

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ORGANES PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

**(31<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*Luratech*

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 23 octobre 1991**

***www.luratech.com***



## SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Date de la discussion de la motion de censure** (p. 4913).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 4913).
  - INFIRMIÈRES (p. 4913)
  - MM. Gilles de Robien, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.
  - TRANSFUSION SANGUINE ET SIDA (p. 4914)
  - MM. Ladislas Poniatowski, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.
  - PROBLÈMES AGRICOLES (p. 4915)
  - M. Jean Auroux, Mme Edith Cresson, Premier ministre.
3. **Souhaits de bienvenue à une personnalité étrangère** (p. 4917).
4. **Questions au Gouvernement (suite)** (p. 4917).
  - INFIRMIÈRES (p. 4917)
  - Mme Dominique Robert, M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.
  - TRANSFUSION SANGUINE (p. 4918)
  - MM. Alain Calmat, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.
  - MANIFESTATION DES INFIRMIÈRES (p. 4919)
  - Mme Christiane Papon, M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.
  - FROMAGES AU LAIT CRU (p. 4920)
  - MM. Guy Drut, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.
  - RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT (p. 4921)
  - MM. Edmond Alphandéry, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.
  - MOUVEMENTS SOCIAUX (p. 4922)
  - MM. Jean-Claude Gayssot, Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

PRISE EN CHARGE  
DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (p. 4923)

MM. Jean-Claude Boulard, Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

PERSONNELS CIVILS DES FORCES FRANÇAISES  
EN ALLEMAGNE (p. 4924)

MM. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Pierre Joxe, ministre de la défense.

## ÉTANG DE BERRE (p. 4925)

MM. Paul Lombard, Brice Lalonde, ministre de l'environnement.

## DON DU SANG (p. 4926)

MM. Léon Bertrand, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4926)

## PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

5. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4926).
6. **Rappels au règlement** (p. 4927).
  - MM. Pierre-André Wiltzer, le président, Pierre Mazeaud.
7. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4927).
  - AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A. (*suite*) (p. 4927)
  - MM. Ambroise Guellec, Gaston Rimareix, Jean-Marc Nesme, Jacques Houssin.
  - M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.
  - Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jacques Godfrain, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Christian Bergelin, Roland Vuillaume.
  - Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
8. **Ordre du jour** (p. 4945).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DATE DE LA DISCUSSION DE LA MOTION DE CENSURE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la conférence des présidents a fixé au jeudi 24 octobre, à partir de quinze heures, la discussion de la motion de censure déposée par MM. Barrot, Millon, Pons et soixante-quatre de leurs collègues.

Le vote interviendra à l'issue du débat, au cours de la séance de l'après-midi, sans doute vers dix-huit heures ; vous pouvez donc prendre vos dispositions, mes chers collègues.

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe U.D.F.

#### INFIRMIÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Gilles de Robien.

**M. Gilles de Robien.** Ma question s'adressait à Mme le Premier ministre...

**Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.** Elle n'est pas là !

**M. Gilles de Robien.** ... mais je suis au regret de constater qu'elle est absente. Le sujet que j'aborderai est évidemment celui de la grève des infirmières.

**Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.** Ça ne l'intéresse pas ! Elle n'en a rien à cirer !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous suggère à tous de commencer cette séance en adoptant de bonnes habitudes : écoutons M. de Robien et lui seul.

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le président, l'une des meilleures habitudes, que le Gouvernement pourrait avoir en commun avec nous, consiste à arriver à l'heure. Le Premier ministre, qui représente le Gouvernement, devrait la respecter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La semaine dernière, les infirmiers et les infirmières, de façon très calme, très sereine et déterminée, ont défilé dans les rues de Paris. Personne n'a compris pourquoi le Gouvernement leur a répondu avec des canons à eau et des gaz lacrymogènes.

Hier, après une nuit de négociations, qui ont échoué, de nouveau, ils ont défilé dans les rues de Paris et nous les avons reçus. Ils ont également demandé une audience à M. le Président de la République, qui ne les a pas reçus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Yvette Roudy.** Ce n'est pas vrai !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est faux !

**M. Arthur Dehaine.** Les étudiants, eux, ont été reçus !

**M. Gilles de Robien.** Et pourtant, quelques jours auparavant, M. le Président de la République avait reçu un maire qui se faisait du souci pour sa commune, mais c'était l'un de ses amis. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tous les Français et les Françaises considèrent les infirmières comme des amies, en tout cas les malades, à qui elles prodiguent des soins. Ce sont les amies des familles des patients et ce sont souvent, convenons-en, les dernières amies des mourants. La situation exigeait qu'on leur accordât cette audience.

Depuis hier, en tout cas, des dizaines de présidents de conseil d'administration de centres hospitaliers régionaux et universitaires ou de centres hospitaliers généraux, maires de leur commune, se sont regroupés dans une coordination. Ils tiennent à tirer la sonnette d'alarme auprès de Mme le Premier ministre et lui demandent une audience.

J'espère que le ministre délégué à la santé - qui ne m'écoute pas - saura transmettre cette demande à Mme le Premier ministre.

**M. Pierre Mazeaud.** Les ministres parlent entre eux !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Ils n'écoutent pas !

**M. le président.** Voulez-vous achever de poser votre question, monsieur de Robien ?

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le président, en l'absence de Mme le Premier ministre, je pensais pouvoir m'adresser à M. Durieux.

**M. Francis Delattre.** Il n'écoute pas !

**M. Gilles de Robien.** Lorsque je lui demande de se faire notre interprète et de demander à Mme le Premier ministre une audience pour l'ensemble des présidents des hôpitaux de France, nous serions en droit d'espérer qu'il nous écoute. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Vous le savez, mes chers collègues, notre système de santé est probablement l'un des meilleurs de France. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les hôpitaux ont été largement modernisés et d'importants équipements ont été réalisés depuis des dizaines d'années. Ils possèdent des équipes très performantes mais dont les effectifs sont insuffisants.

Mais, mesdames, messieurs du Gouvernement, mes chers collègues socialistes, vous avez oublié la plupart du temps les hommes et les femmes qui vivent dans ces hôpitaux et qui remplissent un véritable apostolat. Ils ne peuvent pas toujours pallier l'insuffisance des effectifs. Les centres hospitaliers que nous présidons réalisons chaque jour des exploits pour éviter les accidents, voire les drames. Les remplacements ne sont plus assurés, ce sont les infirmiers qui nous l'ont dit hier à l'Assemblée. Certains services, tel un service de gériatrie que je connais, qui est très moderne et comprend 170 lits, disposent pour toute la nuit, non pas de cinq infirmières, ni de quatre, ni de trois, ni même de deux, mais d'une infirmière seulement.

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Mme le Premier ministre arrive !

**M. Gilles de Robien.** Je suis heureux, madame le Premier ministre, que vous arriviez.

On peut toujours annoncer 6 p. 100 d'augmentation en deux ans pour les fonctionnaires, ...

**M. Jeanny Lorgeoux.** C'est trop ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** 6,5 p. 100 !

**M. Gilles de Robien.** ... annoncer 3 500 postes nouveaux pour les infirmiers et les infirmières, annoncer une réduction du temps de travail de trente-neuf heures à trente-six heures.

Mais les infirmiers et les infirmières que nous avons reçus hier à l'Assemblée nous ont dit que cette réduction du temps de travail nécessitait 7 000 emplois nouveaux. On peut toujours créer 20 000 ou 30 000 postes : si l'on ne recrute pas, comment les pourvoit-on ? Or ce métier est dévalorisé qu'il n'attire plus. Le manque de considération de la part des pouvoirs publics est terrible...

**M. François Loncle.** Démago !

**M. Gilles de Robien.** ... et les recrutements sont très difficiles.

Madame le Premier ministre, ma question est triple. Quand allez-vous sérieusement revaloriser ce beau métier afin de pouvoir recruter, même si cela doit se traduire par une sortie de la grille des fonctionnaires ? Accepterez-vous de recevoir la coordination des présidents de centres hospitaliers ? Après avoir maltraité les infirmiers et infirmières, allez-vous enfin avoir plus de considération pour l'une des plus belles professions qui soient ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.** Monsieur le député, j'ai sous les yeux une lettre des infirmières du service d'hématologie du C.H.R.U. d'Amiens. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous êtes, je crois, également maire d'Amiens et, à ce titre, président du centre hospitalier régional et universitaire de cette ville. Vous en êtes fier, vous l'avez défendu, et j'en suis fier avec vous !

Ces infirmières m'ont envoyé un courrier très émouvant, très argumenté, comportant des propositions fort intéressantes, et, si vous n'en connaissez pas la teneur, je vous en ferai parvenir une copie.

Je devais les rencontrer samedi à Amiens.

**M. Jacques Baumel.** Vous aviez l'autorisation ?

**M. le ministre délégué à la santé.** Malheureusement, le rythme des négociations m'a empêché de m'y rendre.

Vous êtes, monsieur le député, à l'origine d'une excellente initiative : créer un collectif des présidents de conseil d'administration des centres hospitaliers est une très bonne idée. Vous souhaitez voir Mme le Premier ministre. Cela dépendra de ses possibilités mais je suis sûr qu'elle est à votre disposition. En ce qui me concerne, je suis naturellement prêt à vous rencontrer quand vous le souhaitez.

Je souhaite cependant que ce collectif des présidents de conseil d'administration des hôpitaux ne serve pas uniquement à tirer la sonnette d'alarme. J'espère qu'il poursuivra ses travaux après que la crise aura été résolue et je pense qu'elle le sera rapidement. En effet, la question centrale est celle des conditions de vie des infirmières. Le Gouvernement, et en particulier le ministre de la santé, est évidemment concerné et travaille à les améliorer, mais les présidents de conseil d'administration des hôpitaux sont également impliqués. Je vous félicite, monsieur le député, de vous en préoccuper et d'apporter votre aide à la solution de ce problème difficile. Le concours des présidents de conseil d'administration des hôpitaux est souhaitable, de même que celui des directeurs d'hôpitaux, et je sais que ceux-ci multiplient les efforts. Mais le concours des médecins est également souhaitable.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Les effectifs sont insuffisants !

**M. le ministre délégué à la santé.** Il paraît que, lors de la manifestation d'hier, quelques centaines de médecins accompagnaient les infirmières. Je m'en réjouis. Ils vont nous aider à régler la question des conditions de travail des infirmières. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie.*)

**M. Francis Delattre.** A quoi sert le ministre ?

**M. le ministre délégué à la santé.** En second lieu, monsieur le député, vous savez que, au cours des négociations que je mène sans interruption depuis le 3 octobre dernier, j'ai fait une proposition qui a suscité l'intérêt des organisations qui y participent et qui consiste à négocier le cadre national de contrats d'amélioration des conditions de travail pour les personnels soignants et aides-soignants dans les hôpitaux.

**M. Patrick Balkany.** A coups de matraques et de canons à eau !

**M. le ministre délégué à la santé.** Ces contrats impliqueront en premier lieu les présidents de conseil d'administration des hôpitaux, dont vous faites partie, monsieur le député, car c'est vous qui, au bout du compte, négociez avec les services extérieurs le contenu de ces contrats d'amélioration des conditions de travail, hôpital par hôpital.

Vous savez bien que le problème des conditions de travail dans le jeune C.H.R. dynamique d'Amiens, que je connais bien, je le répète, n'est pas le même qu'à Toulouse, Montpellier, Metz ou Paris, et que cette question doit être traitée sur le terrain concrètement.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Vous voulez nous refiler le bébé alors qu'il s'agit d'un problème national ! C'est scandaleux !

**M. le ministre délégué à la santé.** Vous avez affirmé en posant votre question que la négociation de la nuit dernière s'était conclue par un constat d'échec. Je voudrais à ce sujet apporter quelques informations à l'Assemblée nationale. Cette nuit de négociation, soit dix heures de travail, ne s'est pas conclue par un échec mais au contraire par des avancées.

Neuf organisations ont participé à la discussion. Vous me dites, monsieur le député, que vous avez reçu « la » coordination des infirmières, mais c'est « une » coordination dite nationale, et trois coordinations sont présentes à la table des négociations. Y participent également six organisations syndicales représentatives ; j'ai donc neuf interlocuteurs.

Cette séance de négociation a prévu, au contraire, un nouveau rendez-vous, ce soir même, au cours duquel nous discuterons des contrats d'amélioration des conditions de travail.

J'ai entendu, comme vous sans doute, que deux de ces organisations ne participeront pas aux négociations de ce soir : la C.G.T. et cette coordination dite nationale. Restent sept organisations, qui ont fait des suggestions que j'ai fait étudier. J'aurai l'occasion ce soir de faire de nouvelles propositions et d'avancer sur ce sujet.

**M. le président.** Pouvez-vous conclure, monsieur le ministre ?

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Il est trop long !

**M. le ministre délégué à la santé.** Je conclus, monsieur le président.

Un certain nombre de propositions concrètes ont été faites concernant la réduction du travail de nuit, les créations d'emplois et les rémunérations.

Par ailleurs, l'accord relatif à la fonction publique intervenu hier soir profitera bien évidemment au personnel soignant et aide-soignant.

Permettez-moi enfin, monsieur le député, de vous assurer que la considération que nous portons aux infirmières (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) se mesure aux discours, certes, mais aussi aux actes, et je m'y emploie. Elle se mesure également au sérieux avec lequel on traite la question des conditions de travail des infirmières. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### TRANSFUSION SANGUINE ET SIDA

**M. le président.** La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

**M. Ladislas Poniatowski.** Je regrette, monsieur le ministre délégué à la santé, que vous n'ayez pas répondu précisément à la question précédente et que vous ayez surtout cherché à noyer le poisson ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** Durieux est nul !

**M. Ladislas Poniatowski.** Ma question concerne les 1 200 hémophiles et les 7 000 transfusés sanguins qui ont été contaminés en 1985 par le virus du sida.

Monsieur le ministre des affaires sociales avez souligné hier que ce drame ne frappait pas simplement la France mais le monde entier. Vous vouliez dire que le monde entier était frappé par le sida. Certes, mais seule la France est frappée par ce que je suis tenté d'appeler un scandale, puisque des responsables administratifs et politiques ont pris la décision criminelle de distribuer sciemment des produits sanguins contaminés.

**M. Patrick Balkany.** Des noms !

**M. Ladislas Poniatowski.** Par leur faute, vous le savez, plus de 200 hémophiles sont morts à ce jour.

Grâce à la persévérance d'un certain nombre d'hémophiles contaminés qui ont porté plainte, trois des responsables administratifs de la santé sont inculpés depuis avant-hier. Ces inculpations ne préjugent en rien, bien sûr, de futures décisions de justice. Elles donnent cependant l'impression que ce drame pourrait prendre la dimension d'un scandale.

Tous ceux qui, au niveau le plus haut, savaient mais se sont tus devront s'expliquer devant la justice. Tous ceux qui, au niveau le plus haut, pour des raisons malheureusement purement financières, ont laissé écouler des lots de sang séropositif devront s'expliquer devant la justice. De la même manière, tous ceux qui, encore aujourd'hui, tentent de cacher la vérité, devront en rendre compte devant les victimes et leurs familles.

Je regrette au passage que la demande de création d'une commission d'enquête, que le groupe U.D.F. avait formulée pour faire la lumière, ait été rejetée la semaine dernière. Ceux qui ont voté ce rejet ont aussi leur part de responsabilité.

Mais ma question, monsieur le ministre, ne portera non pas sur les responsabilités des uns et des autres, mais sur l'indemnisation des victimes.

Vous n'étiez pas en fonction en 1985, et vous ne portez donc pas la responsabilité de ce qui a été fait à cette époque. En revanche, plus vous tarderez à prendre une décision concernant l'indemnisation des victimes, plus votre responsabilité risque de croître.

Au début du mois d'octobre, mon collègue Daniel Colin a posé une question à ce sujet. Vous n'y avez pas répondu. La semaine dernière, Jean-Yves Chamard a posé une nouvelle question, à laquelle vous n'avez toujours pas répondu.

Hier, durant la discussion de votre budget, vous avez semblé vouloir répondre à l'attente des victimes en annonçant que vous alliez présenter un projet de loi d'indemnisation. Mais vous avez malheureusement ajouté que vous le feriez si les négociations avec les compagnies d'assurances n'aboutissaient pas assez vite. Je pense que vous n'avez plus le droit de jouer à ce petit jeu avec les compagnies d'assurances. En tout cas, les hémophiles et les transfusés contaminés ne peuvent plus attendre. L'Etat et le Gouvernement doivent prendre leurs responsabilités envers eux, tout comme les compagnies d'assurances. Sachez que le Parlement saura prendre les siennes !

Ma question est simple : êtes-vous prêt à présenter tout de suite un tel projet de loi, êtes-vous prêt à créer tout de suite un fonds d'indemnisation semblable à celui qui existe pour les victimes d'attentats terroristes, conformément à l'attente des hémophiles et des transfusés contaminés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco,** ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, votre question principale porte sur l'indemnisation. Avant d'y répondre, je souhaiterais revenir quelques instants sur les responsabilités.

La vérité, et vous le savez bien, monsieur le député, n'est pas seulement que le drame du sida frappe le monde entier. Cela, chacun le sait. C'est aussi que dans tous les pays qui disposent d'un système de transfusion sanguine, le problème de la contamination des hémophiles par le virus du sida s'est trouvé posé exactement dans les mêmes termes, au même moment et pour les mêmes raisons.

En 1984 et 1985, les connaissances scientifiques n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Je rappelle qu'alors on employait, pour parler des séropositifs, l'expression « porteurs sains », ce qui veut bien dire que les médecins, les experts, les spécialistes ignoraient ce qu'aujourd'hui nous savons, c'est-à-dire que ceux qu'on appelait des « porteurs sains » seraient à leur tour atteints du sida.

Le problème s'est posé dans tous les pays, dans toute l'Europe des Douze, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, et dans les mêmes termes : la progression dans la compréhension des découvertes, les premières alarmes, les premières incertitudes, les décisions.

Les documents qui ont été publiés montrent que la France est très loin d'avoir été le dernier pays à prendre des décisions.

**M. Jean Auroux.** C'est vrai !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** J'en viens maintenant à l'indemnisation.

D'abord, nous ne partons pas de rien. Dès 1989 a été créé par mon prédécesseur Claude Evin et le précédent gouvernement un fonds d'indemnisation. J'ai déjà indiqué que le Gouvernement avait décidé d'étendre cette indemnisation, qui valait seulement pour les hémophiles, aux transfusés en général.

Quant aux résultats de l'indemnisation, le souci du Gouvernement est bien d'aller vite. Deux cas de figure peuvent se présenter : ou bien le Gouvernement sera très vite en état d'annoncer un dispositif faisant naturellement appel à la solidarité nationale, mais aussi aux compagnies d'assurances qui assurent les centres de transfusion sanguine et les hôpitaux, ou bien l'accord n'interviendra pas dans un délai très bref et, ainsi que je l'ai indiqué, je saisirai le Parlement d'un projet de loi le plus rapidement possible. Cet accord peut intervenir plus vite que le vote et la mise en œuvre d'un projet de loi, et c'est pourquoi nous poursuivons dans la voie de l'accord. Si cela ne donne pas des résultats dans les tout prochains jours, la représentation nationale, je le répète, sera saisie d'un projet visant à indemniser plus complètement qu'aujourd'hui l'ensemble des hémophiles et des transfusés.

**M. Pierre Mazeaud.** Il s'agit de la responsabilité de l'Etat et celui-ci doit verser des dommages et intérêts ! Point n'est besoin d'une loi !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** La responsabilité de l'Etat, monsieur Mazeaud, ce n'est pas vous qui l'appréciez, ni moi d'ailleurs : c'est la justice.

Je parle que moi de la solidarité nationale qui doit s'exercer à l'égard des victimes du sida. Ne mélangez pas les problèmes à des fins politiciennes ! C'est une question de solidarité ! Quant à la responsabilité, c'est l'affaire de la justice ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Dans ces conditions, pourquoi y a-t-il eu des inculpations ?

**M. Robert-André Vivien.** Et les détournements de fonds ?

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

#### PROBLÈMES AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Jean Auroux.

**M. Jean Auroux.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre. Mais avant d'y venir, je voudrais dire que nous avons apprécié la réponse du ministre des affaires sociales qui a donné la dignité qui convient au sujet dont il traitait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Madame le Premier ministre, l'agriculture est une des richesses fondamentales de notre pays. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mazeaud.** Tout va bien pour vous !

**M. Jean Auroux.** Notre assemblée débat aujourd'hui du budget qui concerne ce secteur au moment même où une crise structurelle frappe certains de nos agriculteurs, notamment les éleveurs, que je connais bien, comme beaucoup de nos collègues ici présents.

Les députés socialistes, de loin les plus présents et les plus actifs pour s'occuper de questions agricoles (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), en tout cas dans les formes républicaines et ouvertes du débat démocratique, n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine, ni leurs initiatives auprès des organisations professionnelles, du Gouvernement et des instances communautaires pour que soient élaborées les réponses nécessaires et parfois urgentes aux problèmes économiques et humains qui sont posés.

Au surplus, nous avons déposé une proposition de loi sur l'élevage. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Le Gouvernement a, de son côté, pris un certain nombre de décisions nationales importantes. Mais certains éléments me conduisent à vous dire, madame le Premier ministre, que je ne suis pas sûr que tous les agriculteurs aient été suffisamment informés sur le terrain.

**M. Pierre Mazeaud.** Il faut y aller !

**M. Robert-André Vivien.** Allez, monsieur Baylet ! Allez, monsieur Mermaz !

**M. Noël Josèphe.** Tais-toi donc, Vivien !

**M. Jean Auroux.** La France a également fait connaître sa volonté et sa différence dans le débat européen sur la nouvelle politique agricole communautaire.

Bref, pendant que le Gouvernement et sa majorité travaillent activement en faveur des agriculteurs en difficulté, nous avons le sentiment que certains exploitent et manipulent d'une manière qui n'est pas convenable sur le plan démocratique des problèmes sociaux, qui sont parfaitement estimables, allant jusqu'à une violence inadmissible qui les conduit à ne respecter ni les hommes, ni les biens publics et privés, comme cela a été reconnu de façon unanime par la conférence des présidents, en fin de matinée.

Nous souhaitons connaître, madame le Premier ministre, quelles initiatives va prendre le Gouvernement pour faire mieux connaître les premières réponses apportées aux problèmes des secteurs agricoles en crise, pour organiser, sur les plans économique, fiscal et social, l'accompagnement des nécessaires évolutions de notre agriculture, de notre espace rural et de nos activités agro-alimentaires, pour mieux organiser la solidarité entre toutes les personnes concernées, les différentes professions agricoles, celles qui gagnent bien leur vie et celles qui la gagnent moins bien, mais aussi entre les producteurs, les intermédiaires, les importateurs, les distributeurs et, pourquoi pas ? les consommateurs, désormais aussi attentifs à la qualité qu'au prix des produits agricoles.

Le débat serait en effet trop étroit s'il restait limité à l'Etat et aux producteurs.

Quelles mesures va prendre le Gouvernement pour conduire enfin, comme il a réussi à le faire dans la fonction publique, tous les partenaires à une table de négociations où seront pris en compte les intérêts de la collectivité nationale comme du monde agricole, qui doit savoir que ses droits légitimes ne l'exonèrent pas du respect de la loi et de l'ordre républicains ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Ce n'est pas une question !

**M. Jean Auroux.** Les socialistes, madame le Premier ministre, attendent votre réponse, mais aussi celle des agriculteurs eux-mêmes, que nous souhaitons voir négocier, plutôt que détruire des bâtiments publics car, en agissant ainsi, ils détruisent aussi, d'une certaine manière, leur image dans l'opinion.

N'est-il pas temps de poser les fourches et de s'asseoir, dans la paix, autour de la table de négociations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le Premier ministre. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Debout ! debout ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Mme Edith Cresson, Premier ministre.** Monsieur le député, votre question est importante (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre) car, comme vous l'avez dit, l'agriculture est une des richesses principales de la France.

Dans la période difficile que nous traversons - difficile sur le plan économique, ...

**M. Patrick Balkany.** Et sur le plan politique ?

**Mme le Premier ministre.** ... en particulier pour les éleveurs, et compte tenu de la nécessaire réforme de la politique agricole commune -, la population agricole est conduite à s'interroger.

**M. Pierre Mazeaud.** Allez-lui dire sur le terrain !

**Mme le Premier ministre.** Ce n'est pas une raison pour accepter les violences que l'on a pu déplorer en plusieurs endroits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Comme à Moissac !

**Mme le Premier ministre.** Trop longtemps, à mon sens, les pouvoirs publics ont fait preuve d'une certaine indulgence vis-à-vis de ces exactions. N'importe quel petit délinquant de banlieue qui vole une mobylette est immédiatement arrêté (*Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), tandis que les agriculteurs, ou les commandos d'irresponsables qui se livrent à des saccages ont trop longtemps bénéficié de l'impunité. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

C'est la raison pour laquelle, monsieur le député, ... (*Interruptions sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Bruit.*)

**M. le président.** Mes chers collègues qui manifestez bruyamment, n'allez pas vous plaindre ensuite d'une montée de l'antiparlementarisme car ce sont vos comportements qui le créent ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Vous êtes la représentation nationale et j'aimerais que personne ne l'oublie ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Madame le Premier ministre, veuillez poursuivre !

**M. Jacques Blanc.** Zéro !

**M. Jacques Baumel.** Votre attitude est partisane, monsieur le président !

**Mme le Premier ministre.** Le saccage de Moissac, les exactions qui ont été commises dans plusieurs autres villes, en particulier à Aurillac où deux personnes ont failli périr brûlées, ne sauraient bénéficier de la moindre indulgence ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

J'ai personnellement veillé à ce que les directives les plus fermes soient données pour que soient identifiés, interpellés et présentés à la justice les auteurs de ces violences. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Déjà, à Bourges et à Montauban, des inculpations, des gardes à vue ont pu être opérées et des amendes ont pu être infligées. Seize enquêtes ou procédures se poursuivent actuellement. Les fonctionnaires de police, les gendarmes, les services de la justice doivent faire respecter la loi sur la totalité du territoire de la République ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Et les amnisties d'assassins ?

J'ai dit, monsieur le député, que l'inquiétude était grande en raison des propositions de réforme de la politique agricole commune. Mais qui ne voit, même si l'on peut contester ces propositions et même si l'on doit les amender - ce que fait M. Mermaz, ministre de l'agriculture - que cette réforme est indispensable ? Le soutien des prix, la politique de subventions qui a engendré des excédents toujours croissants, tout cela ne peut plus continuer !

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Des actes !

**Mme le Premier ministre.** Il faut donc, tout en préservant nos intérêts agricoles, ce à quoi s'emploie le ministre de l'agriculture, aller dans une direction différente qui permette une grande politique d'aménagement du territoire (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), aidant à fixer les agriculteurs là où ils vivent et là où ils travaillent. On ne doit plus participer à cette course folle à la production, ruineuse pour les contribuables et sans utilité pour notre pays ni pour la construction européenne.

**M. Jacques Blanc.** Elle dit n'importe quoi !

**Mme le Premier ministre.** Nous devons donc sortir de cette situation avec le concours de la profession.

J'ai rencontré des responsables agricoles, et beaucoup d'entre eux ont déjà réfléchi sur ces problèmes.

Le ministre de l'agriculture recevra le 31 octobre les professionnels et une réflexion s'engagera à la fois sur la réforme de la politique agricole commune et sur l'organisation du monde rural.

**M. Philippe Vasseur.** Il serait temps !

**Mme le Premier ministre.** Pour répondre à votre interrogation, monsieur le député, je vous précise que, depuis le mois de juin, outre le fait que le budget de l'agriculture, si l'on y inclut toutes les dépenses, notamment sociales, augmente de 6,9 p. 100 pour 1992, un certain nombre de mesures très importantes ont été prises.

En dehors du paiement accéléré des indemnités au titre des calamités, que j'ai décidé, ...

**M. Robert Pandraud.** Je sens que nous allons avoir droit à un catalogue !

**Mme le Premier ministre.** ... en dehors des mesures qui ont été prises pour l'allègement des charges sociales et fiscales, qui se montent à 500 millions de francs et qui touchent plus particulièrement les éleveurs, nous avons pris des mesures concernant la réduction des charges fiscales, en particulier pour le foncier non bâti - cette réduction vient d'être décidée.

**M. Robert-André Vivien.** Même M. Bianco rit de vous !

**Mme le Premier ministre.** Nous avons aussi réduit les files d'attente pour l'ensemble des prêts bonifiés dans tous les départements - il s'agit de 1,9 milliard.

Nous avons demandé le doublement de la prime à la vache allaitante, qui va nous être accordé par Bruxelles.

En plus de ces mesures, l'aide au désendettement est mise en place avec le concours du Crédit agricole.

J'ajoute que je veille personnellement à ce que des exportations de viande, en particulier vers l'Union soviétique, puissent se faire dans les meilleurs délais, peut-être sous forme de compensation - car nous sommes obligés d'avoir recours à l'imagination dans la situation actuelle.

**M. Pierre Mazeaud.** Tu parles !

**Mme le Premier ministre.** Monsieur le député, nous sommes - et vous aussi, je le sais - pour la concertation. Ce qui s'est passé cette nuit, à savoir la reprise de la politique contractuelle entre l'Etat et ses fonctionnaires, ...

**M. Pierre Mazeaud et M. Franck Borotra.** Il n'y a plus d'Etat !

**Mme le Premier ministre.** ... qui avait été interrompue depuis le mois de novembre 1988, est là pour le démontrer. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)* M. Soisson a dans cette affaire mené les choses de la manière qu'il fallait. M. Bruno Durieux fera de même avec les professions de santé et les infirmières.

**M. Jacques Blanc.** Zéro !

**Mme le Premier ministre.** Il n'est pas bon, mesdames, messieurs les députés, d'exploiter l'anxiété, il n'est pas bon de profiter de l'inquiétude d'une profession qui a des difficultés que personne ne nie !

Le rôle de l'Etat, ...

**M. Pierre Mazeaud.** Vous l'ignorez !

**Mme le Premier ministre.** ... c'est de faire respecter l'ordre public, et c'est en même temps de discuter avec les vrais responsables, ceux qui assument réellement leurs responsabilités, ...

**M. Franck Borotra.** Vous, vous n'assumez rien, sauf l'impopularité !

**Mme le Premier ministre.** ... de l'avenir de la profession. C'est ce que nous allons faire avec les agriculteurs et leurs représentants, comme nous l'avons fait et comme nous le faisons avec d'autres catégories professionnelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas réussi !

**M. Jacques Blanc.** Zéro !

3

### SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE PERSONNALITÉ ÉTRANGÈRE

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Habib Ben Yahia, ministre des affaires étrangères de la République tunisienne, qui a bien voulu répondre à une invitation de la commission des affaires étrangères.

Je suis heureux de lui souhaiter, en votre nom, la bienvenue. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

4

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

#### INFIRMIÈRES

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Robert.

**Mme Dominique Robert.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé.

Monsieur le ministre, beaucoup de nos concitoyens ont été choqués par certaines images de violence, prises lors de la manifestation des infirmières la semaine dernière.

**Mme Martine Daugreilh.** Tout à fait.

**Mme Dominique Robert.** Hier encore, ces infirmières étaient à nouveau dans la rue pour exprimer une indignation...

**M. Christien Estrosi.** Légitime !

**Mme Dominique Robert.** ... que nous partageons.

Mais, au-delà de ces incidents, il y a un malaise beaucoup plus grave, qui inquiète tous ceux qui, comme nous, veulent défendre le service public de la santé et sa qualité.

Nous mesurons l'importance des responsabilités et des compétences qui sont désormais exigées des infirmières et des personnels soignants, et nous savons bien que, plutôt que d'entendre un énième discours sur leur gentillesse et leur dévouement, ils veulent se voir reconnus comme de véritables techniciens et professionnels de la santé.

**M. Francisque Perrut.** Très bien !

**Mme Dominique Robert.** Leur métier, il est vrai, a radicalement changé, mais pas leurs conditions de travail.

L'accord qui vient d'intervenir et qui prévoit une augmentation de 6,5 p. 100 des salaires dans la fonction publique, traduit une avancée réelle dans la négociation sur leurs rémunérations. Mais les infirmières attendent aussi des améliorations dans leurs conditions de travail de chaque jour, de chaque nuit, et des horaires qui respectent davantage leur vie privée et familiale.

Où en sont aujourd'hui ces négociations ? Y aura-t-il un suivi au niveau local, c'est-à-dire au plus près des problèmes rencontrés par les infirmières ? Ne pensez-vous pas également qu'il est urgent de sortir les décrets d'application de la loi hospitalière que le Parlement a adoptée l'été dernier, et qu'il est temps également de se saisir du problème de la surcapacité en lits dans certains établissements, afin d'utiliser au mieux les moyens en personnel, dans l'intérêt même des malades ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.** Madame le député, les scènes auxquelles vous avez fait allusion tout le monde les a déplorées, y compris moi. Je crois que, tout à l'heure, l'un ou l'une d'entre vous posera une question à M. Philippe Marchand, sur ce sujet. *(« Ah ! Ah ! », sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Dans votre analyse du malaise infirmier, vous avez parfaitement raison. Beaucoup de difficultés que nous rencontrons viennent d'un décalage sans cesse croissant entre la technicité, la compétence, l'évolution du contenu de la profession des infirmières, des soignantes et des aides-soignantes et les

conditions de travail du personnel, la place qu'il occupe à l'hôpital, toutes choses qui n'ont pas suivi. De ce décalage naissent la plupart des difficultés.

Vous me demandez où en sont les décrets d'application de la loi hospitalière. Cette loi revêt une particulière importance car elle tend à renforcer la place des infirmières dans l'hôpital et à améliorer la reconnaissance du rôle des fonctions des soignantes et des aides-soignantes. Une infirmière sera membre de droit du conseil d'administration et sera créée une commission infirmière semblable à la commission médicale actuelle.

Ces décrets seront examinés la semaine prochaine par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Leur mise au point progresse et Jean-Louis Bianco et moi-même souhaitons qu'elle soit définitive et aboutisse le plus rapidement possible car c'est un élément très important de la politique infirmière.

Où en sont les négociations ? Nous avons déjà tenu quatre séances plénières avec l'ensemble des neuf organisations syndicales ou représentatives des infirmières. Un certain nombre de points sont acquis.

Sur la durée du travail de nuit, le Gouvernement a proposé de la réduire de trente-neuf heures à trente-six heures.

S'agissant des effectifs, il a proposé la création de 4 500 postes au cours des trois années à venir.

Pour ce qui est de la rémunération des jours fériés et des dimanches, il est d'accord sur une majoration substantielle du montant des primes.

Les négociations progressent. Je tiendrai ce soir une cinquième séance plénière avec, en principe, sept organisations, puisque deux ont indiqué qu'elles ne souhaitaient plus participer à ces discussions : une coordination dite « nationale » - il y en a trois - et la C.G.T. Ce matin même Jean-Louis Bianco et moi nous sommes réunis pour préparer cette séance.

Vous avez enfin évoqué une question importante, celle de la restructuration et l'adaptation du tissu hospitalier français.

Il y a en effet environ 60 000 lits inoccupés. Il faut donc trouver une solution, car des lits représentent des coûts fixes. S'ils sont inutiles, ils entraînent des gaspillages. Or, lutter contre les gaspillages, c'est se doter de moyens supplémentaires pour moderniser, pour acheter des équipements, mieux soigner, mieux rémunérer les personnels et, plus généralement, éviter que la charge du coût de l'hôpital public n'augmente sans lien direct avec les besoins des malades.

Vous le voyez, nous avons travaillé, nous travaillons sérieusement. Ce soir, donc, il y aura encore quelques heures de négociations. La volonté d'aboutir du Gouvernement et de la plupart des organisations d'infirmières est sincère. Nous parviendrons dans ces conditions à trouver des solutions au malaise de cette profession et à améliorer ses conditions de vie au travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### TRANSFUSION SANGUINE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Calmat.

**M. Alain Calmat.** Le drame des hémophiles contaminés par le virus du sida dans les années 1984-1985 est épouvantable.

Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'intégration, par lettre du 10 juin 1991, vous avez demandé à l'inspection générale des affaires sociales d'établir de manière précise et exhaustive la chronologie des faits et des décisions prises pendant cette période. Ce rapport, rédigé par M. Lucas, inspecteur général des affaires sociales, vous a été récemment remis. Le groupe d'études sur le sida, que je préside à l'Assemblée nationale, en a pris connaissance en recevant son auteur. Ce rapport, sans concession, présente des faits, mais ne porte, bien entendu, aucune accusation, soulignant qu'une instruction judiciaire est en cours, ce qui, pour répondre à M. Poniatowski, a conduit la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à rejeter la demande de création d'une commission d'enquête.

Cependant, depuis la publication de ce rapport, de nouvelles déclarations, rapportées par la presse, ont été faites. Des accusations graves ont été portées. Aussi, je vous poserai trois questions.

Quel est votre sentiment sur ces dernières déclarations ?

Où en est le processus d'indemnisation ? Vous nous avez donné des indications, mais je souhaite avoir des précisions supplémentaires.

Pour sa part, s'il fallait légiférer, le groupe socialiste a une proposition de loi toute prête.

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** C'est la moindre des choses !

**M. Alain Calmat.** Enfin, monsieur le ministre, et c'est le plus grave pour l'avenir, devant la mise en cause par certains - dont on peut d'ailleurs se demander quelles sont les arrière-pensées - du système de don du sang en France, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter sur la pérennité de la gratuité de ce don ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur le député, vous avez bien voulu rappeler que M. Bruno Durieux et moi-même avons décidé de faire ce qui était, je crois, le premier devoir de tout gouvernement, à savoir contribuer, autant que nous pouvions, à établir la vérité.

**M. Charles Miossec.** C'est la moindre des choses !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** C'est pourquoi nous avons demandé à M. Lucas, personnalité incontestée, inspecteur général des affaires sociales, d'établir un rapport qui, dès qu'il nous a été remis, a été rendu public. Vous l'avez dit, ce rapport est sans concession : il fait état de tous les faits, de toutes les informations, tels qu'ils sont parvenus à la connaissance de son auteur.

Il répond donc bien, à nos yeux, à la mission que nous avons confiée à M. Lucas : contribuer à établir la vérité sur la chronologie des faits et des décisions.

Mais il ne m'appartient pas, monsieur le député, de vous donner mon sentiment sur les déclarations qui ont été faites, et qui vont se multiplier. La seule chose que je puis faire à mon tour et en m'appuyant sur le rapport de M. Lucas, c'est de rappeler les faits et les dates.

Il a été fait état à plusieurs reprises, d'abord dans ce rapport, ensuite dans la presse, d'une note que la direction générale de la santé a transmise au ministère, le 10 mai 1985. J'en cite la fin : « En conclusion, dès que l'administration sera en possession des conclusions du groupe de travail sur le sida et les transfusions et connaîtra la position de nos partenaires européens, il appartiendra au ministère de la santé de prendre position sur les différentes mesures énoncées ci-dessus. »

Le groupe de travail sur le sida a remis ses conclusions à la fin du mois de mai 1985. Les partenaires européens se sont réunis à Manchester vers la même date. Et c'est le 19 juin que le Premier ministre a annoncé à l'Assemblée nationale son intention de procéder au dépistage automatique du virus du sida, et cela quel qu'en soit le coût.

Concernant l'indemnisation, il existe, je le répète, un fonds d'indemnisation depuis 1989. Nous avons été parmi les premiers pays à créer un tel fonds. Le Gouvernement a décidé d'étendre l'indemnisation qui ne visait, jusqu'à présent, que les hémophiles, aux transfusés qui peuvent avoir été contaminés, par une simple transfusion, par le virus du sida. Il souhaite également améliorer sensiblement l'indemnisation des uns et des autres. C'est un devoir de solidarité nationale qui ne répare pas le drame mais qui est bien le moins que l'on puisse faire dans une telle situation.

Le but du Gouvernement est d'aboutir, le plus vite possible. Deux voies sont ouvertes.

L'une est l'association des compagnies d'assurances à l'action de la solidarité nationale pour la mise en jeu d'une indemnisation. L'autre, à laquelle le Gouvernement est résolu à procéder, si c'est nécessaire, et dans les meilleurs délais, est celle de la loi.

Vous avez également indiqué, monsieur le député, votre préoccupation relative aux principes sur lesquels repose notre système de transfusion sanguine. Le Gouvernement partage votre préoccupation et sera conduit à proposer, avant la fin de cette session un texte de loi réaffirmant le principe de gratuité sur lequel repose notre transfusion sanguine et qui garantit contre les risques qui proviendraient d'une commercialisation. Le Gouvernement prendra, dans les prochaines semaines, des décisions pour réorganiser notre système de

transfusion sanguine, car il est clair que celui-ci a mal fonctionné et qu'il faut donc revoir son organisation interne, son organisation financière et son mode de rapport à la tutelle.

Enfin, et je suis sûr de rejoindre les vues de députés appartenant à toutes les formations, les Français doivent savoir que le maximum est fait pour garantir la sécurité des transfusions. Nous avons décidé, M. Durieux et moi-même, le dépistage d'un nouveau virus, Mo. Durieux et moi-même, le dépistage mais qui n'était pas dépisté systématiquement. Un comité est chargé d'examiner en permanence le niveau de sécurité de la transfusion en France, de façon qu'il soit toujours le plus élevé possible. Il rendra ses conclusions le 15 novembre, et celles-ci seront publiées. Il va de soi que si le comité suggère des mesures nouvelles, nous les prendrons, quel qu'en soit le coût, là aussi. Il faut que les Français puissent continuer à avoir confiance dans leur système de transfusion, car, chaque année, un million de personnes en ont besoin pour sauver leur vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### MANIFESTATION DES INFIRMIÈRES

**M. le président.** La parole est à Mme Christiane Papon.

**Mme Christiane Papon.** Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, hier, au Conseil de Paris, le préfet de police a répondu à une question de Jacques Chirac sur la manifestation des infirmières du 17 octobre contre lesquelles furent utilisés canons à eau et grenades lacrymogènes.

La télévision nous a montré les tristes effets de cette brutale répression. Deux infirmières ont été blessées, l'une d'elles aurait le tympan perforé.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est scandaleux !

**Mme Christiane Papon.** Dans sa réponse à Jacques Chirac, le préfet de police a minimisé les faits et affirmé qu'il n'y avait pas eu de blessés...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Avec vous, il y avait des morts !

**Mme Christiane Papon.** ... et que, simplement, des personnes avaient été prises de malaise. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Les forces de l'ordre, selon le préfet de police, auraient employé ces moyens pour empêcher les manifestants de forcer un barrage, de se diriger vers la rive droite - vers l'Elysée, sans doute. L'opinion publique, mes chers collègues, est révoltée, (« C'est vrai ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) car elle considère que ces moyens sont inacceptables et totalement disproportionnés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Il n'y avait aucune menace contre l'ordre public de la part des infirmières, ai-je besoin de le dire, mais seulement une ferme détermination de se faire entendre, enfin, d'un gouvernement qui semble vouloir ignorer la situation dramatique de l'ensemble des professions de santé et des hôpitaux.

**M. Bernard Carton.** Propos scandaleux !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et Charonne ?

**Mme Christiane Papon.** Je me pose une question, mes chers collègues.

**M. Raymond Forni.** S'il n'y en a qu'une, ça va !

**Mme Christiane Papon.** Elle est grave. Sommes-nous encore dans une démocratie, (« Oh ! ») sur les bancs du groupe socialiste, si le seul moyen de se faire entendre consiste à descendre dans la rue à ses risques et périls ? (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Jusqu'à présent, aucune enquête ne semble avoir été ouverte. Ce serait pourtant indispensable, compte tenu des faits graves que viens d'évoquer. Va-t-on ouvrir cette enquête et quand ? Cette violence est d'autant plus regrettable, (« Papon ! Papon ! », sur les bancs du groupe socialiste), qu'elle

s'exerce contre des femmes qui méritent, mes chers collègues, toute notre reconnaissance et notre respect (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République...*)

**M. Bernard Carton.** Et Papon en 1961 ?

**Mme Christiane Papon.** ... et dont l'action se limite à réclamer un statut professionnel et des conditions de travail acceptables qui leur permettent d'apporter aux malades la qualité des soins et de l'attention qui leur est due. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le Président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.** Madame le député, que s'est-il passé le 17 octobre ? Il y avait ce jour-là à Paris sept manifestations, dont deux intéressant les infirmières, l'une organisée par la C.G.T., l'autre par la coordination nationale. Ces sept manifestations, qui se déroulaient à des heures et en des lieux différents, ont rassemblé environ 20 000 personnes.

Chacun, madame le député, et vous avez raison de le souligner, a le droit de manifester. Mais les organisateurs des manifestations ont quelques règles à respecter, dans l'intérêt de ceux qui manifestent et dans l'intérêt de la vie quotidienne des Parisiens.

**Mme Marie-France Stirbois.** Vous ne faites rien quand ce sont des voyous qui manifestent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bernard Carton.** A Dreux !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le préfet de police rencontre systématiquement les organisateurs des manifestations, pour examiner avec eux les rôles respectifs du service d'ordre des manifestants et des forces de police et de gendarmerie. Lorsque cette rencontre a lieu entre le préfet et des organisations syndicales professionnelles, qui ont l'expérience des manifestations, en général il n'y a pas d'incident. Je le dis parce que c'est comme cela.

J'en veux pour preuve deux exemples récents. Le premier, c'est la manifestation du 29 septembre.

**M. Patrick Balkany.** Parlez-nous des C.R.S. que vous avez envoyés contre les infirmières !

**M. le ministre de l'intérieur.** Elle s'est déroulée dans des conditions exemplaires. Le service d'ordre des organisations agricoles a rempli son rôle ; les gendarmes et les policiers ont rempli le leur.

**M. Patrick Balkany.** Mais on a tapé sur les infirmières !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le second exemple est la manifestation organisée hier par les infirmières, et qui n'a donné lieu à aucun incident.

Pour celle du 17 octobre, et je réponde maintenant, à votre question sur les faits précis (« Ah ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

**M. Pierre Mazeaud.** Enfin !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... les responsables de la coordination nationale - je dis bien de la coordination nationale - avaient rencontré le préfet de police.

**M. Patrick Balkany.** Et que faisait le ministre de l'intérieur ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Un accord sur le déroulement de la manifestation avait été conclu et signé par les responsables. Aux termes de cet accord, les infirmières de la coordination nationale...

**M. Patrick Balkany.** On les matraque !

**M. le ministre de l'intérieur.** ...devaient se réunir de façon statique place Vauban. C'est ce qu'elles ont fait. Mais, à treize heures...

**M. Roland Nungesser.** Elles ont agressé les C.R.S. ! (*Soupires.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** ... des mots d'ordre ont été donnés pour se diriger vers les Invalides.

**M. Jean-Luc Roitzier.** Et l'Elysée !

**M. le ministre de l'intérieur.** Par conséquent, à ce moment-là, les organisateurs de cette manifestation ont pris la décision de rompre le contrat qui avait été conclu. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

J'en arrive maintenant au cœur de l'incident, car il y a eu un incident, que le président de conseil d'administration d'hôpital que je suis depuis dix-sept ans déplore autant que vous, madame. Alors que je me trouvais ce soir-là, de par mes obligations ministérielles, en réunion à Madrid avec mon collègue ministre de l'intérieur, à la suite des attentats très graves qu'il y avait eu le matin même dans cette ville...

**Mme Martine Daugreilh.** Quel rapport ?

**M. le ministre de l'intérieur.** ...j'ai vu moi-même ces images à la télévision et, croyez bien que le président de conseil d'administration et le ministre de l'intérieur que je suis a regretté ce qu'il a vu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud et M. Jacques Baumel.** C'était vos instructions !

**M. le ministre de l'intérieur.** J'y viens ! J'avais donné pour instructions au préfet et aux forces de police...

**M. Patrick Balkany.** Si on ne les respecte pas, démissionnez !

**M. le ministre de l'intérieur.** ...qu'il n'y ait aucun contact violent ou physique - c'était la moindre des choses - avec ces manifestantes - même s'il faut préciser qu'il y avait aussi des manifestants : des infirmiers, en particulier des hôpitaux psychiatriques, qui s'étaient portés à l'avant de la manifestation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Racisme !

**M. le ministre de l'intérieur.** Que s'est-il passé ? Pour éviter tout contact physique, les forces de l'ordre, comme vous l'a indiqué le préfet de police hier matin, ont pris la décision d'employer les canons à eau. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, si vous êtes intéressés par la réponse du ministre, écoutez-le en silence !

**M. le ministre de l'intérieur.** Est-ce que cette décision devait être prise ? Je vous entends déjà me répondre non ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais je parle ici sous le contrôle de plusieurs ministres de l'intérieur qui ont connu d'autres situations à certaines époques. Si je n'admets pas de leçons sur certains bancs, c'est que je me souviens qu'en 1986 et en 1987 ils ont pris des responsabilités autres que celle-là ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Balkany.** Cette fois, les C.R.S. ont frappé des femmes, quelle honte !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour me résumer, j'indique que les responsables du service d'ordre ont eu pour seul objectif d'éviter des blessés, des blessés graves. Or, vous l'avez reconnu vous-même, madame, il n'y a eu, à ma connaissance, aucun blessé grave ce jour-là, car aucun coup n'a été donné. Il est vrai que ceux infirmières, victimes de malaise, ont été hospitalisées quelques instants...

**M. Patrick Balkany.** C'est lamentable !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... mais pour rentrer aussitôt chez elles.

Madame, si vous avez des noms de blessés à me communiquer, je me tiens à votre disposition pour en recevoir la liste. Pour l'instant, je constate que ces incidents, aussi regrettables soient-ils, n'ont pas eu les conséquences de certains autres.

**M. Franck Borotra.** C'est honteux ! C'est vous le responsable !

**M. le ministre de l'intérieur.** A l'heure actuelle, vous le savez, le travail des forces de police et de gendarmerie est extrêmement difficile. Cela dit, j'ai tiré de ces incidents un certain nombre d'enseignements dont je ne manquerai pas de tenir compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socia-*

*liste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

#### FROMAGES AU LAIT CRU

**M. le président.** La parole est à M. Guy Drut.

**M. Guy Drut.** Monsieur le ministre de l'agriculture, il y a quelque temps, la Commission de Bruxelles s'est opposée au rachat du groupe canadien De Havilland par Aérospatiale. Le Gouvernement s'est ému mais n'a rien fait.

Or cette même commission envisage aujourd'hui d'adopter des règles sanitaires abusives pour la production des fromages au lait cru et de leurs dérivés. Cette éventualité préoccupe nombre de mes collègues, notamment Roland Vuillaume, député du Doubs, qui s'associe à cette question.

Nous savions tous que le Gouvernement français offrait peu d'espoirs et de perspectives au monde paysan. Cela se confirmera-t-il une nouvelle fois à Bruxelles ?

**M. Jean Uberschlag.** On n'entend rien, monsieur le président !

**M. Guy Drut.** En effet, sans réaction immédiate et si ce projet se réalisait, nous serions privés de tous nos fromages fermiers : brie de Meaux et de Melun, coulommiers, cantal, saint-nectaire, roquefort, reblochon, j'en passe et des meilleurs que vous connaissez tous.

Depuis que les producteurs ont entendu parler de ce texte de la C.E.E., c'est pour eux la panique. Les petits fabricants français ont peur, réellement peur, de l'avenir. Et même si la Commission européenne a tenté hier de moduler ses propos, le doute s'est installé et il faut rester vigilant.

La France peut-elle laisser mettre à mai une grande partie de son patrimoine gastronomique...

**M. Jacques Barrot.** Non ! (*Sourires.*)

**M. Guy Drut.** ... sur la seule décision de quelques technocrates européens inspirés sans doute par des concurrents étrangers ?

Monsieur le ministre, vous savez que ce secteur représente 15 p. 100 de la production fromagère nationale et 40 000 emplois. Si vous ne voulez pas que cette « bande » de 40 000 personnes aujourd'hui inquiètes se transforme demain en autant d'activistes, il vous faut agir pour ne pas regretter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je ne suis pas sûr, monsieur le député, d'avoir entendu votre question, étant donné qu'il y avait beaucoup de bruit. Mais comme vous aviez eu la courtoisie de me la communiquer, je crois savoir à peu près de quoi il retourne et je peux vous apporter tous apaisements.

Soyez rassuré : vous continuerez de déguster reblochon, munster, camembert, roquefort... et même abondance - n'est-ce pas monsieur Mazeaud ? - ce fromage que vous dégustâtes avec tant de calme sous mes yeux attentifs, l'autre jour, tant il est vrai qu'au milieu des agriculteurs, vous n'êtes plus le même homme ! (*Rires.*)

Une campagne d'information s'est développée ces jours-ci qui nous a tous émus, en gastronomes que nous sommes, mais je puis vous dire, monsieur Drut, que les représentants de la France à Bruxelles ont été diligents dès le début et que ce danger est écarté.

En effet, dans le cadre de la discussion des projets de règlement destinés à harmoniser les normes hygiéniques au sein du marché unique, nous veillerons à ce que les normes microbiologiques nécessaires pour dégager la qualité et le goût soient préservées.

Les choses sont donc aujourd'hui en bonne voie et je crois que l'émotion doit s'apaiser. Le président Chaban-Delmas pourra continuer de boire d'excellents vins en mangeant d'excellents fromages. (*Sourires.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons à une question du groupe de l'Union du centre.

RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT  
ET LE GOUVERNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Edmond Alphandéry.

**M. Edmond Alphandéry.** Madame le Premier ministre, je voudrais vous sensibiliser aux conditions du travail parlementaire.

Mardi dernier, à l'initiative de notre président, nous avons inauguré une procédure dont, je crois, tous les députés ici présents se réjouissent, celle du vote personnel.

Le lendemain a commencé l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances. Mes chers collègues, vous connaissez tous l'importance de cet examen, mais je ne suis pas sûr que les Français sachent bien sur quoi il porte. Pendant trois jours, de mercredi jusqu'à vendredi tard dans la nuit, nous avons examiné les recettes de l'Etat, qui s'élèvent à 1 200 milliards de francs : 1 200 milliards !

Or, madame le Premier ministre, cette discussion budgétaire s'est déroulée dans des conditions absolument ahurissantes : je dis bien ahurissantes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Sur les 38 articles de la loi de finances, il y en a eu un seul sur lequel nous avons voté et 37 dont le vote a été réservé ! Sur les 237 amendements déposés - chiffre considérable qui montre à quel point les parlementaires s'intéressent à cette discussion - il y a eu en tout et pour tout deux votes : 235 amendements ont été réservés !

Le Gouvernement a utilisé la procédure du vote bloqué, puis celle de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. De ce fait, la discussion budgétaire a eu lieu pratiquement sans aucun vote.

Monsieur le président, on ne peut pas continuer comme cela. Un de nos collègues, M. Belorgey, a écrit un livre excellent (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) où il s'interroge, à juste titre, sur le travail parlementaire. Vous-même avez commencé à réfléchir. Vous avez proposé une première solution. Je vous engage vivement, au nom de mon groupe, à continuer, et je suis à votre disposition pour examiner les moyens d'améliorer la qualité du travail budgétaire.

Quant à vous, madame le Premier ministre, comment allez-vous éviter, avec votre gouvernement - et avec votre majorité, car c'est là le problème - ...

**M. Pierre Mazeaud.** Eh oui ! Elle n'en a pas !

**M. Edmond Alphandéry.** que cet hémicycle, à l'occasion des discussions budgétaires, ne soit plus qu'un château hanté, où se retrouvent quelques rares fantômes qui croient encore à l'efficacité du contrôle parlementaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Alphandéry, vous avez eu la gentillesse de m'interroger. Malheureusement, de cette place, je ne peux pas vous répondre. Je le ferai donc d'une autre façon.

La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Jean Poporen, ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, vous posez une question qui tient à l'ensemble de l'activité des assemblées, à leurs rapports avec l'exécutif. J'essaierai de vous répondre sur le même ton, c'est-à-dire avec cette douceur angevine qui nous est commune. (*Rires et exclamations.*)

Dans la discussion de la première partie du projet de loi de finances, il y a eu vote sur les points importants et significatifs.

**M. Pierre Méhaignerie.** Non !

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** C'est l'appréciation de chacun, monsieur Méhaignerie.

**M. Léonce Deprez.** Un seul vote sur un seul article !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Au-delà, monsieur Alphandéry, il y a eu une pratique qui a été de tout temps, ...

**M. Philippe Auberger.** Aujourd'hui elle est dévoyée !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** ... celle des gouvernements, à savoir la réserve du vote d'un certain nombre de propositions...

**M. Charles Fèvre.** Une quantité !

**M. Jacques Barrot.** Un tas gros comme ça !

**M. Léonce Deprez.** Des dizaines et des dizaines !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** ... sur lesquelles, vous le savez bien, le vote interviendra. C'est si vrai que vous aviez envisagé de déposer une motion de censure sur la première partie du budget, c'est-à-dire sur les recettes.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ils se sont dégonflés !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Mais vous lui avez finalement préféré une motion de censure de caractère plus général, qui sera discutée demain, sur l'ensemble de la politique du Gouvernement et plus particulièrement sur sa politique budgétaire.

**M. Jean Ueberschlag.** C'est parce que tout est mauvais !

**M. le ministre des relations avec le parlement.** Votre observation, monsieur Alphandéry, n'est pas étrangère à ce « mépris » dans lequel le Gouvernement tiendrait le Parlement. J'ai pu lire ce mot et je l'ai entendu hier encore à l'occasion d'un rappel au règlement. Vous ne l'avez pas employé vous-même, mais permettez que j'élargisse ainsi mon propos, compte tenu des échanges que nous avons eus ces jours-ci.

Dois-je faire rappeler que, pas plus tard que ce matin, la conférence des présidents a décidé, d'un commun accord entre le Gouvernement et les représentants de vos groupes, que le vote de cette motion de censure interviendrait dès demain ? Le voilà, ce vote important, significatif sur l'ensemble du budget, puisque vous anticipez un peu sur le reste du débat ! Dès demain et non pas, comme le souhaitait le groupe majoritaire, car le Gouvernement n'a pas accédé à son vœu - n'est-ce pas, monsieur le président Auroux ? - ...

**Mme Yvette Roudy.** Malheureusement !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Peut-être !

... et non pas, comme il y avait quelque logique à le demander, à l'issue de l'ensemble du débat budgétaire. Dès lors qu'il y avait, de la part des groupes d'opposition, dépôt d'une motion de censure, c'est-à-dire volonté de juger l'ensemble, nous avons considéré qu'il ne fallait pas différer le vote et que le prévoir dès demain était pour nous une manière de respect de l'institution parlementaire.

**M. Francis Delattre.** Quel culot !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Dès lors, nous ne méritons vraiment pas, ...

**M. Edmond Alphandéry.** Ah si !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Pas du tout !

... nous ne méritons pas la vivacité de certaines critiques.

Permettez-moi, puisque vous m'en offrez l'occasion, monsieur Alphandéry, de rappeler que, depuis le début de cette législature nous avons accompli un gros effort, sur tous les plans, pour accroître le rôle des assemblées. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Aucune de vos propositions de loi n'a été retenue !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur Mazeaud, où avez-vous pris cela ?

**Un député du groupe socialiste.** A la buvette sans doute !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Je sais bien qu'il faut se méfier des statistiques, mais, à l'évidence, nous n'avons pas les mêmes.

**M. Pierre Mazeaud.** Les propositions de la majorité ont été retenues, pas celles de l'opposition !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Je vous indique que 15 p. 100 des textes votés depuis le début de la neuvième législature sont d'origine parlementaire. Ensuite,

évidemment, la règle de la majorité joue son rôle, car il appartient toujours à l'Assemblée de décider. Néanmoins, je le répète, de par la volonté du Gouvernement 15 p. 100 des textes votés sont d'origine parlementaire.

**M. Jean Uberschlag.** Les Français ne vous croient plus !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Pour ne pas envenimer le débat, je n'évoquerai que brièvement - mais je ne peux pas ne pas le faire - une comparaison qu'il est loisible à chacun d'entre vous d'opérer en se rendant à la bibliothèque de l'Assemblée nationale. En effet, combien de propositions d'origine parlementaire étaient-elles soumises au Parlement dans les législatures où la majorité correspondait politiquement à l'opposition d'aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Uberschlag.** Beaucoup plus !

**M. Gabriel Kaspereit.** Ne posez pas la question, dites-le !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Un autre signe de notre effort, monsieur Alphandéry, réside dans le fait que, depuis le début de cette législature, 70 p. 100 des textes ont été adoptés, soit par accord en C.M.P., soit simplement par vote conforme avant même la C.M.P., et cela demeure vrai pour le début de cette session d'automne. Autrement dit, dans l'immense majorité des cas, c'est par concordance de vues entre les deux assemblées et le Gouvernement que les textes ont été adoptés.

**M. Charles Miossec.** Vous noyez le poisson !

**M. Pierre-André Wiltzer.** C'est laborieux !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** J'en viens à la fable - je ne peux pas employer un autre terme - du 49-3. En effet, seulement 7 p. 100 des textes adoptés par le Parlement ont fait l'objet de cette procédure et pas davantage. (*Murmures sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) J'admets certes qu'il s'est souvent agi de textes budgétaires.

Les efforts du Gouvernement en la matière sont également attestés par le concours qu'il a apporté - M. le président de l'Assemblée nationale est, à cet égard, un bon témoin - au début, après tant d'années d'attente, de la réforme du travail parlementaire. Vous y avez rendu hommage vous-même.

Je pense notamment à l'inauguration du vote personnel. D'ailleurs il n'est pas de la responsabilité du Gouvernement que ce dernier n'ait pas été expérimenté dès la session précédente. Les objections, pour ne pas dire les obstacles, ont été multipliées du côté droit de l'hémicycle pour l'empêcher. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Une autre innovation, due à l'initiative de M. le président de l'Assemblée nationale et à laquelle le Gouvernement s'est très volontiers associé, connaît une grande réussite. Il s'agit des questions-crible du jeudi qui permettent, chaque semaine aux députés d'interroger l'un des représentants du Gouvernement, sur un secteur déterminé.

Il convient enfin de souligner l'instauration que nous avons tant de fois demandée quand nous étions l'opposition, de débats à caractère général portant sur de grandes questions - l'agriculture, l'Europe, l'immigration - et qui ont lieu depuis plusieurs sessions.

**M. Jean Uberschlag.** Sans jamais de vote !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur Alphandéry, je souhaite vraiment que nous poursuivions cet échange entre le Gouvernement et les parlementaires, pour améliorer les conditions et la qualité du travail de ces derniers. Très franchement, reconnaissons que même s'ils sont insuffisants, des progrès ont été accomplis. (« Non ! Non ! » sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Vous niez l'évidence, mesdames, messieurs ! Des progrès ont été accomplis. Nous réanimons ensemble, peu à peu, la vie parlementaire. Continuons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Tout ça c'est du blabla !

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe communiste.

#### MOUVEMENTS SOCIAUX

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Tous les jours, la liste des corporations en lutte s'allonge. Demain aura lieu une journée interprofessionnelle à l'appel des deux syndicats les plus représentatifs : la C.G.T. et Force ouvrière.

Hier, le Président de la République a brandi la menace et voulu opposer les revendications les unes aux autres. Il l'a fait au nom de la priorité donnée à l'Europe du capital. En poursuivant dans cette voie, vous ne pouvez que faire grandir le rejet de la politique. Vous êtes en train de désespérer le peuple de gauche.

**M. Philippe Vasseur.** Le peuple de France !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Toute la droite, y compris l'extrême droite, en profite - on l'a vu encore sur ces bancs - et se voit déjà aux commandes, elle dont l'objectif est de poursuivre et d'aggraver l'austérité et le mépris à l'égard de ceux qui n'ont que leur travail pour vivre.

Il est faux de prétendre que l'on ne peut faire autrement. Les luttes des infirmières, des agriculteurs, des salariés, des retraités, des chômeurs sont légitimes. En défendant leur pouvoir d'achat, leur emploi, leur métier, ils ne réclament que leur dû, que la reconnaissance de leur dignité, de leur rôle social. Ils sont porteurs de l'intérêt général et de celui de la France.

S'ils sont obligés de faire grève, de manifester, de descendre dans la rue, c'est parce que vous refusez d'entendre leurs revendications...

**M. François Patriat.** C'est parce que vous les poussez !

**M. Jean-Claude Gayssot.** ... parce que vous ne cessez de dire « non » au monde du travail et de la création...

**M. Philippe Vasseur.** Votez la censure !

**M. Jean-Claude Gayssot.** ... alors que, dans le même temps, les inégalités se creusent, les privilèges grandissent, les spéculateurs et les financiers s'en mettent plein les poches. Pourtant vous multipliez les cadeaux en leur faveur.

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Censure !

**M. Francis Delattre.** Courage !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Ma question est simple et si elle est adressée au Gouvernement, comment ne pas comprendre qu'elle s'adresse aussi à mes collègues socialistes : oui ou non, allez-vous entendre la colère et le mécontentement qui montent ? Oui ou non, allez-vous revoir votre politique économique et sociale ? Oui ou non, allez-vous enfin choisir une politique de gauche ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Eric Raoult.** Très bien ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Eric Raoult.** Enfin un homme de gauche ! Tout un symbole !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** Monsieur le député, votre question me permet d'évoquer l'accord salarial, intervenu la nuit dernière pour la fonction publique.

**M. Philippe Vasseur.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** Il concerne quatre millions et demi de fonctionnaires de l'Etat. (*Exclamation sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Si les fonctionnaires ne vous intéressent pas, ils entendront vos murmures et ils sauront où se trouve leur sou-

rien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*)

Cet accord concerne donc quatre millions et demi de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales, des hôpitaux et un million et demi de retraités. Au terme de trente heures de négociations, nous avons conclu sur une augmentation de 6,5 p. 100 au titre de 1991 et de 1992.

**M. Jean-Yves Chamard.** Et 1993 !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** Je vous rappelle les étapes. D'abord, 2 p. 100 au 1<sup>er</sup> novembre, dont la moitié sous forme d'un rappel à compter du 1<sup>er</sup> août. En conséquence le traitement le plus bas de la fonction publique sera augmenté, le mois prochain, de plus de 300 francs.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Et le rattrapage ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** Le rattrapage a été décidé conformément à ce que les syndicats souhaitaient.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Plusieurs syndicats n'ont pas signé !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** La deuxième étape sera une hausse de 1,3 p. 100 au 1<sup>er</sup> février 1992.

**M. Francis Delattre.** C'est à gauche !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** Il y aura ensuite 1,4 p. 100 au 1<sup>er</sup> octobre 1992...

**M. Francis Delattre.** Encore à gauche !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** ... et 1,8 p. 100 au 1<sup>er</sup> février 1993.

**M. Jean-Yves Chamard.** Comme par hasard !

**M. Francis Delattre.** Toujours à gauche !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.** Cet accord jette, je l'indique à toute la représentation nationale, les fondements d'une nouvelle politique contractuelle. Le Gouvernement va, en effet, engager, sur la base et dans le prolongement de cet accord, des négociations sur les conditions de travail, sur la mobilité, sur la formation. J'ajoute que les organisations ont souhaité cette nouvelle donne. Je souhaite que l'Assemblée nationale tout entière puisse soutenir l'action ainsi engagée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Vasseur.** La réponse n'avait aucun rapport avec la question !

**M. le président.** Nous revenons au groupe socialiste.

#### PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Boulard.

**M. Jean-Claude Boulard.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées. Elle s'inscrit dans le cadre de la semaine des personnes âgées et elle concerne les personnes âgées en état de dépendance dont chacun connaît la situation. Elle est caractérisée notamment par l'insuffisance du nombre des places réservées à l'accueil des personnes âgées ayant perdu leur autonomie et par le drame financier que vivent nombre de familles incapables, compte tenu du niveau, le plus souvent modeste, des pensions de reversion des personnes très âgées dans notre pays, de faire face au coût de la prise en charge de cette dépendance.

Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, saisi de deux rapports sur ce sujet : l'un émanant du commissariat général au Plan, dit rapport Schöplin, l'autre, adopté à l'unanimité par les membres d'une mission constituée au sein de l'Assemblée nationale. Leurs conclusions sont très largement convergentes et elles me conduisent, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous poser très simplement et très concrètement deux questions.

Premièrement, dans quel délai le Gouvernement est-il prêt à déposer d'abord en conseil des ministres, puis devant notre assemblée un projet de loi portant amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ?

Deuxièmement, le précédent Premier ministre avait décidé le principe de la mise en place d'un fonds de financement des actions en faveur de la dépendance et de la situation des personnes âgées dépendantes. Quand ce fonds sera-t-il instauré ?

La plus-value fiscale, résultant du caractère non déductible de la C.S.G. sera-t-elle, comme cela avait été envisagé, affectée au financement des actions de ce fonds ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vos réponses sont attendues par tous ceux qu'inquiète la situation souvent dramatique des personnes âgées dépendantes dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, les problèmes liés à la dépendance se posent avec de plus en plus d'acuité en raison du vieillissement de notre population. Il convient toutefois de ne pas dramatiser cette question.

**M. Jean-Yves Chamard.** Elle est tout de même importante !

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat.** Certes, mais le vieillissement de la population ne doit pas être ressenti comme quelque chose de négatif, comme un handicap supplémentaire pour notre société.

Un grand pays comme le nôtre est capable de relever ce défi. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle 700 000 retraités sont âgés de plus de quatre-vingt-cinq ans et qu'ils seront un million à l'horizon de l'an 2000. Si l'avancement en âge ne se traduit pas forcément par la dépendance, il en augmente le risque.

La prise en charge de la dépendance est aujourd'hui assurée, dans notre pays, par différents intervenants tels que l'assurance maladie, les caisses de retraite, les départements, lesquels agissent à la fois sur le plan médical et sur le plan social. Toutefois, et en dépit des efforts accomplis par les uns et les autres, cette prise en charge souffre d'une triple insuffisance.

Il y a d'abord une insuffisance quantitative et qualitative des établissements et des services.

On relève ensuite une insuffisance dans la coordination des financements publics, ce qui provoque des placements coûteux, parfois inadaptés. En outre, les structures d'hébergement demeurent cloisonnées et relèvent de statuts différents, ce qui induit des tarifs et des fonctionnements disparates, alors que les besoins sont sensiblement les mêmes.

Enfin, l'insuffisance de certaines prises en charge financières laisse une part résiduelle trop élevée à la charge des familles.

Il apparaît donc nécessaire de compléter et d'adapter la prise en charge des personnes âgées dépendantes, sur la base des travaux réalisés à la fois par la mission parlementaire que vous avez présidée, monsieur le député, et par le Commissariat général au Plan dans le cadre de la commission présidée par M. Schöplin. Le Gouvernement tient d'ailleurs à rendre hommage à la qualité de ces travaux.

A partir de ces deux rapports, le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi qui sera déposé avant la fin de l'année sur le bureau des deux assemblées. Cela répond à votre première question.

Quatre objectifs guideront le travail du Gouvernement.

Le premier sera de coordonner l'ensemble des interventions en faveur des personnes âgées, grâce à la mise en place à l'échelon départemental d'une coordination et d'une concertation entre les différents financeurs et les professionnels, ainsi qu'à la création de commissions techniques au niveau local, au plus proche des gens. Ces commissions seront chargées d'évaluer la dépendance à partir de critères nationaux, d'informer, d'orienter, de coordonner les réponses et d'évaluer le besoin en prestations de dépendance.

Le deuxième objectif sera d'améliorer les conditions d'hébergement des personnes âgées dépendantes et leur prise en charge par l'assurance maladie.

Pour cela, il s'agira, premièrement, de renforcer les équipes soignantes, par l'augmentation du nombre de places médicales - 45 000 places supplémentaires seront créées en trois ans, grâce à une enveloppe de 1,5 milliard de francs -, par la révision du montant des forfaits soins ; deuxièmement, d'harmoniser le régime juridique de l'hébergement des personnes dépendantes, par la création d'un seul type d'établissements ; troisièmement, de modifier, en l'adaptant, notre système de tarification, par une modification du contenu des forfaits soins afin de permettre une meilleure prise en charge des soins corporels et d'hygiène, ...

**M. François Rochebloine.** C'est trop long !

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat.** ... par une réforme des modalités d'attribution en prévoyant une dotation globale annuelle attribuée à chaque établissement et calculée en fonction de l'état de la dépendance de la personne et non de l'établissement ; quatrièmement, d'améliorer la qualité de vie dans les établissements, qui doivent être de véritables lieux de vie et non pas de simple lieux d'hébergement et de soins, par la poursuite du plan de modernisation des hospices, par la promotion d'une nouvelle conception des lieux d'accueil, par une meilleure intégration des équipements dans la ville ou le village, par une meilleure association des résidents ou des familles au fonctionnement des établissements grâce aux nouvelles dispositions du décret sur les conseils d'établissement, qui sera très prochainement publié et qui facilitera la participation effective des usagers à la vie de l'établissement, par l'obligation d'un contrat écrit entre les résidents de l'établissement ou des familles, procédure qui sera étendue à l'ensemble des lieux d'accueil des personnes âgées afin d'assurer partout la transparence sur les tarifs appliqués et sur les prestations assurées.

Le troisième objectif du Gouvernement sera de renforcer l'efficacité du maintien à domicile par la promotion des services d'aide à domicile polyvalents, par le soutien aux aidants, afin de mieux mobiliser les solidarités familiales.

Le quatrième objectif, enfin, sera de solvabiliser les personnes âgées dépendantes par la création d'une prestation dépendance sous condition de ressources, pour aider à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Vous avez évoqué, monsieur le député, des crédits de 3 milliards de francs. En l'état actuel de mes informations, je n'ai pas pu retrouver trace de ces crédits au niveau du budget de l'Etat. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean-Louis Gosduff.** Il est trop long !

**M. Jean Ueberschlag.** Cela fait dix minutes qu'il parle ! Il faut l'interrompre, monsieur le président !

**M. Jacques Masdeu-Arua.** C'est peut-être intéressant, mais il pourrait communiquer à chacun une photocopie de sa réponse !

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat.** Il est essentiel que notre pays soit doté d'un dispositif alliant des services de proximité et de soins à domicile, des conditions d'hébergement adaptées et des mécanismes de solidarité afin de prendre en charge ce risque de dépendance.

Tous les partenaires, Etat, caisses de vieillesse, collectivités territoriales, associations, en conjugant leur effort, relèveront ce défi à la portée d'un pays comme le nôtre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Léonce Deprez.** C'est tout un programme !

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

PERSONNELS CIVILS DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).** Monsieur le ministre de la défense, la situation dans laquelle se trouvent les personnels civils des forces françaises en Allemagne, à la suite de la décision de retrait de celles-ci, est extrêmement grave.

Où trouver la cohésion d'une politique qui consiste, pour le Président de la République, d'un côté, à proposer la création d'un corps franco-allemand et à décider, unilatéralement, de l'autre, le retrait des forces françaises d'Allemagne, alors même que le gouvernement allemand ne nous le demandait pas ?

A l'heure actuelle, le sort des 5 000 agents de droit privé allemand dépendant directement de votre ministère, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de ressortissants français, notamment de frontaliers alsaciens, est traité avec une particulière légèreté et une grande indifférence par le Gouvernement.

En effet, les licenciements se poursuivent - on en comptera environ 1 500 pour l'année 1992 - alors que le plan social est notoirement insuffisant et, sur bien des points, contraire à toute équité et à toute justice sociale. Le crédit de 36 millions de deutschemark prévu pour son application, soit à peine en moyenne 20 000 francs par agent, devrait être quadruplé.

De surcroît, ce plan impose un plafonnement des primes de licenciement d'autant plus important que l'agent est âgé de plus de quarante ans et ne prévoit aucune mesure de reconversion, alors que la Bundeswehr a reconverti ses personnels.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, en mon nom et au nom des députés R.P.R. d'Alsace, de bien vouloir nous indiquer avec la plus grande précision les mesures que vous ne manquez pas de prendre pour ces personnels civils qui ont œuvré quand même pendant plus de quarante-cinq ans pour le maintien de la paix en Europe.

Leur réserverez-vous au moins, en priorité, les emplois qui devront être créés à Strasbourg par le futur corps d'armée franco-allemande ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Pierre Joxe, ministre de la défense.** Monsieur le député, il n'y a ni insouciance, ni légèreté, ni indifférence, comme vous le dites, à l'égard de ce problème.

J'ai le sentiment que vous n'êtes pas très bien informé, en particulier sur un point : la France n'est pas le seul pays à retirer ses troupes d'Allemagne.

**Mme Nicole Catala.** Nous le savons !

**M. le ministre de la défense.** Les Anglais en font autant et les Américains à bien plus grande échelle encore. Mais la France a été le premier, et est à l'heure actuelle le seul des trois pays ex-occupants, qui s'occupe des salariés de droit local, c'est-à-dire de droit allemand.

Donc, soyez fiers d'être Français ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Nous le sommes, monsieur le ministre !

**M. le ministre de la défense.** Soyez fiers d'appartenir à un pays qui, en l'occurrence, est le seul à ne faire preuve ni de légèreté ni d'indifférence, le seul, au contraire, à traiter ce problème.

**M. Bernard Pons.** Allez dire ça aux Alsaciens !

**M. le ministre de la défense.** Rendez-vous sur place et interrogez les organisations syndicales, en particulier, comme je l'ai fait, les organisations syndicales allemandes : elles remercient la France !

Trois catégories de personnels civils sont concernées. Il n'y a pas d'incohérence, contrairement à ce que vous semblez croire, entre le fait d'avoir un plan de retrait des forces françaises d'Allemagne, et le fait d'envisager, comme le Président de la République l'a dit lors du sommet franco-allemand de Lille il y a quelques mois, que tout éventuel maintien de troupes françaises en Allemagne au-delà des 2 100 hommes de la brigade franco-allemande devrait faire l'objet de nouveaux accords. Il est possible, en effet, que, dans le cadre de la nouvelle initiative franco-allemande, il y ait un peu plus de troupes françaises qui restent en Allemagne, c'est-à-dire qu'on en retire un peu moins. Mais, pour le reste, vous ne vous étonnez pas que la France, comme la Grande-Bretagne, comme les Etats-Unis, comme d'autres pays procède à une réduction des forces en Allemagne.

Quant aux fonctionnaires et agents publics français - j'y fais allusion parce que vous ne l'avez pas fait dans votre question, sans doute parce que vous êtes informé que le problème est bien traité -, ils ont droit au reclassement en France. L'Etat prend en charge leur déménagement, tous les frais occasionnés par leur changement de résidence. Il est important de souligner - vous me permettrez de le faire

puisque vous ne l'avez pas fait - qu'à l'heure actuelle à peu près 100 p. 100 des fonctionnaires en cause ont reçu une affectation conforme à leur demande et qu'environ une centaine anticipent sur ce mouvement qui, ainsi, pourra être bien traité.

Parmi les personnels qui relèvent du droit privé, monsieur le député, il n'y a pas que ceux qui sont de droit local : certains relèvent du droit français, en particulier dans les économats. Pour ces derniers, nous avons pris des mesures tout à fait exceptionnelles ; je citerai, par exemple, le doublement des indemnités de licenciement et les mesures particulières dans les conventions du Fonds national pour l'emploi.

J'observe que vous n'avez pas cité le cas des agents publics ; pas plus que celui des agents privés de droit français, qui ne sont pas toujours de nationalité française, parce que vous savez qu'ils sont bien traités. Et pourtant c'est très difficile ! Renseignez-vous sur le sort de ceux qui relevaient ou qui relèvent encore de l'armée britannique ou de l'armée américaine ! Vous comprendrez alors pourquoi vous pouvez être satisfait de ce que fait la France dans ce domaine.

En ce qui concerne les personnels de droit privé allemand, les conventions collectives ont été améliorées. Des modalités leur permettront, bien qu'ils soient de droit privé allemand, de bénéficier des aides de l'A.N.P.E. et des Assedic, comme s'ils relevaient du droit privé français.

Monsieur le député, je n'ai pas de mérite ; c'est mon prédécesseur qui avait mis ces dispositions en place, je me borne à les appliquer. Si vous étiez ou aviez été ministre de la défense et si vous aviez pris de telles mesures, je vous aurais félicité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est un problème compliqué, mais on n'a pas fini de voir les conséquences, parfois difficiles, d'un phénomène qui est globalement heureux. Il s'appelle la détente. Il s'appelle le désarmement. Il s'appelle l'espoir de voir cesser l'affrontement en Europe.

**M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).** Tout à fait d'accord !

**M. le ministre de la défense.** Il s'appelle le retour de la démocratie dans les anciens pays dominés par le Pacte de Varsovie. Ce sont des événements considérables qui ont, en effet, des conséquences sur l'implantation de certaines forces.

Nous prenons le plus grand soin de tous ces personnels, qu'ils soient de droit public ou de droit privé et compris, je le répète, de ceux de droit privé allemand. Si certains cas individuels se posaient - c'est inévitable sur des centaines - ils seront suivis un par un. Si vous en connaissiez personnellement, vous ne manquerez pas de me les signaler.

**M. Jean Ueberschlag.** Bien reçu !

**M. le ministre de la défense.** Abandonnez cette espèce d'autoflagellation. Rendez-vous sur place, renseignez-vous auprès de ceux qui étaient employés par les armées d'autres pays alliés et vous constaterez que vous pouvez garder la tête haute. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous revenons à une question du groupe communiste. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

#### ÉTANG DE BERRE

**M. le président.** La parole est à M. Paul Lombard.

**M. Paul Lombard.** Monsieur le président, ma question s'adressait à Mme le Premier ministre. En son absence, je la pose à M. le ministre de l'environnement.

J'ai pris connaissance avec intérêt des déclarations qu'avait faites Mme le Premier ministre concernant la sauvegarde de l'étang de Berre qui, chacun le sait, est un des plus grands étangs marins d'Europe, un milieu écologique original et exceptionnel que nous avons tous à cœur de préserver.

J'ai déposé deux propositions de loi, l'une sur le rétablissement du droit de pêche, l'autre tendant à assurer l'aménagement et la réhabilitation de l'étang. Elles reprennent les souhaits des populations riveraines de retrouver un plan d'eau permettant un renouveau de la pêche et assurant la préservation de toutes les richesses naturelles.

Le Gouvernement entend-il inscrire ces propositions de loi à l'ordre du jour ? Entend-il répondre au souhait des riverains en mettant en œuvre le plus rapidement possible le plan d'ensemble de sauvegarde de l'étang de Berre ? Il ne faut pas

en rester aux bonnes intentions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** J'ai entendu des protestations sur les bancs du groupe U.D.C. Si je n'ai pas pu redonner la parole à l'un de ses membres, c'est que, malheureusement, les questions et les réponses ont été trop longues.

**M. François Rochebloine.** Hraoui est en France et on ne peut même pas parler du Liban, monsieur le président ! C'est scandaleux !

**M. le président.** Il y avait une question sur le Cambodge qui n'a pas été appelée. Il faut que les interventions soient plus courtes.

**M. Jean Ueberschlag.** M. Cathala a été long !

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.** Cela vous gêne qu'on parle des personnes âgées ?

**M. Jean Ueberschlag.** Pas du tout, mais on peut le faire en peu de mots !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'environnement.

**M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement.** Monsieur le député, le Gouvernement a mis en œuvre et s'appête à rendre public le plan complet de sauvegarde et de réhabilitation de l'étang de Berre.

L'étang de Berre était au départ un étang d'eau douce. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des canaux ont été creusés pour le faire communiquer avec la mer ; c'est la période que l'on cherche à retrouver. A partir des années 50, il s'est industrialisé ; puis il est devenu le déversoir du grand système hydro-électrique Verdon-Durance.

Depuis vingt ans, la pollution industrielle a été réduite dans des proportions considérables, mais une partie importante de la population s'est déplacée pour venir habiter autour de l'étang et elle souhaite, comme vous le dites, monsieur le député, un « étang de bonne qualité ». Un référendum a été d'ailleurs organisé sur la base d'une question un peu partielle dans la mesure où elle ne portait que sur une seule source de perturbation et non sur la grave pollution de l'étang de Berre. Mais j'ai compris cette question qui pourrait être ainsi formulée : voulez-vous un étang de bonne qualité et vivant ? Bien entendu, j'approuve cet objectif.

Ce plan complet doit comporter un plan de réduction et un plan de prévention des accidents.

A partir du moment où la pollution industrielle a été considérablement réduite, seul le problème des accidents se pose. L'étang de Berre subit d'ailleurs, de temps en temps, des pollutions accidentelles, dues par exemple à la vétusté de tuyaux ou de pipe-lines.

Un plan de réduction des pollutions domestiques et agricoles : la population doit maintenant faire des efforts à cet effet.

Pour Saint-Chamas, la solution comporte deux étapes. Première étape, en changeant le régime de la concession on peut réduire considérablement la quantité de limon. Deuxième étape, il faut modifier le système Durance-Verdon. C'est plus compliqué : Electricité de France doit nous saisir de propositions techniques ; il faudra les chiffrer ; il conviendra alors de réunir ceux qui profitent du système Durance-Vernon - ils sont très nombreux, c'est grâce à lui qu'une grande partie de la Provence a été épargnée par la sécheresse - et ceux qui veulent le modifier pour en examiner le coût et la répartition de la charge.

Nous avons décidé de créer un observatoire pour que, élus, collectivités locales, associations, pêcheurs, Etat participent à la gestion de l'étang de Berre. Je voudrais aussi que la loi sur le littoral s'applique à l'étang de Berre et qu'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme soit élaboré pour maîtriser les pollutions éventuelles.

Voilà les principaux points de ce plan de réhabilitation pour lesquels, grâce à l'agence de bassin, des financements importants sont déjà prévus : 700 millions de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons maintenant à une question d'un député non inscrit.

## DON DU SANG

**M. le président.** La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le ministre des affaires sociales, j'appelle votre attention sur la dérive constatée dans de nombreux centres régionaux de transfusion sanguine dans l'application de la circulaire nationale relative aux conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les dons du sang.

Si la circulaire du Centre national invite avec beaucoup d'humanité certaines personnes particulièrement sensibles au virus du sida du fait de leur origine géographique ou de leurs mœurs personnelles, soit de s'abstenir de dons, soit d'accepter que celui-ci ne soit utilisé que pour des expériences de laboratoires, telle n'est pas l'interprétation qu'en font certains centres régionaux. En effet, les documents rédigés et mis à disposition du public dans des centres de province invitent, dans un amalgame douteux, les groupes dits à risques tels que les homosexuels, les prostituées, les toxicomanes, les personnes originaires ou vivant habituellement ou ayant séjourné récemment au Japon, en Afrique équatoriale, dans toutes les Antilles, notamment en Guyane, à s'auto-exclure de tout don du sang. Ces circulaires précisent dans la foulée qu'on demandera au donneur d'attester par sa signature qu'il a pris connaissance de ce document d'information.

Dans d'autres centres, on refuse systématiquement tout don de sang aux personnes extérieures à l'Europe.

Comment la circulaire du Centre national a-t-elle pu subir dans les centres régionaux une telle dérive raciste et xénophobe sans que les pouvoirs publics s'en émeuvent ?

Demander une attestation écrite et signée à tout donneur suppose-t-il qu'un donneur, dans l'ignorance de sa contamination et de toute bonne foi au moment du don, prend le risque d'être ultérieurement poursuivi en justice pour empoisonnement volontaire et, après un acte généreux, de se retrouver sur le banc des assassins ?

Monsieur le ministre, le sida est un problème très grave qui concerne tout le monde. Je me demande si toutes les voies ont été explorées. En tout cas, celle-là ne me semble pas du tout être à la hauteur de l'idée que l'on se fait de la France. C'est pour cela que je vous demande, sans sous-estimer les travaux du groupe d'études « Sida » qui a été constitué à l'Assemblée, de vraiment engager un débat de fond sur cette affaire dans cet hémicycle. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, et sur divers bancs des députés non inscrits.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** La question que vous soulevez, monsieur le député, est en effet, comme vous l'avez indiqué au début de votre exposé, extrêmement délicate. J'ai déjà rappelé à plusieurs reprises que la préoccupation principale des centres de transfusion sanguine, du Centre national de transfusion sanguine et des pouvoirs publics devait être de garantir le maximum de sécurité pour la transfusion. Personne ne peut douter que tel doit bien être le premier objectif du don de sang et du traitement du sang dans les centres de transfusion sanguine.

Cette donnée étant rappelée, il est évident que toutes les personnes ne présentent pas des risques égaux de contamination par le sida.

La difficulté commence - et vous l'avez fort bien relevé - lorsque, partant de cette constatation qui est une donnée de santé publique et qui en elle-même ne vise pas à être discriminatoire à l'égard des personnes, ces précautions nécessaires sont interprétées d'une manière qui peut en effet être attentatoire à la dignité. Mais sachez bien que les instructions données par le Centre national de transfusion sanguine évitent, à ma connaissance, ce risque ; vous avez d'ailleurs bien voulu le noter. Par ailleurs, lorsque quelqu'un se présente pour donner son sang, ce peut être aussi une occasion de lui proposer un examen, d'attirer son attention sur les risques qu'il court et de lui proposer un dépistage.

Je vous rappelle que les centres de transfusion sanguine constituent un réseau décentralisé de 160 établissements, dont la moitié sont privés. Le ministère n'a donc pas d'autorité directe sur eux.

Néanmoins, les faits que vous signalez, dont je ne connaissais pas l'existence dans cette proportion, ni même dans le principe, donneront lieu à une enquête. Si ces comportements ont eu lieu, ils devront cesser. Mais c'est la première fois que je suis saisi d'un tel cas. Je vous remercie de me l'avoir signalé. Cependant, je ne pense pas que ce soit répandu. Si de telles situations se produisaient, elles n'auraient pas les conséquences que vous redoutiez. Il n'est pas possible de porter une accusation contre quelqu'un qui, sans le savoir, aurait donné du sang contaminé. Cela me paraît moralement, politiquement et juridiquement insoutenable.

La priorité est de garantir la sécurité du sang.

La réalité est que tous les individus ne sont pas égaux devant ce danger et il faut en tenir compte avec le respect nécessaire de la personne humaine. J'y veillerai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Raymond Forni.)*

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI,  
vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

5

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 5 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir à vingt-deux heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 :

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A. (suite).

Jeudi 24 octobre, à neuf heures trente :

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A. (suite) ;

Ville et aménagement du territoire.

A quinze heures :

Discussion et vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Barrot, Millon, Pons et soixante-quatre de leurs collègues.

A vingt et une heures trente :

Ville et aménagement du territoire (suite).

Vendredi 25 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Ville et aménagement du territoire (suite) ;

Urbanisme et logement ;

Anciens combattants et victimes de guerre.

Éventuellement, samedi 26 octobre, à dix heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Lundi 28 octobre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Transports aériens, météorologie ; aviation civile ;

Intérieur.

Mardi 29 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Culture ;

Communication.

Mercredi 30 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Coopération et développement ;

Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan, fonction publique ; *Journaux officiels.*

Jeudi 31 octobre, à neuf heures trente et quinze heures :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 4 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Transports terrestres, routes et sécurité routière ;  
Environnement.

Mardi 5 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Affaires étrangères ;  
Affaires européennes.

6

### RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-André Wiltzer, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre-André Wiltzer.** Monsieur le président, mon rappel au règlement s'appuie sur l'article 52.

Voici plusieurs fois qu'à l'occasion des questions au Gouvernement, le président de notre assemblée admoneste publiquement la représentation nationale en lui reprochant de donner une « mauvaise image » du Parlement dans le pays.

**M. Didier Migaud.** C'est vrai.

**M. Pierre-André Wiltzer.** Ces propos ne sont eux-mêmes pas sans conséquence, surtout qu'ils sont retransmis en direct par la télévision.

**M. Christian Pierret.** Comme vos cris.

**M. Pierre-André Wiltzer.** Je pense même qu'ils sont de nature à aggraver cette éventuelle mauvaise image.

**M. Didier Migaud.** A vous de donner l'exemple !

**M. Pierre-André Wiltzer.** Qu'il y ait du bruit et des remous lors des séances du mercredi, c'est un fait et il serait sans doute intéressant d'en chercher les raisons. On pourrait réfléchir à une meilleure organisation de la séance, au moyen de faire respecter les temps de parole, non seulement des députés mais également des membres du Gouvernement, une discipline impartiale, relevant d'ailleurs du président de séance, devant être respectée par tous. Ce serait plus constructif que de rendre l'Assemblée nationale responsable du spectacle qu'on lui reproche de donner.

Au nom de mon groupe, je souhaite donc que le président et le bureau de l'Assemblée nationale se penchent d'urgence sur l'organisation des séances, notamment celles du mercredi, pour tenter de trouver des remèdes aux difficultés et aux blocages actuels en s'inspirant de dispositions qui existent dans d'autres parlements, plutôt que de manifester une indignation quelquefois un peu trop sélective.

**M. le président.** Monsieur Wiltzer, je vous rappelle qu'aux termes de l'article 52 du règlement le président dirige les délibérations.

**M. Jacques Toubon.** Mal !

**M. le président.** Il a la responsabilité de la police de cette assemblée, et il l'exerce d'ailleurs souverainement.

Les séances du mercredi après-midi, qui ne sont d'ailleurs pas celles qui posent le plus de problèmes, ont fait l'objet à plusieurs reprises de délibérations du bureau, mais votre demande sera bien entendu transmise à qui de droit.

Monsieur Mazeaud, tenez-vous absolument à faire un rappel au règlement ?

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, si je me suis inscrit, c'est que je souhaite en faire un !

**M. le président.** Je voulais vérifier que votre souhait était sincère, monsieur Mazeaud !

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait, monsieur le président.

**M. Jacques Toubon.** Sincère et authentique !

**M. le président.** Vous avez donc la parole.

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous remercie, monsieur le président.

Je profite de la présence de M. le ministre de l'agriculture dans la mesure où j'imagine qu'au cours du long débat qui va suivre sur le budget de l'agriculture, on ne va pas manquer de parler de l'Europe !

J'ai sous les yeux un télégramme adressé au directeur général de la police nationale par le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur. Compte tenu de sa gravité, je vous le

lis : « Les locaux de police sont susceptibles de recevoir de façon inopinée ou préalablement annoncée la visite de délégations du comité européen, en vue d'inspecter tout lieu où des personnes sont privées de liberté par une autorité publique à quelque titre que ce soit. » Autrement dit, les membres de ce comité pourront visiter de simples détenus dans les locaux de police, alors que même un avocat ne pourrait le faire.

De telles dispositions, qui résultent de conventions européennes, ne vont-elles pas conduire certains à affirmer que la police pourrait avoir une attitude répréhensible dans ses propres locaux à l'égard de détenus, ce qui serait inadmissible ? La France n'est tout de même pas la Colombie visitée par Amnesty International !

**M. Jacques Toubon.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est excessivement grave et j'appelle votre attention à toutes et à tous, mes chers collègues, sur le danger que présentent de telles conventions pour notre propre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, ce n'est pas parce que vous parlez de l'Europe qu'il faut sauter sur votre siège !

**M. Pierre Mazeaud.** Je profitais de la présence de M. le ministre de l'agriculture qui connaît très bien l'Europe.

**M. le président.** Vous vous êtes ainsi quelque peu écarté des dispositions réglementaires !

7

### LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

#### AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A. (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Ambroise Guellec. Vous disposez de dix minutes, monsieur Guellec, et je veillerai à ce que vous respectiez votre temps de parole.

**M. Ambroise Guellec.** J'ai l'habitude de le respecter, monsieur le président, sauf lorsqu'on me perturbe dans mon exposé, comme c'est arrivé récemment.

Monsieur le ministre de l'agriculture, vous êtes, paraît-il, à peu près le seul membre du Gouvernement à pouvoir encore aller et venir en province sans trop de difficultés. C'est peut-être parce que, contrairement à la plupart de vos collègues, vous portez encore un peu de considération, d'intérêt, voire de respect aux agriculteurs de ce pays.

C'est normal, me direz-vous, compte tenu de la charge que vous assumez mais, en réalité, ce n'est pas dans les chiffres que nous examinons depuis ce matin que nous trouverons la solution au problème très grave de l'agriculture et du monde rural. Peut-être en avez-vous également le sentiment mais d'autres ne semblent pas encore s'en être rendu compte.

On n'en est pas très étonné après avoir entendu le Président de la République parler de bandes organisées parce qu'il y a eu un peu de vaisselle cassée. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Il s'agissait certes de lieux prestigieux mais, pour des agriculteurs totalement dépourvus de ressources, c'était de la provocation.

Je regrette également certains propos tenus cet après-midi même par le Premier ministre, mettant sur le même plan les loubards de banlieue et les agriculteurs qui manifestent.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Très bien !

**M. Ambroise Guellec.** Nous n'excusons pas les dégâts causés au cours de manifestations violentes, mais nous voulons comprendre les raisons de ce désespoir. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je ne suis pas le seul à cet égard et je pense que vous auriez tort d'ironiser sur ce sujet, mes chers collègues. Il est assez grave pour que nous l'examinions ensemble avec gravité.

M. Charasse a déclaré que personne ne l'empêcherait d'aller et de venir parce qu'un membre du Gouvernement devait pouvoir s'exprimer en toute circonstance. D'accord, mais, comme je lui ai dit tout récemment encore, un ministre a diverses occasions de s'exprimer alors que les agriculteurs n'en ont guère.

Nous savons bien qu'il leur est difficile de manifester sur le pavé de Paris, même si cela leur arrive en des circonstances exceptionnelles. D'ailleurs, je crains que la leçon forte et digne donnée le 29 septembre dernier, dont vous avez dit, monsieur le ministre, qu'elle vous serait utile pour défendre les grands dossiers de notre agriculture, ne soit déjà oubliée par la plupart de ceux qui sont aux affaires dans notre pays.

Cela étant dit, j'en reviens à ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire le budget. J'éviterai au demeurant de trop parler chiffres.

Pour être sûr de ne pas l'oublier à la fin de mon exposé, permettez-moi de vous dire d'entrée de jeu, monsieur le ministre, que mon groupe ne votera pas ce budget. Cela ne vous étonnera pas. Vous-même, certainement, savez qu'il est mauvais. En tout cas, pour notre part, nous considérons qu'en aucune façon nous ne pouvons le voter, quand bien même on y ajouterait les quelques centaines de millions qui ont été égrenées à cette tribune par M. Tavernier, mais aussi par M. Brune. Nous les avons écoutés avec intérêt, bien sûr, mais tout ne se ramène pas à une question de chiffres...

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** En partie, quand même.

**M. Ambroise Guellec.** C'est mieux que rien, admettons-le...

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** Merci !

**M. Ambroise Guellec.** ... mais il est de tradition que soient annoncées en cours de discussion quelques « sucettes » astucieusement préparées !

Pour autant, cela ne nous fait pas beaucoup progresser et, plutôt que de reprendre cette bagarre de chiffres sur un budget en diminution avec des crédits en augmentation - on a du mal à le comprendre mais, puisque vous le dites, il y a sans doute une vérité quelque part - je ne ferai que relever cette indication que j'ai trouvée dans l'excellent rapport d'Alain Brune sur l'évolution de l'agriculture depuis une dizaine d'années : notre collègue met bien en évidence que, en même temps que la production augmentait de 20 p. 100, les prix, eux, baissaient de 20 p. 100.

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** Oui.

**M. Ambroise Guellec.** On comprend dès lors que le revenu des agriculteurs ne s'y retrouve pas parfaitement.

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** Eh oui !

**M. Ambroise Guellec.** Il convient également de noter que la part de l'excédent agricole dans notre commerce extérieur, qui devait être de quelque 52 milliards de francs en 1990 ...

**M. Jean Auroux.** C'est exact !

**M. Ambroise Guellec.** ... se situera vraisemblablement - les chiffres ne sont pas encore définitifs - au-dessous de 40 milliards de francs cette année. Or nous savons que la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune, si nous acceptons les propositions de M. Mac Sharry, et les discussions du G.A.T.T., si elles vont dans le sens que nous craignons, réduiront sensiblement cet excédent l'année prochaine.

Vous aviez dit, monsieur le ministre, lors de la présentation de votre projet de budget à la presse, que c'était un « budget mystère ». Je ne sais pas ce que vous entendiez par là, mais pour nous, il n'y a pas de mystère. Il n'y a dans ce budget ni de bonne nouvelle ni de bonne surprise. Vous avez par la suite fait des annonces à la presse, annonces dont les parlementaires, comme tout un chacun, ont pris connaissance le lendemain, en lisant leur journal préféré. C'était ce que vous appelez « les mesures d'urgence ».

Annouciées avec toute la publicité que vous souhaitiez, ces mesures ne nous ont en aucune façon satisfaits. Permettez-moi de vous dire ce que nous en pensons et ce qui nous paraît devoir être fait pour que les choses aillent mieux pour l'agriculture, les efforts tout particuliers qu'appellent la modernisation des structures de notre agriculture et de notre production agricole et ce dossier, auquel nous sommes très attachés depuis des années, de l'allègement des charges.

Je demanderai une fois de plus - j'y reviens à chaque budget - l'allègement de l'impôt sur le foncier non bâti. Nous en avons parlé avec M. Charasse la semaine dernière. Je sortais pour ma part, monsieur le ministre, d'une discussion fort intéressante avec vous en commission de la production et des échanges. Vous nous aviez dit votre souhait que ce problème fût réglé, souhait partagé, semble-t-il, par le Président de la République. Or M. Charasse nous a annoncé que, de son point de vue, la question était virtuellement réglée puisque la loi du 30 juillet 1990 prévoyait que se voit mis en place un autre impôt au 1<sup>er</sup> janvier 1993.

**M. Philippe Legras.** Tout à fait !

**M. Ambroise Guellec.** Je veux croire, monsieur le ministre, que vous ne partagez pas l'assertion de M. Charasse. La profession agricole, vous le savez, ne veut pas d'une nouvelle taxation qui ne ferait que transformer le problème au lieu de l'éliminer. Nous redisons donc notre volonté, que vous partagerez très certainement, d'avancer vers une réduction, dans un premier temps, de l'impôt sur le foncier non bâti par la suppression totale des parts départementale et régionale.

Toujours dans le cadre des mesures structurelles, je veux aussi souligner l'importance que nous attachons au dispositif de préretraite. Il doit être efficace, permettre le départ dans de bonnes conditions du maximum d'agriculteurs et, bien sûr, donner la possibilité à ceux qui les reprendront d'utiliser les moyens de production qui auront été libérés.

Il me faut encore souligner à quel point il nous paraît important qu'en matière d'enseignement des adaptations soient apportées par rapport à ce que propose votre budget, essentiellement dans le domaine de l'enseignement privé. Cela vaut, d'ailleurs, pour les deux bouts de la chaîne.

D'abord, je regrette d'avoir à vous dire que vous êtes en train d'étrangler l'enseignement supérieur privé. J'aimerais que vous nous assuriez qu'il sera traité de la même façon que l'enseignement supérieur public.

À l'autre bout de la chaîne, je dois vous faire part des graves préoccupations des maisons familiales rurales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) J'en ai dans ma circonscription, comme d'ailleurs la plupart des parlementaires qui s'intéressent aux problèmes agricoles. Or, vous le savez, monsieur le ministre, ce que propose pour ces maisons le projet de budget pour 1992 n'est pas bon et n'est pas équitable.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est exact !

**M. Ambroise Guellec.** Il est temps de redresser cela. Nous vous le demandons avec beaucoup de fermeté. J'espère que nous serons entendus.

**M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Ambroise Guellec.** Je vois, monsieur le président, que mon temps de parole est presque épuisé. Je vais donc conclure en citant rapidement deux ou trois autres idées. En effet, je ne voudrais pas terminer sans évoquer ce que j'appellerai les « nouvelles frontières » pour notre agriculture et pour notre monde rural.

Ce matin, plusieurs intervenants ont parlé d'une grande loi d'orientation de l'agriculture. Nous ne savons pas très bien ce que cela veut dire. Peut-être voudront-ils bien le préciser et vous-même, monsieur le ministre, nous le direz-vous. En tout cas, que l'on y inclue des dispositions concernant en particulier les usages non alimentaires des produits agricoles, la pluriactivité, les activités complémentaires à l'agriculture dans plusieurs zones rurales qui ont des difficultés particulières ! C'est extrêmement important, compte tenu des très difficiles discussions au G.A.T.T. et autour de la politique agricole commune.

Sur la P.A.C., vous avez évoqué à différentes reprises, monsieur le ministre, les contre-propositions de notre pays ou un contre-projet. Nous avons tous pris connaissance des der-

nières positions, qui consistent à dire que vous vous ralliez au plan que M. Mac Sharry a présenté au nom de la Commission de Bruxelles. C'est ce que j'avais cru comprendre depuis quelque temps déjà. J'aimerais que l'on nous le confirmât. Je voudrais également que vous nous disiez que vous êtes, comme nous, attaché à ce que les dispositions prévues, si elles doivent intervenir, fassent l'objet d'une mise en œuvre très progressive dans le temps. Il y a la survie de la partie compétitive de notre agriculture.

Je m'arrêterai là, mais mes collègues du groupe U.D. traiteront de tel ou tel aspect précis de votre projet de budget, projet dont j'ai eu l'occasion de vous dire qu'il ne nous paraissait pas à la dimension des problèmes. Je ne prétendrai pas que vous en portez l'entière responsabilité, mais, décidément, il indique bien que le Gouvernement de notre pays n'a pas une juste conscience des problèmes de nos agriculteurs et de notre monde rural en 1991, pas plus, bien sûr, que pour l'année 1992, qui s'annonce extrêmement difficile pour l'agriculture française.

J'ose espérer, monsieur le ministre, que, malgré tout, vous nous apporterez quelques éléments de réconfort tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Merci, monsieur Guellec de votre compréhension et du respect quasiment scrupuleux de votre temps de parole, que vous n'avez jamais dépassé que de 25 p. 100 !

La parole est à M. Gaston Rimareix, que j'invite à la concision dans les quinze minutes qui lui sont imparties.

**M. Gaston Rimareix.** Monsieur le ministre, les années passent et se ressemblent. Comme celle du budget de 1991, la discussion du budget pour 1992 intervient alors que l'agriculture traverse une crise grave.

Le constater, c'est déjà reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une simple crise conjoncturelle mais d'une crise profonde à laquelle, depuis l'an dernier, nous n'avons pas su, tous ensemble, apporter de solution, bien que vous n'ayez ménagé ni votre temps, ni votre peine, ni vos interventions, ni vos propositions, à Paris comme à Bruxelles.

En réalité, il y a plusieurs crises.

Il y a d'abord une crise sectorielle, nous le savons tous. C'est celle qui affecte l'élevage. Mais il y a une crise beaucoup plus profonde, une crise de confiance liée aux incertitudes, aux interrogations, aux inquiétudes aussi qui pèsent sur les conséquences de la réforme de la P.A.C. et des négociations du G.A.T.T. Il y a aussi, je crois, une crise encore peut-être plus profonde, une crise d'identité - j'allais dire une crise culturelle - qui touche l'ensemble du milieu rural. Il y a aujourd'hui une très large prise de conscience, on l'a vu il n'y a pas si longtemps, que l'agriculture française, l'espace rural sont à un tournant et qu'ils devront affronter - que dis-je, qu'ils affrontent déjà - des mutations profondes avec toutes les inquiétudes que cela provoque. Il faut y être très attentif. La première réaction, en effet, pourrait être un rejet de l'Europe, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter.

Disons dès maintenant que la réponse à cette crise n'est pas uniquement budgétaire. Je dirai même qu'elle n'est pas d'abord budgétaire. Bien sûr, le budget doit en tenir compte, comme il doit tenir compte du contexte général. J'aurai l'occasion d'y revenir. Mais, pour répondre à certains des collègues de l'opposition qui se sont exprimés ce matin, je rappellerai ce que M. Cointat, qui connaît bien les problèmes agricoles, disait lors de la discussion du budget de 1987 :

« Il n'est pas concevable d'examiner le budget de l'agriculture française sans l'intégrer dans la politique économique et financière de la Communauté. Les décisions sont prises à Bruxelles et le budget national, qu'on le veuille ou non, n'apparaît plus que comme un outil de complément pour régler une politique d'ensemble décidée ailleurs ou pour résoudre des problèmes spécifiques ou techniques. »

**M. Alain Bonnet.** Bonne citation !

**M. Gaston Rimareix.** « On oublie trop souvent cette évolution et on croit à tort que le budget de la nation rabotera toutes les difficultés du monde rural. »

**M. Patrick Ollier.** C'est une explication !

**M. Gaston Rimareix.** Monsieur Ollier, vous appréciez, je crois, la compétence de notre collègue Cointat.

Permettez-moi de préciser qu'après l'analyse de M. Cointat, M. Goulet et M. Godfrain, eux aussi très compétents, ajoutaient : « Très bien ! »

**M. Ambroise Guellec.** C'est vrai !

**M. Gaston Rimareix.** C'est vrai, et cela doit nous conduire à un peu de modestie dans l'appréciation du budget qui nous est soumis.

Avant d'aborder ce budget au fond, il est essentiel de traiter les problèmes aussi objectivement et sereinement que possible. Je le dis à tous sur les bancs de cette assemblée comme je le dis aux organisations agricoles et, à travers elles, aux agriculteurs : essayons au moins de nous mettre d'accord sur le diagnostic, essayons au moins de nous mettre d'accord sur quelques grandes orientations, essayons d'engager un dialogue constructif.

**M. Patrick Ollier.** D'accord !

**M. Gaston Rimareix.** Monsieur Vasseur, ce matin, vous avez sans doute forcé un peu le trait, mais c'est souvent le cas dans les discussions budgétaires.

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.** Pas du tout !

**M. Gaston Rimareix.** Nous étions ensemble, vous le savez, à une réunion de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, réunion à laquelle participaient également M. Guellec...

**M. Patrick Ollier.** J'y étais aussi !

**M. Gaston Rimareix.** ... et M. Ollier. Nous avons eu une discussion constructive, les uns et les autres.

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Vous y avez très bien parlé !

**M. Gaston Rimareix.** Personne n'a cherché à faire de la surenchère...

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. Gaston Rimareix.** ... mais chacun a essayé d'apporter des réponses. Nous devrions essayer de faire la même chose dans cette enceinte.

A ce point de mon propos, je rappellerai deux choses.

D'abord - c'est très banal, mais il faut le dire - l'agriculture française est très diversifiée ; il y a des agricultures dans des situations très contrastées. Globalement, disons-le aussi, notre agriculture est l'une des plus performantes du monde. Elle a accompli, dans les trente dernières années, des progrès remarquables en matière de production, de productivité et d'exportation.

Mais, et c'est d'une certaine façon paradoxal, à côté de secteurs prospères, il en existe d'autres qui sont à la limite de la faillite et des agriculteurs qui sont à la limite de la misère. En outre, facteurs aggravants, ils sont souvent concentrés dans certaines régions et sur certaines productions.

Je comprends - vous me permettrez d'être un peu chauvin - les protestations, les indignations des éleveurs limousins, par exemple, quand on annonce une augmentation du revenu agricole moyen par exploitation alors que leur revenu à eux a diminué dans des proportions considérables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est là, je crois, l'une des difficultés que nous avons à résoudre.

Ensuite, il nous faut constater, même si aujourd'hui certains agriculteurs le contestent, même si à l'évidence certaines productions en ont bénéficié plus que d'autres, que la politique agricole commune a été une chance pour l'agriculture française. En aucun cas elle n'aurait connu une telle expansion dans un cadre hexagonal, même s'il y a - nous le constatons aujourd'hui, peut-être un peu tard - des effets pervers.

Il faut dire aussi que le développement de l'agriculture française ne saurait se concevoir, dans les années qui viennent, en dehors du marché européen, en dehors d'une ouverture sur le marché mondial. ne serait-ce que parce que la France est d'abord un grand pays exportateur agricole, et même si des adaptations sont nécessaires et seront souvent

difficiles. D'ailleurs, je n'ai entendu personne, ni sur ces bancs, de quelque côté que ce soit, ni de la part des organisations agricoles, proposer à la France de se replier sur elle-même en matière agricole, de sortir de l'Europe, voire souhaiter l'échec des négociations du G.A.T.T.

Mais il faut aussi reconnaître - et il y a unanimité sur ce point - que la politique agricole commune a atteint aujourd'hui ses limites, qu'elle est en train d'imploser ou d'exploser, critiquée qu'elle est à la fois de l'intérieur et l'extérieur. Elle a atteint ses limites budgétaires sans pour autant assurer à des catégories entières d'agriculteurs des revenus satisfaisants, en tout cas comparables à ceux des autres catégories sociales. C'est le fond du débat.

L'Europe est maintenant excédentaire pour toutes les grandes productions...

**M. Arnaud Lepercq.** Sauf le mouton !

**M. Gaston Rimareix.** ... ou pratiquement pour toutes. Le soutien des prix, quelles que soient les quantités produites, est par essence pervers, nous le savons. Le coût des excédents à écouler sur les marchés mondiaux est de plus en plus lourd. Les mécanismes de soutien des marchés, quels qu'ils soient, éclatent en période d'excédents - nous l'avons vu en ce qui concerne le marché de la viande - et les prix continuent de s'écrouler.

L'essentiel des dépenses du F.E.O.G.A., aujourd'hui, va au soutien des marchés. Ce système conduit à des injustices flagrantes dans la répartition des aides publiques entre les différents agriculteurs, comme en témoignent de nombreux rapports que je ne citerai pas. Les soutiens vont de un pour un éleveur ovin à quatre ou cinq pour un producteur de betteraves.

Ces inégalités sont encore plus grandes en ce qui concerne le revenu des agriculteurs : le revenu brut par exploitation et par actif est dix fois plus élevé en Champagne-Ardenne que dans le Limousin !

Ces constatations ne sont pas supportables et il est clair que les limites de l'absurdité ont été atteintes.

Mais, en même temps, il faut aussi être conscient que la politique communautaire est critiquée de l'extérieur : la préférence communautaire est contestée ; le marché européen est estimé trop protégé ; les subventions à l'exportation sont jugées inacceptables, notamment par les Etats-Unis.

Quoi qu'il en soit, cette politique agricole est celle qui a permis à l'Europe et à la France d'augmenter leurs parts de marché dans le monde.

L'issue des négociations du G.A.T.T. sera donc déterminante pour l'avenir de l'agriculture européenne, notamment de l'agriculture française. L'Europe et la France ne sauraient accepter les prétentions des Etats-Unis, en particulier si elles n'obtiennent pas une réciprocité parfaite en matière de réduction des aides, surtout des aides directes. Ce point est capital. L'Europe et la France ne sauraient accepter qu'une réforme leur soit imposée de l'extérieur, alors que l'on sait que les U.S.A. ont sans doute l'une des agricultures les plus aidées du monde !

**M. Michel Lambert.** Très juste !

**M. Gaston Rimareix.** Votre fermeté sur ce point a été appréciée, monsieur le ministre. Toutefois, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui l'Europe se découvre trop tôt en annonçant une réforme de la politique agricole commune, que la Communauté baisse sa garde devant les Etats-Unis, alors même que les négociations du G.A.T.T. n'ont pas été reprises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** J'en viens maintenant à la réforme de la politique agricole commune, discutée hier et avant-hier à Luxembourg, au rapport Mac Sharry et aux contre-propositions que vous avez faites et sur lesquelles vous nous apporterez certainement des précisions.

En cette matière, il faut dire ce que l'on veut et le dire clairement - et je vise tant le Gouvernement que les organisations agricoles.

Une régulation par un alignement sur les prix mondiaux aurait pour conséquence de réduire le nombre des agriculteurs français à 200 000 ou 300 000 et de les concentrer sur quelques régions. Je crois que nous sommes unanimes pour dire que nous n'en voulons pas.

Quant à une régulation par les quotas de production, elle serait sans doute difficile à mettre en place et difficile à gérer.

Il reste des systèmes plus complexes consistant à agir à la fois sur les prix et sur les quantités, tout en aidant les revenus. Nous devons le dire clairement : si nous souhaitons maintenir 700 000 agriculteurs sur le territoire national, nous n'échapperons pas aux aides directes aux revenus, quelles que soient les modalités par lesquelles nous les mettrons en place. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Tel est l'enjeu du G.A.T.T. ! Tel est l'enjeu de la réforme de la politique agricole commune !

Nous devons relever ce défi. Mais pour cela, il faut nous trouver des alliés. La France n'est pas seule dans les négociations, elle a onze partenaires. A un moment ou à un autre, il faut bien qu'elle trouve des alliés.

Je tiens à énumérer maintenant quelques orientations qui semblent s'imposer pour réformer la P.A.C., et qui, je crois, rejoignent les vôtres, monsieur le ministre.

Premièrement, il faut éviter d'épuiser les finances publiques en multipliant les subventions mécaniques calculées en fonction des quantités produites et, par conséquent, il est nécessaire de mieux utiliser les fonds de la Communauté.

En deuxième lieu, il convient de conserver à l'Europe, et à la France en particulier, sa pleine capacité de production afin d'assurer son autosuffisance et lui permettre de maintenir, voire d'accroître, ses parts de marché à l'extérieur.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Troisièmement, nous devons reconnaître à certaines régions françaises particulièrement touchées par la crise une « priorité à produire » et envisager pour ces zones un système de quotas avec des prix garantis.

Quatrièmement, il est nécessaire de constituer avec d'autres pays européens un groupe capable de résister aux pressions des Etats-Unis dans les négociations du G.A.T.T. Je n'insiste pas sur ce que vous avez dit quant à la nécessité d'appliquer progressivement cette réforme dans le cadre d'un calendrier souple, avec la mise en place de mesures d'adaptation et d'accompagnement tant sur le plan national que sur le plan européen.

Ce qui m'amène, monsieur le ministre, à la politique nationale et à votre budget. Et, à cet égard, je ne reviendrai pas sur les exposés qui ont été faits ce matin par les rapporteurs - je veux parler, monsieur Vasseur, de ceux qui se sont comportés en rapporteur, ce qui n'a pas été votre cas. Cela dit, je suis toujours un peu surpris quand je constate que ce sont les partisans du désengagement de l'Etat, qui, systématiquement et paradoxalement, demandent également des crédits supplémentaires, des interventions supplémentaires pour tous les budgets. Ce n'est pas la moindre des contradictions. Mais passons.

Pour en revenir au budget, je dirai, avec sérénité, monsieur le ministre, qu'il n'est pas exactement celui que vous auriez souhaité, ni non plus celui que nous aurions souhaité. Il est en retrait par rapport aux besoins nécessaires ...

**M. Patrick Ollier.** Très juste !

**M. Gaston Rimareix.** ... à la fois pour faire face à la crise de l'élevage, pour engager la modernisation et l'adaptation de l'appareil et des structures de production, et pour valoriser les produits agricoles. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Oh ! la constatation est banale, elle est faite chaque année et pour chacun des budgets. Vouloir que tous les budgets soient prioritaires, c'est vouloir finalement qu'aucun ne le soit !

**M. Louis de Broissia.** Il ne faut pas voter le budget !

**M. Gaston Rimareix.** Je voudrais rappeler maintenant tout ce qui a été fait depuis un an pour les agriculteurs, notamment pour les éleveurs, même si nous savons que cela n'est pas suffisant.

Les contrôles sur les viandes et les animaux importés ont été renforcés. A la suite des travaux de la commission que Martin Malvy et moi-même avons animée, un certain nombre de mesures ont été prises : soutien actif des marchés par un recours accru aux mécanismes communautaires d'intervention ; accélération des exportations et recherche de nouveaux contrats ; aides à l'affouragement, qui ont représenté des sommes importantes ; accélération du traitement du

dossier « sécheresse » ; aménagement de la fiscalité agricole pour l'ensemble des agriculteurs et des éleveurs avec, notamment, l'exonération de 45 p. 100 du foncier bâti - parts régionale et départementale -, exonération qui a été depuis lors portée à 70 p. 100.

**M. Ambroise Guellec.** Pour les prés !

**M. Gaston Rimareix.** C'est vrai, monsieur Guellec, pour les prés, les pâturages et les herbages.

Je rappelle aussi que le plan d'urgence adopté il y a quelques jours comporte également des mesures importantes : allègement des charges sociales et fiscales, ...

**M. Jean Charroppin.** Quand ?

**M. Gaston Rimareix.** ... mesures concernant l'affouragement, augmentation de la prime à la vache allaitante - j'espère, monsieur le ministre, que vous nous confirmerez tout à l'heure que l'augmentation de 10 ECU de la part nationale sera complétée par une augmentation équivalente de la part communautaire, ce qui fera une augmentation de l'ordre de 150 francs en 1991 et 1992.

Je n'oublie pas non plus les mesures qui ont été négociées avec le Crédit agricole et qui concernent l'allègement des charges financières et celle de la dette agricole ainsi que les prêts à taux réduit en faveur des jeunes agriculteurs.

**M. le président.** Monsieur Rimareix, surtout n'oubliez pas de conclure !

**M. Gaston Rimareix.** Je vais conclure, monsieur le président.

Nous devons tous ensemble dire aux agriculteurs qu'il y a eu un effort considérable de solidarité nationale à leur égard, même si celui-ci n'est sans doute pas suffisant et ne répond pas à toutes les situations, notamment à celle des éleveurs en difficulté.

Sur ce point, monsieur le ministre, le groupe socialiste, comme les rapporteurs Yves Tavernier et Alain Brune, demande que vous reconsidériez un certain nombre des chapitres de ce budget durant les quelques jours qui nous séparent de la deuxième lecture.

**M. Ambroise Guellec.** Faute de quoi vous ne voterez pas le budget ?

**M. Gaston Rimareix.** D'abord, il faudrait augmenter de 100 millions de francs l'enveloppe des crédits destinés aux offices, augmentation qui permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes de soutien et d'organisation des marchés.

**M. Pierre Estève.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Ensuite, il conviendrait de renforcer de 100 millions de francs le dispositif en faveur des agriculteurs en difficulté, ne serait-ce que pour renforcer les mesures prévues au titre du PARA-bovins.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Enfin, un crédit supplémentaire de 100 millions de francs devrait être dégagé pour les indemnités compensatoires de handicap. Il est important d'augmenter le montant des aides actuellement distribuées dans les zones défavorisées.

**M. Patrick Ollier.** C'est insuffisant, mais c'est bien !

**M. Gaston Rimareix.** En ce qui concerne le secteur de l'élevage, je vous rappelle, monsieur le ministre, que le groupe socialiste a déposé, sur l'initiative de M. Martin Malvy, et à la suite de la commission que nous avons animée, une proposition de loi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Je vous demande de faire inscrire à l'ordre du jour de cette session cette proposition de loi dont les dispositions ne seraient pas forcément coûteuses, mais sont fortement demandées par l'ensemble des éleveurs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Patrick Ollier.** Nous sommes tous d'accord !

**M. Gaston Rimareix.** Enfin, monsieur le ministre, le groupe socialiste vous demande de mettre en chantier, en concertation avec les parlementaires et avec les organisations agricoles, un plan d'adaptation et d'accompagnement de l'agriculture et du monde rural, qui tienne compte des inévitables conséquences de la réforme de la P.A.C. et qui prenne

en compte l'ensemble des problèmes : restauration du revenu des agriculteurs, gestion des marchés et maîtrise des prix, diminution des charges - fiscalité, cotisations, financement -, accompagnement des mutations et des départs à la retraite, installation des jeunes, développement de la pluri-activité par la mise en place d'une véritable politique d'aménagement de l'espace rural. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Telles sont, monsieur le ministre, les réponses qu'attendent les agriculteurs.

**M. Alain Bonnat et M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Sur tous ces points, il faut renouer le dialogue, tout en condamnant les violences qui se manifestent ici et là et qui ne peuvent que contribuer à retarder encore ce moment.

**M. Arnaud Lepercq.** Il faut voir aussi quelles sont les causes de ces violences !

**M. Gaston Rimareix.** Monsieur le ministre, le groupe socialiste vous a toujours apporté son soutien, notamment dans les moments difficiles. Vous pouvez être assuré de son soutien au moment où la France est engagée dans de difficiles négociations à Bruxelles. Et je suis sûr que les agriculteurs qui en connaissent l'enjeu, sauront, par-delà les difficultés du moment, vous apporter le leur...

**M. René Couanau et M. Ambroise Guellec.** Cela, c'est moins sûr !

**M. Gaston Rimareix.** ... et qu'ils sauront aussi relever ce défi comme leurs pères ont relevé celui de la modernisation de l'agriculture il y a trente ans. Cela se fera, monsieur le ministre, à la condition qu'on leur dise la vérité, que l'on ne fasse pas de surenchère - je dis cela pour les membres de l'opposition - que l'on réponde immédiatement aux situations les plus difficiles, notamment à celle des éleveurs, et qu'on leur trace des perspectives avec un plan d'accompagnement économique et social...

**M. Patrick Ollier.** Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui !

**M. Gaston Rimareix.** ... pour qu'ils puissent faire face à ces mutations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Nesme.

**M. Jean-Marc Nesme.** Monsieur le ministre, je ne mets pas en cause votre bonne volonté.

**M. Arnaud Lepercq.** L'enfer est pavé de bonnes intentions !

**M. Jean-Marc Nesme.** Face à la détresse des agriculteurs français, qui, quelquefois, se traduit par des mouvements violents, je me demande si la provocation n'est pas devenue une méthode de gouvernement (*« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste*) ou si votre attitude n'est pas l'expression de l'impuissance gouvernementale à régler les véritables problèmes.

Quand le Gouvernement donne à Bruxelles, quelques heures après la grande manifestation paysanne du 29 septembre, son accord à une augmentation annuelle de 10 p. 100, pendant cinq ans, des importations de viande d'Europe centrale, est-ce de la provocation ou est-ce de l'impuissance ?

**M. Arnaud Lepercq.** C'est de l'inconscience !

**M. Jean-Marc Nesme.** Quand il tente de se justifier, quelques heures après, en déclarant que ces viandes importées sont destinées à l'U.R.S.S., comme si le plus court chemin entre Varsovie et Moscou était de passer par Paris ou Bruxelles, est-ce de la provocation ou est-ce de l'impuissance ?

Monsieur le ministre, la semaine dernière, dans ma région du Charolais, haut lieu de l'élevage bovin et ovin, des agriculteurs ont intercepté un camion polonais transportant des génisses polonaises.

Quand le Gouvernement tente de faire croire à l'opinion publique que les responsables de la crise agricole sont les agriculteurs eux-mêmes parce qu'ils produisent trop, alors que, comme le note la commission d'enquête parlementaire

sur les marchés bovins et ovins, « la responsabilité de la France dans ce domaine apparaît secondaire dans ce surcroît de production », je m'interroge encore.

Quand le Gouvernement, tel le sapeur Camember qui creuse un trou pour en boucher un autre, ponctionne 6 407 millions de francs sur le régime de protection sociale des travailleurs non salariés non agricoles au profit du B.A.P.S.A. - alors qu'il aurait dû lui-même verser cette somme - et prend le grave risque d'opposer les professions indépendantes et les professions agricoles, est-ce de la provocation ou est-ce de l'impuissance ?

**M. Arnaud Lopercq.** C'est une méthode de gouvernement !

**M. Jean-Marc Nesme.** Quand il déclare vouloir réduire les charges qui pèsent sur la production bovine et qu'il institue, à compter du 1<sup>er</sup> août de cette année, une nouvelle redevance - la redevance de découpage en abattoir de onze francs par tonne -, je m'interroge.

Quand le Gouvernement présente en pleine crise agricole, pour la deuxième année consécutive, un budget agricole en forte baisse en francs constants, est-ce de la provocation ou est-ce de l'impuissance ?

**M. Arnaud Lopercq.** C'est de l'inconscience !

**M. Jean-Marc Nesme.** Quand il déclare qu'il s'agit d'une baisse apparente, car les économies réalisées tiennent compte de la réduction du nombre des agriculteurs - comme si l'exode agricole était devenu la seule méthode pour résoudre les problèmes agricoles -, est-ce de la provocation ou est-ce de l'inconscience ?

Quand le Gouvernement déclare que cette baisse est compensée par une augmentation significative des aides communautaires, alors que, comme le note la même commission d'enquête parlementaire sur les marchés bovins et ovins, « la France ne tire pas toujours le meilleur parti des aides communautaires », est-ce de la provocation ou est-ce de l'impuissance ?

En tout cas, les agriculteurs ont déjà répondu depuis quelques semaines.

Il me semble que l'impuissance et l'imprévoyance sont en quelque sorte les deux mamelles de la politique agricole française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre, mais souvenons-nous du sommet de Fontainebleau, en 1984, où le gouvernement français de l'époque a accepté des conditions de restitution de T.V.A. bien plus avantageuses pour nos partenaires et néanmoins concurrents européens. Il ne faut donc pas s'étonner de l'accroissement de la protection de viande en Allemagne, en Irlande, en Italie et en Espagne, production qui envahit le marché français à des prix particulièrement compétitifs.

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** Et vous, qu'avez-vous accepté en 1988 ?

**M. Jean-Marc Nesme.** Selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire, l'Allemagne dépasse désormais la France avec 23,6 p. 100 de la production bovine de la Communauté. En un an, la production a augmenté de 13,4 p. 100 en Irlande, de 13,3 p. 100 en Espagne, de 12,1 p. 100 en Italie et seulement de 4,6 p. 100 en France.

Cette impuissance à effacer les effets néfastes des distorsions de concurrence qui affectent profondément l'équilibre de nos marchés et qui rendent la concurrence totalement inégale au sein des Douze - et, en particulier, au détriment des seuls producteurs français - est catastrophique. Je me bornerai à citer ces principales distorsions, comme l'a d'ailleurs si bien fait M. Rimareix tout à l'heure : les charges sociales ; les charges fiscales foncières ; les charges fiscales sur la transmission des actifs agricoles ; les redevances - on n'en parle jamais - les plus diverses sur les produits agricoles, redevances que l'on trouve à chaque maillon de la chaîne agro-alimentaire, du producteur au consommateur ; les charges financières liées aux investissements, dont le coût est irréaliste parce que le financement ne tient pas compte de la plus ou moins grande rapidité de rotation des capitaux ; les charges liées à des délais de paiement souvent exagérés ;

l'absence complète de dispositions favorisant l'investissement de capitaux en agriculture, contrairement à ce qui se fait chez nos partenaires européens.

N'ayons pas la prétention ni l'illusion de demander à nos concurrents européens de s'aligner sur les charges sociales, fiscales, parafiscales et financières qui pèsent lourdement sur l'agriculture française. Alignons les nôtres sur les leurs, c'est-à-dire à la baisse, afin de parvenir à une harmonisation de nos systèmes.

**M. Arnaud Lopercq.** Tout à fait !

**M. Jean-Marc Nesme.** C'est une condition, monsieur le ministre, de la survie de l'agriculture française.

Vous me répondrez sans doute tout à l'heure, et vous aurez raison, que le Gouvernement n'a pas les moyens de réduire de façon significative la fiscalité agricole parce qu'il faut faire face aujourd'hui au poids de la dette publique, laquelle, rappelons-le, a augmenté de 50 p. 100 en trois ans, et que la charge des intérêts est passée de 95 milliards de francs en 1988 à 160 milliards aujourd'hui. A qui en incombe la responsabilité ? Ce n'est pas aux agriculteurs à payer aujourd'hui l'imprévoyance gouvernementale d'hier.

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** C'est vrai : nous n'avons pas vendu les meubles comme vous !

**M. Jean-Marc Nesme.** Je n'ai pas interrompu le porte-parole du groupe socialiste. Je vous demande de faire de même à mon égard et je vous en remercie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

N'aurait-il pas été plus judicieux de consacrer l'argent des grands travaux du Président de la République - quitte à les reporter - à la diminution de la fiscalité en agriculture, afin de mettre nos agriculteurs à armes égales avec leurs concurrents ? Cette imprévoyance coûte dramatiquement cher à l'agriculture et à l'économie françaises.

Est-il urgent de construire la Très Grande Bibliothèque, dont le coût final équivaudra à une fois et demie le montant annuel du foncier non bâti ?

**M. Roland Vuilleum.** Sans parler du fonctionnement !

**M. Jean-Marc Nesme.** N'est-il pas plus urgent de réduire significativement les charges agricoles car, demain, il sera trop tard ?

N'est-il pas plus urgent de donner un nouvel élan à l'aménagement de l'espace rural, qui, dans votre budget, se réduit dramatiquement, telle une peau de chagrin ?

**M. Jean-Paul Charlé.** Très bien !

**M. Jean-Marc Nesme.** L'agriculture et les débouchés agricoles seront déterminés demain plus que jamais par huit facteurs essentiels que je rappellerai brièvement car ils commandent les orientations d'une politique agricole moderne et dynamique.

Premièrement, la capacité de l'industrie à valoriser les productions. Or votre budget pour 1992 non seulement réduit les crédits aux industries agro-alimentaires mais ne prévoit aucune politique industrielle d'accompagnement pour les débouchés non alimentaires.

Deuxièmement, la capacité à assurer par l'investissement promotionnel la présence des produits agro-alimentaires français sur les marchés extérieurs solvables, je pense en particulier aux Etats-Unis et au Japon ; or votre budget prévoit une réduction des moyens en ce domaine.

Troisièmement, la capacité à développer sans cesse la qualité des productions ; votre budget est, là aussi, particulièrement timoré.

Quatrièmement, la capacité à élargir les débouchés traditionnels vers les nouveaux débouchés agro-industriels ; là encore, votre budget est silencieux.

Cinquièmement, la capacité à améliorer la formation des agriculteurs. Dans votre budget, les crédits de fonctionnement et d'investissement sont en baisse en francs constants pour les maisons familiales...

**M. Arnaud Lopercq.** Tout à fait !

**M. Jean-Marc Nesme.** ... qui pratiquent depuis longtemps la pédagogie de l'alternance tant prônée dans les discours de Mme le Premier ministre.

**M. Arnaud Lopercq.** Très bien !

**M. Jean-Marie Nesme.** Sixièmement, la capacité à développer l'aide alimentaire en faveur des pays les plus démunis. Il y a quelque chose d'irréaliste et de coupable dans la situation actuelle - je parle pour nous tous -, où l'on disserte à longueur de temps pour réduire nos productions agricoles alors que le tiers de l'humanité meurt de faim. Nous paierons un jour notre comportement d'enfant gâté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Nous n'avons dans le domaine de l'aide alimentaire aucune politique imaginative et nous reconduisons d'année en année un système archaïque d'aide alimentaire, comme si le monde ne changeait pas autour de nous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Septièmement, la capacité à développer une politique agricole qui tienne compte de l'hétérogénéité des systèmes et de la nature des productions.

Vouloir enfermer l'économie agricole dans un modèle unique, étroit, technocratique, est le plus sûr moyen de se tromper. Les politiques compensatrices nationales et européennes doivent prendre en compte la dimension territoriale des problèmes et la régionalisation naturelle des productions afin d'éviter les délocalisations intempestives qui, au bout de deux ou trois ans, désorganisent les marchés. Or notre politique agricole est trop à la solde de la bureaucratie européenne qui, coûte que coûte, impose ses normes.

Huitièmement, la capacité à soutenir nos entreprises agricoles par une politique européenne volontariste et réaliste. Or nous assistons depuis un certain temps déjà à l'abandon progressif des trois principes de base de la politique agricole commune : la préférence communautaire, l'unicité des prix et la solidarité financière. Les brèches ouvertes se sont constamment élargies par la suite.

Monsieur le ministre, vous devez mettre fin avec fermeté à une situation unique au monde, qui voit la production européenne taxée et limitée dans son développement pour permettre l'entrée de produits concurrents en provenance de pays tiers. Vous venez d'accepter à Luxembourg la réforme de la P.A.C. qui prévoit une nouvelle diminution des prix d'intervention. C'est très grave car ce que nos partenaires peuvent accepter, nous ne le pouvons pas tant que les charges qui pèsent sur les entreprises agricoles seront aussi importantes et tant que vous ne parviendrez pas à donner à celles-ci une plus grande compétitivité face à nos partenaires européens, qui sont également, comme je l'ai rappelé, nos concurrents.

**M. le président.** Monsieur Nesme, pouvez-vous conclure ?

**M. Jean-Marc Nesme.** Monsieur le président, je n'en ai plus que pour trente secondes.

Monsieur le ministre, vous affirmez - je l'ai lu dans la presse mais je ne sais pas si c'est vrai - avoir obtenu des infléchissements ; ainsi, la réforme de la P.A.C. s'échelonne-rail sur cinq ans au lieu de trois. La mort d'un très grand nombre d'exploitations agricoles françaises sera plus lente, mais ce sera tout de même la mort.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ce sera le garrot au lieu de la corde !

**M. Jean-Marc Nesme.** Quel gâchis ! Vous comprendrez que le groupe U.D.F., au nom duquel je m'exprime, ne puisse avaliser une politique sans ambition et sans perspectives. Monsieur le ministre, je vous le dis en toute sincérité et du fond du cœur, je suis triste - et je suis convaincu que ma tristesse est partagée sur l'ensemble de ces bancs - de voir ainsi brader l'agriculture et l'agro-alimentaire, deux des plus beaux fleurons économiques de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Brune,** rapporteur pour avis. Il n'est pas possible de tenir de tels propos !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Houssin.

**M. Jacques Houssin.** Un budget s'en va, un autre arrive, c'est logique. Ce sera, monsieur le ministre, le premier budget que vous aurez préparé ; il est mauvais.

Mauvais parce que la situation mondiale s'est encore aggravée depuis un an ; mauvais parce que les problèmes agricoles s'enlisent au niveau communautaire et au niveau du

G.A.T.T. sans véritable correction nationale ; mauvais parce qu'il n'ouvre aucune perspective pour une gestion nouvelle de l'espace rural.

Le Gouvernement présente au Parlement un budget de rigueur. Il en va de même pour le budget de l'agriculture. Prenons par exemple le traitement des enseignants et des fonctionnaires dépendant de vos services. Si l'on cumule les sommes destinées aux moyens des services, à l'enseignement agricole et aux investissements de l'Etat comptabilisés en autorisations de programme, on relève en francs courants une augmentation des crédits de 3,44 p. 100. On le voit, c'est la même augmentation que celle affectée aux enseignants des collèges et des lycées et aux fonctionnaires en général. Rien de plus n'est prévu pour le monde agricole.

Examinons maintenant votre budget propre. Ses actions essentielles - l'action économique, l'action sociale et les subventions aux investissements - bénéficient en 1992 de 27 milliards de francs, contre 29 milliards de francs dans le budget précédent. Ce n'est plus de rigueur qu'il s'agit mais d'austérité.

Cette austérité va dans le sens du désengagement de l'Etat en ce qui concerne les charges de bonification d'emprunts et la protection sociale en agriculture.

Si l'on exclut ces désengagements, votre budget « action économique » est en retrait de 0,2 p. 100 par rapport à celui de 1991, votre budget « action sociale » en augmentation de 0,02 p. 100 en francs courants et votre budget de subventions aux investissements en recul de 1,9 p. 100.

Pour faire court, les agents de l'Etat placés sous votre autorité seront traités comme les autres agents de l'Etat : ils ne recevront rien de mieux. En effet, les actions en faveur des agriculteurs subiront l'érosion de l'inflation et la charge de ceux qui investissent en milieu rural va encore s'alourdir.

Le budget que vous nous présentez est un frein au développement agricole. C'est aussi un garrot qui entrave les aspirations du monde rural.

Permettez-moi de vous proposer trois ouvertures. Elles ne modifieront pas l'équilibre des finances publiques de 1992 mais ouvriront des perspectives.

La première perspective concerne les jeunes agriculteurs, qui ont besoin de sécurité. Vous le savez, les prêts à l'installation des jeunes agriculteurs se font sur la base d'une étude prévisionnelle d'installation. Celle-ci sert à vérifier la cohérence de leur projet professionnel. Ces études sont visées par les commissions mixtes administration-profession et par vos services extérieurs.

Il faut prévoir un allègement des intérêts des emprunts accordés au vu du dossier d'aide à l'installation quand, à la suite d'une décision administrative, les quantités produites n'ont pu être réalisées. Je pense aux quotas laitiers, aux importations incontrôlées, à la baisse des prix unitaires résultant d'une mauvaise gestion des prix du marché.

La seconde perspective est celle du développement agricole pour les zones non retenues au titre de l'objectif 5 b du F.E.O.G.A. En zone péri-urbaine, le mitage les menace ; en zone frontalière, comme chez moi, dans le Nord, c'est la proximité de la frontière qui les désavantage.

**M. Michel Meylan et M. Claude Birraux.** Très juste !

**M. Jacques Houssin.** L'Avesnois souffre des mêmes difficultés que la province du Luxembourg en Belgique ; il vit en symbiose avec elle mais ne reçoit pas les mêmes aides.

Le motif de désertification ne peut être le seul critère retenu pour bénéficier d'aides communautaires. Le risque de mitage ou l'inégalité des chances face aux lois des Etats doit recevoir la même considération de la part du F.E.O.G.A.

La troisième perspective est celle de la programmation locale. Les Français ont récemment pris conscience des énormes difficultés du monde rural qui aménage, équipe, entretient le paysage national. On se souvient de l'accueil sympathique réservé par les Parisiens aux paysans lors d'un récent rassemblement. La perspective que je vous propose, ce n'est pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux. Je pense à la modernisation des administrations techniques, qui prennent acte des insuffisances en ce qui concerne l'aménagement rural. Cet échec est avant tout conceptuel.

Jusqu'aux lois de décentralisation, les décisions importantes en matière d'aménagement rural relevaient du ministère de l'agriculture et de l'« espace rural » qui, au moins

depuis 1962, appliquait une déontologie de cogestion et de concertation de l'aménagement avec les organisations professionnelles. Depuis la décentralisation, et compte tenu des compétences accordées aux départements, cette concertation ne se fait plus. Il en résulte un immense gâchis. Les maires n'ont plus, face à eux, d'interlocuteurs avertis ; les projets ne tiennent plus compte des spécificités locales. Leur coût définitif devient pour une large part celui de l'imprévoyance. Ne peut-on élargir l'expérience de rapprochement agriculture-équipement qui se met en place dans 15 départements en donnant aux organisations rurales, et non plus seulement agricoles, une responsabilité dans l'aménagement, dans la programmation et dans l'ajustement des équipements ? Pour cela, il suffit de placer les services aménagement et équipement des directions départementales de l'agriculture et de la forêt et des directions départementales de l'équipement, en cours de rapprochement, sous l'autorité d'un conseil tripartite regroupant l'Etat, les collectivités et les organisations professionnelles.

La productivité de chaque franc investi sera, j'en suis sûr, de 40 p. 100. J'ai d'ailleurs déjà trouvé un nom à cet organisme tripartite : Epargne, comme Etablissement public d'aménagement rural pour une gestion nouvelle de l'environnement !

**M. Michel Meylan.** Très bien !

**M. Jacques Houssin.** J'espère, monsieur le ministre, vous avoir prouvé que plaie d'argent n'est pas mortelle. Mais il faut savoir ouvrir des perspectives qui correspondent aux besoins et aux idées des agriculteurs. J'ai parlé d'espace rural garrotté. Finalement, ce qui rend ce budget mauvais, c'est qu'il est entravé lui-même par ses propres pesanteurs. Un peu comme l'aveugle qui tourne en rond autour d'un lampadaire en criant qu'on l'a enfermé. En vous libérant de vos *a priori*, vous rendez sa chance au monde rural. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** J'ai remarqué que M. Houssin avait une technique : il soulève sa feuille afin de cacher la petite lampe rouge lorsqu'elle clignote, ce qui, croit-il, lui permet de ne pas respecter son temps de parole ! (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la crise agricole vient de loin. Le monde change et il change à vive allure. Toute la société française en est affectée : ni le monde rural, ni les agriculteurs, hélas, n'y échappent.

Les agriculteurs attendent du Gouvernement, du Parlement, de leurs compatriotes qu'on les écoute et, mieux, qu'on les comprenne : la symbolique de la manifestation du 29 septembre est présente à nos esprits. Les agriculteurs attendent aussi de nous que nous leur parlions franchement, que nous agissions. Je rappellerai dans un moment ce qui a été fait, les mesures décidées ces derniers mois, le plan d'urgence du 9 octobre et ses prolongements. Je parlerai, bien sûr, du projet pour 1992, de la réforme de la politique agricole commune, des négociations de l'Uruguay Round. Surtout, j'indiquerai quelles actions j'entends entreprendre, en liaison avec Mme le Premier ministre, pour ouvrir des perspectives, d'abord aux jeunes, mais aussi à tous les autres. Je dirai ce que devrait être le plan d'adaptation dont vous avez parlé, sur lequel j'ai fait travailler depuis de longues semaines les services du ministère et que je souhaite voir mis en œuvre dans les délais les plus brefs.

En ce qui concerne la situation de l'agriculture et la crise, je ne reprendrai pas trop longuement le diagnostic que vous venez de formuler, ni les descriptions qui, pour avoir été cent fois répétées, n'en sont pas moins la traduction exacte de la situation.

La France est et restera un grand pays agricole. Mais il y a de plus en plus d'agriculteurs en difficulté. Le secteur de l'élevage est aujourd'hui celui qui souffre le plus.

Nous avons choisi, et ce choix fait l'objet, je crois, d'un large consensus dans votre assemblée, de maintenir sur notre sol une agriculture compétitive, permettant de consolider, voire de renforcer, nos parts de marché dans la Communauté européenne et dans le reste du monde. Je donnerai brièvement dans un instant quelques éléments statistiques.

Il s'agit là d'un choix fondamental qui va dans le sens d'une des exigences essentielles des agriculteurs : vivre de la vente des denrées qu'ils produisent pour nourrir les hommes et approvisionner le secteur industriel, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes.

Il est évident que le repli sur nous-mêmes ne serait porteur que de récession et d'assistance. Inversement, il faut admettre que nous vivons dans une économie ouverte, mais aussi que celle-ci ne doit pas être sans règle du jeu, et c'est bien là que réside toute la difficulté.

Le libre jeu du marché, surtout dans le domaine des denrées de base agricoles, ne pourrait, à lui seul, assurer une rémunération minimale de nos agriculteurs. Ainsi, le blé à 40 francs le quintal sur le marché mondial serait la ruine pour l'ensemble des céréaliers, pas seulement de l'Europe, mais de toute la planète, Australiens compris.

**M. Arnaud Lepercq.** Non car ils n'en produiraient plus !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les mécanismes régulateurs du marché européen doivent donc retrouver leur efficacité, c'est-à-dire être capables d'assurer une évolution des quantités produites conforme aux besoins des différents débouchés.

Dans l'agriculture, comme dans l'industrie, il faut produire ce qui trouve des clients, c'est évident.

Un bon prix de marché est le gage que les producteurs n'iront pas accumuler leurs produits dans des stocks d'intervention. Mais, il ne faut pas oublier un paradoxe formidable qui est au cœur de notre agriculture. D'un côté, celle-ci a enregistré en trente ans des gains de productivité plus importants que le reste de l'économie. Elle est aujourd'hui un secteur de hautes performances productives. Elle constitue également le premier poste excédentaire de notre balance commerciale.

**M. Arnaud Lepercq.** Pas pour longtemps !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous exportons environ pour 180 milliards de produits agricoles et nous en importons pour 130 milliards. L'excédent est d'un peu plus de 50 milliards, mais si nous n'importions rien, nous ne pourrions pas exporter tout ce que nous exportons. Dans les échanges, il faut toujours rechercher un certain équilibre car un pays n'achète chez nous que si, dans le même temps, nous lui achetons quelque chose.

L'agro-alimentaire fournit depuis le début des années 80 une contribution essentielle à l'équilibre de nos échanges extérieurs avec un solde exportations-importations très largement positif.

Mais, d'un autre côté, en dépit de cette remarquable compétitivité, qui est l'œuvre première de nos agriculteurs, on constate aujourd'hui en France que 60 p. 100 des exploitants ont des revenus inférieurs, parfois très inférieurs, ou seulement égaux au S.M.I.C. Ainsi le revenu agricole présente une très grande hétérogénéité. Les moyennes statistiques sont réductrices, précisément parce qu'elles recouvrent des diversités extraordinaires et que, finalement, elles ne veulent rien dire.

**M. Arnaud Lepercq.** Absolument !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** L'évolution du revenu agricole est, par essence, largement tributaire de la conjoncture climatique et économique, comme on l'a bien vu ces dernières années.

Par exemple, le pouvoir d'achat des agriculteurs a fléchi, en 1986 sous l'effet de la sécheresse, et plus nettement encore en 1988 du fait de la dégradation des rapports de prix entre producteurs et fournisseurs.

Inversement, l'accroissement du revenu est à relier en 1987 au contre-choc pétrolier, en 1989 à la remontée des prix agricoles, et en 1990 au recul des prix de l'alimentation animale comme au cumul de multiples subventions. C'est dire que le paysage est excessivement « chahuté ».

Au total, au cours de la décennie écoulée, le revenu agricole aura crû, en tendance, au rythme de 1 p. 100 par an en francs constants, ce rythme ayant atteint 1,5 p. 100 par an depuis 1985. Mais, avec les disparités de revenus, cela peut donner des dépressions fortes pour certains producteurs, comme en ce moment pour les éleveurs.

Cependant, tous les secteurs de production ne sont pas logés à la même enseigne. Si, en 1990, le pouvoir d'achat des agriculteurs a augmenté en moyenne, ce qui veut dire quelque chose et ne veut rien dire du tout à la fois, ...

**M. Arnaud Lapercq.** C'est bien vrai !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... de 9 p. 100 par exploitation, le secteur de l'élevage n'a pu se maintenir, quand il s'est maintenu, que grâce à des subventions.

Dans de nombreux endroits, notamment dans toute cette région qui va de la Saône-et-Loire à la Corrèze et dans quelques autres îlots, il y a même eu des chutes brutales : le revenu des producteurs de viande bovine a chuté dans certains secteurs de 20 p. 100, du fait de l'évolution très défavorable des prix.

**M. Arnaud Lapercq.** Vous voulez sans doute parler chiffre d'affaires car, de revenu, il n'y en a plus !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je sais que, parfois, les bénéfices du mois peuvent être de zéro.

**M. Arnaud Lapercq.** Chiffre d'affaires et revenu sont deux notions différentes !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** En effet !

Ces quelques données illustrent la tendance de notre agriculture à devenir duale, voire triale. Elles mettent en évidence les forces centrifuges qui la traversent. L'agriculture française progresse, mais au risque de laisser au bord du chemin ceux qui ne peuvent suivre un rythme d'adaptation aussi soutenu : des exploitants âgés - pas tous -, tous ceux qui exercent leur activité dans des zones défavorisées - 45 p. 100 du territoire national -, ceux encore, comme les éleveurs, et parfois des jeunes récemment installés, dont l'exploitation viable est soudain rendue vulnérable par une conjoncture climatique défavorable, par une situation économique dégradée et par le poids des emprunts.

Dans ces conditions, on comprend le grand désarroi d'une large fraction des agriculteurs. Alors qu'ils acceptent, pour la plupart, de payer le lourd tribut de la modernisation, ils ont, par surcroît, beaucoup d'épreuves à subir.

Trois années successives marquées par une sécheresse exceptionnelle, la crise durable de la viande bovine, le marasme de la production ovine s'ajoutent à l'incertitude créée par l'annonce de la réforme de la politique agricole commune, qui est angoissante, et les négociations du G.A.T.T. dont on ne connaît pas l'issue. D'où un sentiment de découragement qui se développe.

Dans une conjoncture aussi tourmentée, face à un avenir aussi incertain, il ne s'agit pas pour nous de nous résigner au dualisme croissant de l'agriculture française, mais au contraire de l'aider à se maintenir et d'aider les diverses formes d'exploitations, qui font la richesse de notre pays, par des mesures appropriées.

C'est pourquoi, au cours des derniers mois, toute une série de mesures ont été prises pour soulager les secteurs d'activité les plus éprouvés. Comme ces mesures sont ici connues, je les citerai assez rapidement sans en donner les détails. Elles concernent prioritairement le secteur producteur de la viande bovine. En effet, le prix moyen pondéré des bovins dans la Communauté a chuté de 9,4 p. 100 en 1990 et de 10 p. 100 au premier semestre de 1991.

En 1990, l'excédent du marché s'est élevé à 500 000 tonnes, soit 6,4 p. 100 de ce marché, et en 1991, le marché reste encore excédentaire pour 300 000 tonnes environ. De plus, les régions d'élevage ont traversé coup sur coup deux périodes de sécheresse très dures.

Pour la viande bovine, afin de faire face à la crise de l'élevage et de tenter de redresser le marché, les décisions suivantes ont été arrêtées :

Il a d'abord été décidé un renforcement des contrôles sur les viandes et les animaux importés, depuis le mois de novembre 1990. Les mesures suivantes ont été prises :

Le contrôle physique des produits ;

La réduction du nombre d'abattoirs agréés pour l'importation d'animaux vivants, afin de concentrer les flux sur des lieux mieux adaptés aux contrôles ;

Le renforcement des contrôles douaniers et vétérinaires à l'importation dans le cadre d'un dispositif déclenché depuis maintenant un an. La Commission de Bruxelles ayant décidé,

à l'initiative de la France, de réduire de moitié les importations d'animaux maigres en provenance des pays de l'Est, la clause de sauvegarde, pour ne pas dépasser les 425 000 têtes, a été déclenchée.

J'ajoute que le soutien actif du marché a été recherché par un recours accru aux mécanismes communautaires d'intervention. Entre le 15 juin et 30 août, l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture a acheté 58 000 tonnes de viande bovine, soit près de 30 p. 100 du volume total mis à l'intervention par les douze pays de la Communauté.

En deux mois, le soutien du marché par l'intervention publique a donc porté, en France, sur 16 000 jeunes bovins par semaine.

Ces mesures ont permis d'éviter un effondrement plus grave des cours mais n'en ont pas encore permis le redressement.

Je citerai une dernière mesure prise dans le cadre d'une meilleure maîtrise des importations : l'accélération des exportations et la recherche de nouveaux contrats pour alléger les stocks publics et assainir le marché - il s'agit de ventes en direction du Brésil et de l'U.R.S.S.

Dans le prolongement d'un contrat de 23 000 tonnes déjà signé avec l'U.R.S.S., un crédit spécial de 200 millions de francs sur deux ans a été décidé le 9 août. Il devrait permettre d'exporter 27 000 tonnes supplémentaires de viande.

Parallèlement, nous avons mis en œuvre un plan dit d'aide au revenu agricole des éleveurs de bovins - le « PARABOVINS ». La circulaire est parvenue dans les départements. Ce plan doit permettre de mobiliser sur cinq ans 1,1 milliard de francs, dont 350 millions de francs dès 1991. Ces aides sont accordées en vue de l'adaptation des exploitations agricoles ou de leur restructuration lorsqu'il y a des plans de cessation d'activité à terme.

S'agissant de la viande ovine, je rappelle que des aides d'un montant total de 500 millions de francs ont été versées à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août aux éleveurs ovins. Elles sont constituées par le premier acompte de la prime compensatrice ovine, soit 300 millions de francs, et la prime « monde rural », soit 200 millions de francs.

La France, il faut le rappeler au passage, est le pays d'Europe qui verse les aides dites « ovines » dans les délais les plus courts. Par ailleurs, les pouvoirs publics conduisent une concertation régulière avec les professionnels de cette filière, notamment les distributeurs et les importateurs, afin de limiter les trop grandes fluctuations du marché. Nous opérons en liaison avec les professionnels et le syndicalisme paysan.

Le Premier ministre est intervenu le 13 août pour qu'il y ait une accélération du paiement des indemnités dues aux éleveurs frappés par la sécheresse de 1990 et pour que les circuits soient réduits.

**M. Philippe Aubarger.** Il serait temps !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** On sait bien qu'il y a toujours un délai qui est pratiquement d'un an. Nous y reviendrons tout à l'heure. Il s'agit d'un vaste sujet !

A la suite des commissions des 12 et 26 septembre 1991, l'ensemble des dossiers d'indemnisation des pertes fourragères de cinquante départements, pour un montant total de 924 millions de francs, ont été réglés à 138 000 agriculteurs. C'est une somme importante qui, répartie entre 138 000 agriculteurs, représente en moyenne 500 francs d'allocations par mois. Evidemment, lorsque l'on perd 1 000 francs par bête, ce n'est pas cela qui suffira à régler le problème de l'élevage. Néanmoins, 924 millions, ce sont bien 924 millions !

Les pertes sur les autres productions sinistrées par la sécheresse de 1990, c'est-à-dire les cultures de vente - principalement le maïs et le tournesol - devraient être indemnisées, pour l'essentiel, d'ici à la fin de l'automne.

Dans le secteur laitier, des décisions positives ont été prises par le conseil des ministres de la Communauté à la fin du mois de mai.

La suspension de 2 p. 100 des références au cours de la campagne 1991-1992 permettra à la fois de limiter globalement la production et de reporter sur les exploitations qui ont besoin d'accroître leur quantité pour être plus viables les volumes qui correspondent aux cessations d'activité laitière.

Un programme de restructuration laitière de 1 100 000 tonnes, préfinancé par la Communauté avec une enveloppe de 3 milliards de francs qui nous est attribuée sur cinq ans, est mis en œuvre. Les candidatures devraient être déposées le 31 octobre au plus tard. Nous allons demander le report de cette date car, pour le moment, seuls 40 p. 100 de ceux qui pourraient y prétendre se sont fait connaître.

Dans le domaine des grandes cultures, le Gouvernement français a décidé d'accorder une prime nationale de 800 francs par hectare, pour inciter au retrait volontaire et annuel des terres arables. Il s'agissait de mettre la France dans une meilleure situation au moment de la réforme de la politique agricole commune.

Le remboursement intégral du prélèvement de coresponsabilité pour les céréales qui seront commercialisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 1991 et le 30 juin 1992 est prévu. Une prime nationale et communautaire par hectare de terre retiré de la production sera versée. Son montant, qui variera selon les départements, ira de 3 500 à 5 000 francs.

Des dispositions ont été prises, dans des délais rapides, pour venir en aide aux arboriculteurs victimes du gel du printemps dernier. Il s'agit d'avances bancaires à taux nul, d'un montant global de 450 millions de francs, avec un préfinancement immédiat par ONIFLHOR ; de l'étalement des charges financières à hauteur de 100 millions de francs ; de l'échelonnement des cotisations sociales dues par les arboriculteurs victimes du gel et d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment de dégrèvements concernant la taxe sur le foncier non bâti et également de facilités de paiement pour la T.V.A. Enfin, dans vingt et un départements concernés par ces calamités arboricoles est mise en place une procédure de prêts « calamités », qui devraient atteindre le montant global de 800 millions de francs.

Voilà des mesures qui représentent finalement beaucoup d'argent, et qui ont été prises tout au long des derniers mois. Elles n'ont pas forcément - vous vous en doutez bien - changé radicalement la situation des agriculteurs, même si elles ont évité qu'elle ne soit encore plus rude et si elles ont été une manifestation légitime et normale de la solidarité nationale.

Plus récemment, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un nouveau plan d'urgence pour alléger un certain nombre de charges pesant sur les agriculteurs.

Quatre séries de mesures ont été prises au titre du plan d'urgence du 9 octobre dernier, complétées par une intervention du Crédit agricole, sur laquelle je reviendrai.

Le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti a été porté, pour l'année 1991, de 45 p. 100 à 70 p. 100 sur les prés et les herbages. En 1992, les dégrèvements porteront sur 70 p. 100 de la part départementale et régionale du foncier non bâti.

L'allègement des charges sociales agricoles interviendra sous la forme d'une réduction de 10 p. 100 des cotisations dues en 1991 par les éleveurs de bovins et d'ovins, ce qui représente un effort de 290 millions de francs. Cet allègement viendra immédiatement en diminution des coûts de production.

D'autres agriculteurs en difficulté bénéficieront de remises partielles ou d'étalements.

En outre, l'Etat a décidé d'inscrire à son budget les crédits nécessaires au relèvement, à hauteur de 40 p. 100, de la fameuse prime à la vache allaitante. Cette mesure concerne la filière productrice de viande de boucherie. La part nationale connaîtra une augmentation de 10 ECUS, soit environ 70 francs, et il est demandé à la Communauté de faire le même effort pour la part communautaire, demande qui a été accueillie favorablement par la Commission et le dernier conseil des ministres. Le Parlement de Strasbourg est saisi.

Je mentionnerai encore les aides à l'affouragement, c'est-à-dire la possibilité offerte aux éleveurs d'un peu plus de quinze départements particulièrement affectés par la sécheresse, de se procurer, à des prix plus bas que la normale, des quantités de fourrage à l'entrée de l'hiver. Cette mesure représente 92 millions de francs.

Nous avons obtenu du ministère de l'économie et des finances qu'il libère 13 des 15 p. 100 qui restaient bloqués au titre des prêts bonifiés. Une somme de 1,9 milliard de francs s'ajoute donc, ...

**M. Philippe Auberger.** Nous dit-on !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... il nous faudra, les uns et les autres, surveiller cela très attentivement -, ce qui réduira mécaniquement les files d'attente dans l'ensemble des départements à trois mois au plus, délai nécessaire à la constitution des dossiers.

Nous avons par ailleurs obtenu du Crédit agricole, à l'issue d'une négociation avec ses responsables qui a été menée très rapidement et dans les meilleures conditions, qu'il mobilise 780 millions de francs pour que les investisseurs, notamment les jeunes, bénéficient de remises ou d'étalements de dettes, de consolidations de prêt. Cela ira dans le bon sens, comme on dit !

Telles sont les dispositions que nous avons dû prendre pour faire face aux difficultés particulières du monde agricole, notamment à celles que rencontre le secteur de l'élevage, et plus encore l'élevage spécialisé.

J'en viens à l'examen du projet de budget. Il s'élève à 36,87 milliards de francs. S'y ajoutent, nous en avons parlé en commission de la production et des échanges, des concours publics à hauteur de 153,3 milliards de francs. Ainsi, selon le bout de la lorgette par lequel on le regarde, on dira que le budget baisse de 3,9 p. 100 ou que les concours publics augmentent de 6,9 p. 100, et chacun dira quelque chose de vrai.

**M. Germain Gengenwin.** Il baisse !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Cher monsieur Gengenwin, pour s'en tenir au budget national *stricto sensu*, ...

**M. Jean de Lipkowski.** Il a augmenté. (Sourires.)

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... s'il baisse, c'est que les sommes inscrites dans le B.A.P.S.A. diminueront car les agriculteurs seront moins nombreux - on peut le regretter, mais c'est une constatation que l'on doit faire...

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** C'est comme pour les anciens combattants.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... et que le coût de l'argent qui alimente les prêts bonifiés est un peu moins élevé que par le passé, en raison de la mise en concurrence des banques.

Quant au budget du ministère de l'agriculture proprement dit, donc, si vous tenez compte des éléments que je viens de rappeler, on peut dire qu'il augmente de 2,9 p. 100. En fait, ce n'est pas un débat essentiel : le budget est ce qu'il est en période de rigueur.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Quel fatalisme !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ce qui importe, c'est que nous disposions des crédits le plus rapidement possible pour porter l'argent qui est mis à notre disposition aux bons endroits, comme il est prévu, sans perdre de temps.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas un propos sérieux !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** En ce qui concerne le B.A.P.S.A., les cotisations des agriculteurs devraient augmenter en 1992 - tout le monde sera d'accord sur ce chiffre - de 6,5 p. 100. On va s'écrier que c'est épouvantable. Mais c'est une moyenne.

**M. Jean de Lipkowski.** C'est beaucoup.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pour certains, la somme sera importante. Pour d'autres, dont la situation est bonne, ce ne sera pas grand-chose. Bref, c'est une valeur médiane, avec des variations très fortes.

**M. Jean-Paul Charié.** Changez l'assiette !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pour certains, l'augmentation sera nulle, pour d'autres, de 2 p. 100, pour d'autres encore, de 15 p. 100. Mais cela ne revêt de sens que par rapport à la situation de l'entreprise.

De même qu'il ne faut pas accepter l'idée de revenu moyen en agriculture, qui ne signifie rien, puisque l'on mêle les résultats d'entreprises qui, heureusement pour elles et pour l'économie française, font de bons résultats, avec des entreprises en grande difficulté, de même, il ne faut pas s'attacher à un concept d'augmentation moyenne de cotisation. Nous reprendrons cette discussion, en affinant le chiffre lors d'un prochain débat sur le rapport d'étape.

**M. Jean-Paul Charié.** Quand ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Normalement, il doit être inscrit à l'ordre du jour avant la fin de la présente session. (« Ah ! » sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Eh oui !

Cette hausse des cotisations résulte de l'augmentation moyenne des revenus agricoles et de la prise en compte en année pleine du relèvement de 0,9 p. 100 de la cotisation d'assurance maladie, décidé, vous le savez, le 1<sup>er</sup> juillet dernier pour l'ensemble des régimes sociaux.

Le prétendu désengagement de l'Etat du B.A.P.S.A., appelle de ma part une observation que j'espère objective (*Sourires.*) On ne peut pas expliquer que l'Etat se désengage tout en constatant que les sommes mobilisées sont de plus en plus grandes. A l'inverse, ce n'est pas non plus parce que les sommes mobilisées sont de plus en plus élevées que les problèmes sont forcément réglés ; ce sont deux choses qu'il ne faut pas confondre. Mais on ne peut pas affirmer que l'Etat se désengage quand les moyens publics s'accroissent de dix milliards de francs d'une année sur l'autre - ou alors, c'est à n'y plus rien comprendre !

La subvention de l'Etat au B.A.P.S.A. baisse effectivement de 1 560 millions de francs ; mais il faut remarquer qu'il ne s'agit là que d'une subvention d'équilibre et, par ailleurs, rappeler à quel point la solidarité nationale s'exerce activement en faveur de la protection sociale des agriculteurs. C'est normal et il n'y a pas de honte à cela : le niveau moyen du revenu des agriculteurs, beaucoup plus faible que celui des autres Français, impose depuis des années de faire appel à la solidarité nationale. Ainsi, la protection sociale des agriculteurs - il en coûte 80 milliards de francs - se voit financée à hauteur de 80 p. 100 par la collectivité nationale.

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Et pour la sécurité sociale minière ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il en est de même.

Quant à la contribution sociale de solidarité des sociétés au profit du B.A.P.S.A., il ne s'agit nullement, selon un mot imagé que l'un d'entre vous répétait avec un plaisir évident, d'un *hold-up* dont seraient victimes les caisses des non-salariés non agricoles, ...

**M. Patrick Ollier.** C'est pourtant vrai !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Comment allez-vous vous en sortir dans deux ans ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... mais de l'affectation à la protection sociale des agriculteurs d'une partie de cette taxe qui rapporte 9 milliards de francs par an, acquittée au taux de 0,1 p. 100 par les sociétés qui réalisent plus de trois millions de francs de chiffre d'affaires.

**M. Jean de Lipkowski.** C'est un tour de passe-passe !

**M. Patrick Ollier.** De magie !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'en viens aux priorités de ce budget, l'élevage, le maintien à la terre ou l'installation des jeunes, le développement de la recherche et de l'enseignement et l'intensification des actions de promotion et de qualité.

**M. Patrick Ollier.** Et les zones de montagne ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'en parlerai à propos de l'élevage.

**M. Jean-Paul Charié.** Et les abeilles ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les abeilles sont souvent dans les montagnes, mais on en trouve aussi en plaine, par exemple dans le Loiret. (*Sourires.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Et les guêpes ? (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** L'ensemble du dispositif destiné aux agriculteurs en difficulté verra ses moyens augmenter de 10 p. 100 pour s'établir à 552 millions de francs. Si l'on tient également compte des retours communautaires, l'ensemble des crédits disponibles à ce titre atteindra 665 millions de francs. Ainsi le budget de 1992 confirmera-t-il, de ce point de vue, les orientations

déjà définies. La dotation prévue permettra de poursuivre le financement du PARA-ovins et du PARA-bovins lancé en 1991.

Les autres mesures constitutives du dispositif « agriculteurs en difficulté » - là aussi, la montagne est largement concernée - sont maintenues et consolidées : les plans de redressement pour les exploitants surendettés, l'indemnité annuelle pour favoriser le départ d'exploitants de plus de cinquante-cinq ans, l'aide à l'analyse et au suivi des exploitations fragiles constituent un investissement précieux de régulation sociale et doivent nous permettre de commencer à surmonter la crise d'adaptation de notre agriculture.

Dans le domaine de l'élevage, outre les relèvements substantiels de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, dont les crédits seront augmentés de 268 millions de francs, qui viendront s'ajouter aux 650 millions de francs déjà prévus, il faut noter le maintien de la réglementation relative aux indemnités compensatrices de handicaps, et notamment l'I.S.M., l'indemnité spéciale montagne.

**M. Patrick Ollier.** C'est une reconduction pure et simple !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Oui, mais on ajoute le PARA-bovins. Il ne faut pas considérer les postes un par un. Quand on maintient un poste et qu'on ajoute des crédits ailleurs, il faut faire l'addition !

**M. Patrick Ollier.** Drôle d'explication.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ces indemnités sont reconduites à hauteur de 1 436 millions de francs pour la part nationale et doivent correspondre au cheptel pris en compte, le seuil fixé pour le bénéfice de cette mesure ayant été relevé - je sais que vous en discutez parfois - de 40 à 50 unités gros bétail par exploitation. En tenant compte des remboursements du F.E.O.G.A., le total devrait atteindre 1,9 milliard de francs et concerner 165 000 exploitations.

Ce soutien est apporté à l'agriculture des zones défavorisées et de certaines zones rurales fragiles en raison des difficultés particulières que connaît actuellement l'élevage et aussi de l'acuité croissante des problèmes d'occupation de l'espace qui caractérisent ces zones.

La solidarité envers les zones rurales les plus fragiles s'exprime aussi par les contrats de plan Etat-région. De plus, à partir de cette année, 30 p. 100 de notre territoire va bénéficier des programmes européens dans le cadre de l'objectif 5 b.

Les plans de développement des zones rurales, les P.D.Z.R., mobiliseront en trois ans environ 14 milliards de francs d'investissement, dont près de 6 milliards de francs de crédits en provenance de la Communauté.

Il faut, bien sûr, aller plus loin, notamment en matière de services, de développement économique et de désenclavement.

Vous savez que le Premier ministre va réunir bientôt un comité interministériel d'aménagement du territoire et que des actions pluriannuelles doivent être engagées à cette occasion.

Quoi qu'il en soit, on peut déjà observer que la majoration des aides en faveur des zones fragiles a porté ses fruits. Par exemple, entre 1985 et 1986, la part des installations des jeunes agriculteurs en montagne est passée de 17 p. 100 à près de 20 p. 100 du total national. C'est un début de rééquilibrage.

La comparaison des deux derniers recensements de l'agriculture montre que la surface agricole utile n'a diminué en France que de 3 p. 100 - moins que dans les pays voisins, ce qui est un peu réconfortant.

**M. Patrick Ollier.** Et la réalisation des bâtiments de l'élevage baisse d'autant !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Sur ces 3 p. 100 de moins, sur ces 900 000 hectares, près de la moitié ont bénéficié à l'urbanisation ou au reboisement.

Cet effort important en faveur de l'élevage ne portera ses fruits que s'il s'accompagne d'une amélioration dans la gestion des marchés, d'un meilleur contrôle aux frontières dans le cadre de la réglementation communautaire et d'une meilleure gestion des marchés, conformément aux conclusions du rapport Rimareix-Malvy sur le marché de la viande.

Le maintien de l'effort en faveur de l'installation des jeunes est la deuxième priorité.

Les crédits de 517 millions de francs prévus pour la dotation aux jeunes agriculteurs - la D.J.A. - ont été déterminés en tenant compte de la croissance des retours attendus au titre du F.E.O.G.A.-orientation, soit un montant de 380 millions de francs. Dans ce cadre, le nombre de D.J.A. devrait se situer, en 1992 comme en 1991, à 12 000 unités.

Par ailleurs, la politique d'installation s'adapte aux besoins nouveaux de l'agriculture. Les installations de sociétaires ont représenté en 1990 près de la moitié des dossiers d'installation, ce qui indique, étant donné les avantages fiscaux dont bénéficient les sociétés, que nos agriculteurs s'orientent vers des formes juridiques d'exploitation, notamment des G.A.E.C., qui correspondent aux nécessités du moment.

En outre, l'ouverture des droits au conjoint a permis l'installation de près de mille agricultrices l'année dernière.

Enfin, il faut tenir compte des prêts bonifiés pour l'installation des jeunes agriculteurs. Les réalisations avoisinent les 5 milliards de francs. La durée de ces prêts a été portée de cinq à dix ans afin de commencer à favoriser la transmission des exploitations. Mais il faudra aller plus loin.

L'enseignement et la recherche, priorités nationales du Gouvernement, constituent également un des axes essentiels du budget de l'agriculture.

Les crédits consacrés à l'enseignement agricole ont progressé de 6,7 p. 100, avec l'augmentation du nombre des enseignants, ...

**M. Jean-Marc Nesme.** Et l'enseignement privé ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... le rapprochement des situations statutaires et indemnitaires par rapport à celles de l'éducation nationale, la revalorisation des qualifications, enfin la modernisation des matériels pédagogiques.

Dans l'enseignement public, 150 postes seront ouverts, dont 110 pour l'enseignement technique et 40 pour l'enseignement supérieur, soit, pour ce dernier secteur, un accroissement significatif par rapport à 1991. Trente emplois d'A.T.O.S. - agents techniques, ouvriers et de service - seront ouverts dans le cadre du plan d'urgence pour les lycées. Ces ouvertures de postes vont répondre à l'accroissement des effectifs et à la diversification des filières proposées aux élèves.

A cela s'ajouteront 2 383 transformations d'emplois pour permettre l'élévation du niveau de qualification et l'application des mesures statutaires.

Ces mesures concernant les personnels s'accompagneront d'une augmentation substantielle des moyens de fonctionnement dans les établissements publics. Les dépenses en capital connaîtront aussi un fort accroissement en faveur, en particulier, de l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement privé, enfin, les crédits prévus au projet de budget, en hausse de 62 millions de francs, rapprocheront la rémunération des personnels contractuels de l'Etat de celle de leurs homologues de l'enseignement public. Les subventions aux établissements seront revalorisées en tenant des effectifs prévus.

Le budget civil de la recherche et du développement va passer de 84 millions à 113 millions de francs pour sa partie inscrite dans le seul budget du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le rattachement au budget civil de la recherche et du développement d'une partie du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires témoigne de la reconnaissance de l'activité de recherche de cet établissement. L'I.N.R.A., l'Institut national de la recherche agronomique, verra sa subvention augmenter fortement - 9 p. 100 pour les dépenses ordinaires - et ses effectifs croître de 115 emplois, dont 50 de chercheurs.

La quatrième priorité, c'est la poursuite et l'intensification des actions de promotion et de contrôle de la qualité.

Elle se traduira par la création nette de dix emplois dans les services de contrôle du ministère et le renforcement des crédits destinés aux analyses d'hygiène alimentaire et, plus spécialement, à la recherche des anabolisants.

Dans le domaine de la lutte contre les maladies des animaux et, plus largement, des actions d'éradication, les subventions consacrées à la prophylaxie vont augmenter de près de 10 millions de francs. L'interdiction de la vaccination anti-aphteuse, pour favoriser les ventes de viande dans les pays de la zone dite « propre », l'apparition de nouvelles maladies

conduisent les pouvoirs publics à consacrer des moyens nouveaux et importants à la constitution d'un réseau national d'épidémiologie-surveillance des maladies animales.

Enfin, ce projet de budget ne néglige pas la politique forestière du ministère qui est menée à travers deux sources de financement.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Tout va bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je ne vous dis pas que tout va bien. Je vous présente ce qu'il y a dans le budget, ...

**M. Jean-Paul Charié.** Il y a plus qu'une nuance !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... ce qui est normal dans ce type de débat.

Les deux sources de financement sont, d'une part, le budget général, d'autre part, le Fonds forestier national, qui est un compte spécial du Trésor. L'ensemble sera doté de 2 026 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 8,5 p. 100 par rapport à cette année.

L'effort en faveur du Conservatoire de la forêt méditerranéenne sera poursuivi pour la sixième année consécutive, avec des crédits à hauteur de 100 millions de francs.

La subvention versée par l'Etat à l'Office national des forêts en vue de la gestion du patrimoine forestier des collectivités publiques sera majorée de 80 millions de francs. Un effort particulier sera entrepris pour favoriser une politique de coupures agricoles ou de coupures vertes, au sein des espaces forestiers méditerranéens, afin de prévenir la propagation des feux.

Enfin, les crédits de paiement consacrés à l'ensemble des actions d'investissements forestiers seront en forte augmentation, de 53 millions de francs, soit 21 p. 100.

Voilà pour le projet de budget. Mais le débat budgétaire n'est pas seulement un exercice comptable. Il est également l'occasion d'une réflexion et d'un échange d'informations et d'analyses sur la situation générale, ce qui a amené la plupart des orateurs, de M. Tavernier à M. Guellec en passant par M. Nesme, notamment, à évoquer la réforme de la politique agricole commune et les négociations du G.A.T.T.

Les objectifs que nous cherchons à atteindre par l'intermédiaire de la réforme de la politique agricole commune et dans les négociations de l'Uruguay Round, qui sont deux choses différentes même si elles se déroulent au même moment, sont de maintenir entre les Douze la préférence communautaire. Je réponds là notamment à M. Guellec.

Pour maintenir la préférence communautaire, nous devons donner la priorité aux productions européennes et préserver l'unicité des prix. C'est un premier objectif global. Qui ne serait pas d'accord ? On discutera ensuite des moyens.

Deuxième objectif : maintenir le revenu des agriculteurs en compensant d'éventuelles baisses de prix d'intervention par des aides à l'exploitation.

Mais si nous produisons en France 56 millions de tonnes de céréales, il est clair que nous ne les consommons pas sur le territoire national. Fort heureusement, nous exportons 17,5 millions de tonnes vers les onze autres pays de la Communauté. Rappeler cette proportion, c'est faire la démonstration immédiate que c'est une bonne chose que l'on soit en Europe et qu'il existe une Europe.

**M. Arnaud Lopercq.** C'est pour cela que nous l'avons faite !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Exactement ! Donc, je m'élève toujours contre ceux qui font pénitence sur le dos des institutions communautaires, car dans quelle situation serions-nous si la Communauté n'existait pas...

**M. Jean-Louis Goaduff.** L'opposition ne l'a jamais nié !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... étant donné qu'elle est le premier débouché pour nos exportations, et de loin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Personne ne le conteste !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ne nous fâchons pas, nous sommes tous d'accord !

Sur ces 56 millions de tonnes de céréales, nous exportons aussi 11,5 millions de tonnes vers les pays extérieurs à la Communauté. Pourquoi exportons-nous tant de céréales,

nous, les Européens ? Parce que, malgré nos forts excédents céréaliers, nous importons dans la Communauté - tenez-vous bien ! - 57 millions de tonnes de produits de substitution aux céréales.

**M. Henri de Gastines.** Et vous vous en vantez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mais je vous décris la situation, monsieur le député ! C'est extraordinaire qu'on ne puisse pas faire une simple description sans provoquer l'indignation !

**M. Alain Calmat.** Ils ne sont pas capables de comprendre, voilà tout !

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez M. le ministre de l'agriculture poursuivre sa démonstration. Elle devrait vous intéresser !

**M. Patrick Ollier.** C'est M. Calmat qui nous provoque, monsieur le président !

**M. le président.** Monsieur Ollier, calmez-vous ! Vous aurez tout le temps de vous exprimer dans le cadre des questions : n'anticipons pas !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous sommes dans une assemblée délibérante. Nous ne sommes pas une réunion d'autruches qui vont se cacher la tête dans le sable ! Donc, il faut voir la situation.

La Communauté, disais-je, importe 57 millions de tonnes de produits de substitution aux céréales : aliments du bétail ou produits complémentaires, manioc, patates douces, soja, etc.

**M. Jacques Godfrain.** En vertu de l'accord de Fontainebleau !

**M. Patrick Ollier.** Conclu par M. Rocard !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pas du tout : en vertu d'un accord signé en 1962 - je n'accuse personne, c'est comme cela - le Dillon Round.

**M. Jacques Godfrain.** Mais non !

**M. Alain Brune, rapporteur.** Ils ont la mémoire courte !

**M. le président.** Vous voyez, mes chers collègues, que vous auriez mieux fait de vous taire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)  
Continuez, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ecoutez, messieurs, ne vous mettez pas dans la situation de quelqu'un à qui je dirais : il va faire nuit, et qui me répondrait : non, je veux qu'on reste en plein jour ! Je regrette, mais après le jour vient la nuit. On est dans la nuit, il faut tâcher d'attendre le jour ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Exactement, après la nuit viendra le jour... en 1993 !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Vous me faites penser aux hommes de Lucrèce qui avaient peur à chaque tombée de la nuit parce qu'ils croyaient que le jour ne se lèverait pas le lendemain !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Si, en 1993 !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mais trêve de plaisanterie, c'est 57 millions de tonnes de P.S.C. que nous importons en franchise de douane, en vertu d'un accord qui existe depuis trente ans. Personne n'en est responsable ici, et ceux qui ont signé l'accord ne pensaient pas que tel en serait le résultat.

**M. Jean Tardito.** C'est vous qui le dites !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** A l'époque, il s'agissait d'aider les pays africains. Mais ce n'est pas l'arachide du Sénégal qui nous en ahit, ce sont les produits du monde entier, sauf des pays pour qui l'accord était fait.

**M. Arnaud Lopercq.** On importe de Thaïlande !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ces 57 millions de tonnes de produits de substitution chassent nos céréales du marché communautaire et nous obligent à les

exporter dans des pays tiers. Mais lorsqu'un quintal de blé est payé 109 francs au producteur, il faut mettre 60 francs de restitution pour le placer au niveau du marché mondial. On s'épuise à ce système !

Donc, dans le cadre de la négociation du G.A.T.T., la France et quelques autres pays demandent ce qu'on appelle le rééquilibrage. Les Américains et les pays du groupe de Cairns trouvent que nous les envahissons avec nos céréales, mais c'est parce que nous sommes nous-mêmes envahis par les produits de substitution. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Arnaud Lopercq.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Là-dessus, tout le monde est d'accord, de la droite à la gauche en passant par le centre.

**M. Arnaud Lopercq.** C'est très consensuel !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La France produit 5,5 millions de tonnes de viande, toutes espèces confondues, depuis les bœufs jusqu'aux poulets. Elle en exporte 1,3 million de tonnes. En valeur, cela représente 18 milliards de francs chaque année vers la Communauté et 4 milliards vers les pays tiers. Si je dis cela, c'est pour montrer que nous avons tout à fait besoin, nous Français, d'exporter. Heureusement, nous sommes largement bénéficiaires pour nos exportations.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est vraiment du niveau C.A.P. !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Oui, mais c'est parfois bien de préciser les choses !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Surtout pour ceux qui en ont besoin !

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** M. Charié, c'est le niveau « maternelle » !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** D'ailleurs, cher monsieur Charié, je ne vois pas du tout en quoi ce serait déshonorant de suivre des cours de C.A.P. (*Sourires.*) On a tous intérêt à faire du soutien et de la formation continue ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Et même de l'histoire !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mais oui, on a tous besoin de poursuivre nos études. Moi le premier !

**M. Jean-Paul Charié.** Mais vous avez fait des progrès !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Commençons par ne pas nous faire peur à nous-mêmes : il n'est pas question d'accepter les baisses de prix proposées initialement par le commissaire Mac Sharry. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Bien sûr, mais quand nous disons cela, personne ne l'entend. Je lis des articles dans les journaux où on écrit que le ministre français fait des contrepropositions, avant de rappeler aussitôt que le commissaire Mac Sharry a proposé 15 p. 100 de baisse sur les céréales, 15 p. 100 de baisse sur la viande bovine et 10 p. 100 de baisse sur le lait : de quoi affoler tout le monde !

**M. Jean-Paul Charié.** Ça y est : c'est la faute à la presse !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pourquoi voulez-vous que les Français acceptent 45 p. 100 de baisse des céréales, alors que les Allemands, qui en produisent moins que nous, trouvent que 15 p. 100 en cinq ans ce serait déjà beaucoup ? Bref, il ne faut pas se faire peur à soi-même, alors qu'il n'est pas question d'accepter cela.

Par contre, dans une période de très âpre concurrence - je ne parlerai pas de guerre économique, car ce n'est pas la peine de créer des difficultés supplémentaires -, on ne peut pas gagner des compétitions économiques en s'enterrant dans des fortins ou des tranchées avec trois couvertures chauffantes ! Il vaut mieux bouger. Il vaut mieux être offensif et prendre des initiatives.

**M. Jean-Paul Charié.** Je ne suis pas sûr d'avoir suivi !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je ne sais pas si c'est le cours de C.A.P. ou de première année de préparation militaire supérieure (*Rires.*) mais enfin il faut se bouger !

**M. Philippe Auberger.** C'est l'école de guerre agricole !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** C'est pourquoi la France a décidé de faire un certain nombre de contrepropositions. Appelez cela des contrepropositions ou des amendements, comme vous voudrez : les règles communautaires sont telles que, pour changer une proposition de la Commission, il faut l'unanimité. Donc, on n'a aucune chance de faire accepter un plan différent. On peut, par contre, amender profondément le texte du commissaire Mac Sharry. C'est ce que nous-mêmes et plusieurs pays avons bien la volonté de faire, et je crois que l'intéressé n'est pas fermé lui-même à cette idée.

Donc, nous voulons préserver les principes fondamentaux de la politique agricole commune, je n'y reviens pas.

En ce qui concerne les grandes cultures, la baisse des prix garantis dans le secteur des céréales doit, selon nous, s'opérer progressivement sur une période de cinq ans au moins. D'autre part, le prix de seuil fixé par la Communauté, tel qu'il est proposé par le commissaire Mac Sharry, doit être très sensiblement relevé pour assurer une véritable préférence communautaire. Sans cela, les Grecs ou les Italiens achèteraient plutôt du blé australien ou du blé américain que du blé du Brabant ou de la Beauce. Donc, il faut un prix de seuil plus élevé : c'est la préférence communautaire. Nous avons déposé des amendements dans ce sens.

Pour corriger les effets de la baisse des prix progressive étalée sur cinq ans, nous demandons une compensation à l'hectare allouée sur la base des rendements moyens de la région. Cette compensation devra couvrir les baisses de prix en tenant seulement compte des gains moyens de productivité. S'il y a des terres qui produisent chaque année un quintal et demi de plus, on ne peut pas garantir la différence. Et cela existe : en l'espace de quarante-cinq ans, le rendement de certaines terres a doublé. Mais si on veut maîtriser les volumes, on ne peut pas garantir des gains excessifs de productivité. D'ailleurs, personne ne nous le demande parmi les agriculteurs ni parmi leurs responsables. En revanche, il faut garantir les revenus au niveau actuel, en francs constants bien entendu.

La France accepte que cette adaptation des prix et des soutiens soit accompagnée par un renforcement du gel des terres, à condition qu'il soit volontaire et annuel, étant entendu par conséquent que les objectifs devront être révisés annuellement en tenant compte de la situation du marché et de l'état des stocks. L'indemnisation du gel des terres ne devra pas être plafonnée en fonction de la taille des exploitations, comme l'a demandé initialement la Commission. Les plus petites exploitations devront être exonérées du gel, mais le seuil d'exonération devra être revu en baisse.

**M. Jean-Paul Charié.** Il ne faut pas accepter le gel des terres !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le gel des terres, pour la maîtrise des volumes, en attendant que l'Etat national et la Communauté déclenchent une grande politique de production à usage non alimentaire...

**M. Pierre Métais.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... me semble une solution qui n'est pas forcément absurde. Je préfère comme vous la jachère à usage industriel à la jachère tout court. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Dans le cadre de la négociation du G.A.T.T., nous devons rechercher, je l'ai dit, le rééquilibrage entre nos exportations et les importations de P.S.C. Nous demandons que le régime des oléagineux, selon l'accord convenable que nous avons obtenu hier à Luxembourg, soit accroché également à ce train de décisions.

En matière de viande bovine et ovine, nous avons formulé des propositions qui innovent beaucoup par rapport aux décisions de la Commission. La réforme de l'organisation commune de marché dans le secteur de la viande bovine doit, selon nous, privilégier la maîtrise de la production, le maintien de l'élevage herbager spécialisé dans ses zones traditionnelles d'implantation et donc le développement de l'élevage extensif.

Les axes de la réforme dans ce secteur doivent être les suivants : il faut maîtriser les importations en provenance des pays tiers...

**M. Alain Calmat.** Tout à fait !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Il est temps !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Oui, mais il faut le faire. On s'en donne peu à peu les moyens et je crois qu'on va progresser.

Il faut également maîtriser la croissance de la production communautaire.

Il faut limiter le nombre des animaux importés dans la Communauté au niveau accepté en 1991 : pour les pays tiers, pas plus de 425 000 têtes. Certains ont fait des plaisanteries sur cette viande qui va nous venir de Pologne, de Hongrie ou de Tchécoslovaquie. Ils disent qu'on en importera 10 p. 100 de plus chaque année, qu'elle fera un petit tour dans la Communauté et qu'on la réexpédiera aussitôt en Union soviétique.

**M. Alain Calmat.** Voilà ce que l'opposition fait croire aux agriculteurs !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il n'est pas question de ça ! Le commerce triangulaire, c'est le financement par l'argent de la Communauté d'exportations de viande vers l'Union soviétique. Pourquoi voulez-vous que la viande polonaise, tchécoslovaque et hongroise vienne d'abord dans la Communauté pour repartir en Union soviétique ?

**M. Alain Calmat.** Ils ne connaissent pas leur géographie !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Quant à la date de la décision, mesdames, messieurs les parlementaires, j'ai le même sentiment que vous. Ce n'est pas de chance si, dans le calendrier, le 30 septembre suit juste le 29 ! (Sourires.) Mais le rendez-vous de La Haye était prévu de longue date et la construction de l'Europe ne peut pas se caler exactement sur la vie intérieure de la France.

De plus, la décision prise le 30 septembre est une bonne décision, puisqu'elle organise justement ce système triangulaire grâce auquel les viandes de Hongrie, de Pologne ou de Tchécoslovaquie, qui risquaient de venir encombrer davantage le marché communautaire, seront expédiées directement en Union soviétique avec financement communautaire. Cette bonne décision prouve que les agriculteurs et les éleveurs français ont été entendus. A nous de veiller à ce qu'elle soit appliquée. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Paul Charié.** Quelle différence avec le plan Guillaume que vous avez combattu ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Laissez M. Guillaume tranquille !

**M. Henri Emmanuelli.** On va leur rappeler ce qu'il a fait, M. Guillaume !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pourquoi pas ? Mais cela n'aurait pas d'intérêt. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Je veux dire que ce n'est pas le sujet ; on pourrait aussi parler de Méline, qui a été un homme important à son époque. (Sourires.)

Dans le cadre de l'évolution générale des prix, nous proposons de modifier la hiérarchie des prix d'achat public à l'intervention, en tenant compte de la spécificité des élevages spécialisés. Aujourd'hui, la France est le pays qui met les plus grandes quantités de viande à l'intervention, mais ce sont des quantités prises indistinctement. Nous souhaitons un traitement spécifique pour les viandes de boucherie. Je crois que ce serait une décision sage.

Il faut aussi moduler les primes, inventer un système de quotas primes - cela n'a rien à voir avec les quotas laitiers -, qui réserve des primes pour une quantité donnée d'animaux à l'hectare, afin de compenser automatiquement les fluctuations du marché.

Il faut, en particulier, moduler les primes versées aux éleveurs spécialisés.

Il convient également de limiter le nombre des primes fonction du nombre d'éleveurs et d'animaux recensés dans chaque Etat membre, ces primes n'étant pas commercialisables, bien entendu, c'est-à-dire n'étant pas attachées au foncier.

Il importe enfin de mettre en œuvre - j'en reparlerai - des dispositions de caractère social.

En ce qui concerne la production laitière (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), nous ne sommes pas favorables à l'instauration de quotas automatiques. Nous souhaitons qu'il n'y ait de nouveaux quotas que

si la situation du marché les rend nécessaires. Même si cette proposition fait l'objet d'un différend avec certains pays, moduler d'éventuels quotas à partir desquels on déclencherait des politiques de restructuration laitière en se fondant sur l'état du marché, me semble une bonne idée.

Les propositions que nous avons faites ne sont pas sorties telles quelles de notre tête. Nous en avons discuté pendant trois semaines, de la façon la plus directe mais la plus discrète, avec l'ensemble des organisations agricoles et l'ensemble des représentants des branches, en convenant - ce qui est tout à fait correct - que les propositions que nous ferions ne sauraient les engager. A chacun son rôle ! Le syndicalisme et les professionnels ont leur rôle à jouer et nous, en tant que politiques, nous avons à jouer le nôtre. Ils ne sont pas liés par ce que nous avons proposé, mais nous n'avons rien proposé sans en avoir débattu longuement avec eux.

D'ailleurs, un responsable syndical important a fait récemment une déclaration que j'ai lue avec plaisir. Il s'agit de Luc Guyau, que j'avais rencontré vraiment par hasard, alors qu'il était pour affaires au ministère. Sa déclaration très sérieuse et très mesurée m'a fait d'autant plus de plaisir que je ne lui avais rien demandé du tout. Elle prouve que nous avons en face de nous des syndicalistes très responsables et très compétents.

Si j'en crois l'A.F.P. - et c'est une agence sérieuse, à laquelle je fais confiance - M. Guyau a déclaré : « Des baisses de prix étalées dans le temps, compensées et budgétées sont conformes à ce que nous demandions ». C'est exactement la thèse que j'ai défendue. « Le Gouvernement français a compris que l'on ne pouvait pas entrer dans la mécanique de la réforme de la politique agricole commune présentée par Ray Mac Sharry. La F.N.S.E.A. a toujours dit que la proposition de la Commission était inacceptable car elle était basée sur des baisses de prix drastiques. Ce schéma est budgétairement impossible à compenser et il impliquerait une baisse fatidique du revenu des agriculteurs. Il faut bâtir un système souple d'évolution des prix en liaison avec la productivité et favoriser les débouchés agro-industriels. Enfin, la F.N.S.E.A. veut des engagements clairs sur des aides aux zones à handicaps. »

La dépêche d'agence chapeaute ainsi ce texte : « La position que la France s'apprête à défendre sur le dossier de la réforme de la politique agricole commune est conforme aux attentes de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, a estimé jeudi son secrétaire général Luc Guyau. » Il s'agit d'une analyse de l'A.F.P.

En tout état de cause, cela signifie que nous sommes capables d'entendre les représentants qualifiés des agriculteurs. Néanmoins ce n'est pas parce que nous avons déposé ces propositions et ces amendements qu'ils seront retenus. En effet nous sommes non pas seuls, mais douze ! Il faudra donc mener bataille, mais je suis persuadé que nos propositions sont favorables à la défense des intérêts de l'agriculture.

Monsieur le président, j'ai encore à traiter rapidement de deux questions : l'état des conversations au sein du G.A.T.T. et le plan d'adaptation que je souhaite lancer en liaison avec Mme le Premier ministre.

En ce qui concerne les conversations du G.A.T.T., nous sommes dans la plus grande incertitude. Personne ne saurait dire ce qui va se passer. Nul ne sait si les conversations reprendront pour aboutir avant la fin de l'année, si elles redémarreront dans le courant de 1992 ou après l'élection américaine. On peut simplement constater que les Etats-Unis sont plutôt en position d'attente et que, pour le dossier agricole, ils n'envoient pas leurs principaux négociateurs. Il convient également de souligner qu'ils font toujours preuve d'une grande intransigeance, non seulement sur le dossier agricole mais également sur tous les autres, qu'il s'agisse de la discipline au sein du G.A.T.T., de la propriété intellectuelle ou des services.

Nous entendons que le dossier agricole soit traité comme les autres et qu'il ne fasse pas l'objet d'une fixation excessive. Selon nos informations d'ailleurs, les travaux qui se déroulent autour du secrétaire général du G.A.T.T., M. Arthur Dunkel, ressembleraient davantage à des séminaires qu'à de véritables négociations.

Pour en revenir au dossier agricole, je tiens à souligner que les propositions qu'essaye de rassembler le haut fonctionnaire qu'est M. Arthur Dunkel dans les documents qu'il rédige ne prennent pas en considération deux préoccupations essentielles pour la défense des intérêts de la Communauté : le

rééquilibrage, dont je viens de vous parler longuement, et la nécessité de tenir compte de la variation des monnaies, notamment de celle du dollar.

Le dossier du G.A.T.T. doit être suivi de très près et vous avez certainement remarqué que M. le ministre Strauss-Kahn a fait, il y a une quinzaine de jours, une mise au point très ferme quant à la défense des intérêts français et communautaires dans cette discussion.

Néanmoins les transformations au sein de l'agriculture sont tellement importantes qu'on ne pourra pas faire l'économie de réformes de structures et de réformes sociostructurelles.

Si nous n'entreprenons pas celles qui sont demandées sur les divers bancs de l'Assemblée, nous serons réduits à empiler, année après année, les plans d'urgence, les uns estimant qu'ils sont insuffisants, les autres les trouvant trop coûteux. Pour autant nous n'aurons ni modernisé l'agriculture française ni dominé la situation.

Il ne nous suffit donc pas d'expédier les affaires courantes, même avec le maximum de ténacité ; nous devons désormais entreprendre des réformes de fond. Il est d'ailleurs évident que les modifications de la politique agricole commune nous obligeront à opérer des réformes nationales. Si nous ne prenons pas, dès maintenant, la décision de mettre en œuvre de grandes mesures d'accompagnement, nous ne résoudrons pas la crise agricole qui est économique et sociale.

**M. Je. - Paul Charié.** Très bien ! Allez-y !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je ne souhaite donc pas me borner à expédier les affaires courantes. Je veux engager un plan de réformes.

**M. Jean-Paul Charié.** Dépêchez-vous tout de même ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Patrick Ollier.** Cela presse !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ce plan de réforme devrait comporter plusieurs têtes de chapitre sur lesquelles je serai bref, car chacun, ici, connaît le dossier.

**M. Jean-Paul Charié.** A part certains !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il faudra d'abord mener à terme une profonde réforme du foncier non bâti...

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... que j'estime engagée, dans la mesure où les exonérations des parts départementale et régionale pour les herbages commencent à atteindre un niveau significatif, même s'il ne s'agit que d'une mesure partielle.

Nous devons également nous pencher sur la transmission des héritages...

**M. Philippe Auberger.** Ah !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... et étudier un système de pré-pension. En effet, nous ne saurions nous contenter d'affirmer que nous refusons une agriculture à 250 000 agriculteurs et d'admettre qu'au tournant de l'an 2000, il n'y aura plus que 650 000 à 700 000 agriculteurs au lieu de 1,1 million actuellement, ou de 1,4 million en comptant les pluriactifs. Il est indispensable de lancer un plan social de pré-pension étalé sur quelques années mais commençant le plus tôt possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il faut également aborder le problème du statut fiscal de l'exploitation agricole, qui doit être considérée comme une entreprise.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien ! Nous l'attendons depuis quatre ans.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous avons commencé à le traiter, car en France on réalise les réformes progressivement - tel est le propre de toute démocratie -, en accordant le statut de sociétaire à ceux qui sont dans des systèmes de type G.A.E.C. ou en société.

**M. Jean-Paul Charié.** Qui l'a fait ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La réforme du fonds des calamités doit également être entreprise.

**M. Alain Calmat.** Ah !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je souhaite que soit mise en pratique cette idée nouvelle, qui fait frémir certains, des provisions pour risque climatique.

**M. Jean-Paul Charié.** Qui cela fait-il frémir ?

**M. Patrick Ollier.** Pas nous ; nous trouvons cela très bien !

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Pourquoi ne pas le décider dès cette année ? C'est une très bonne idée !

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant, monsieur Vasseur ?

**M. Jean-Paul Charié.** Nous l'avons proposé !

**M. Philippe Aubarger.** C'est M. Bérégovoy que cela fait frémir !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les provisions seraient réintégrées dans la matière fiscalisable s'il n'y avait ni sécheresse, ni inondation, ni gel.

Je ne suis pas le Gouvernement à moi tout seul et même si tel était le cas je n'irais pas forcément plus vite. J'irais même probablement plus lentement !

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Nous vous soutiendrions dans ce domaine !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La politique d'aménagement rural doit porter sur le désenclavement, sur les zones défavorisées, sur le desserrement des services publics. Mme le Premier ministre l'a déjà expliqué et elle a engagé des actions en ce sens. Je vois que l'enthousiasme de M. Vasseur est débordant. Je lui indique donc que le Gouvernement veut faire accélérer le mouvement en ce domaine, dès la prochaine réunion du C.I.A.T.

**M. Ambroise Guellec.** Des mots !

**M. Jean-Paul Charié.** On passe du « ni-ni » au « n'y-a-qu'à » !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il est indispensable de reconnaître enfin que les cultures à usage industriel valent tout de même mieux que les jachères.

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est sûr !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il faut donc, en France comme dans d'autres pays d'Europe, prendre au sérieux les biocarburants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Il a de bonnes idées ce ministre !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Cela suppose des détaxes fiscales.

Nous avons commencé à agir l'année dernière en prévoyant une réduction de la T.I.P.P.

**M. Jean-Paul Charié.** Qui avait commencé à le faire, monsieur le ministre ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Charié, personne n'a jamais prétendu que la France n'est vieille que de deux, dix, vingt, trente ou quarante ans ! Cela fait des siècles que des Français vivent ensemble, alors ne vous énervez pas !

**M. Jean-Paul Charié.** C'est très facile comme discours !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il est également nécessaire d'assurer les contrôles aux frontières.

**M. Jean-Paul Charié.** Il serait temps ! Lisez le rapport Rimareix !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les contrôles aux frontières sont très fréquemment et très sévèrement opérés depuis 1990 ! J'ai lu dans *Le Monde* que certains inspecteurs estimaient qu'il y avait encore trop de passoirs. Nous allons agir pour renforcer les contrôles aux frontières car les dispositions communautaires, elles mêmes le permettent lorsqu'il y a suspicion - tel est bien le cas aujourd'hui - et lorsqu'il s'agit de se protéger d'importations dangereuses pour la santé publique ou de produits dont la provenance est douteuse ou illégale.

**M. Henri Emmanuelli.** Le foie gras !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nos douaniers et nos vétérinaires, dont je salue l'effort extraordinaire, doivent faire le maximum pour assainir le marché.

Cela dit, je me pose une question tout naïve : si tant de produits encore irréguliers ou de mauvaise qualité parviennent sur le marché français, c'est bien parce que quelqu'un les fait venir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils n'arrivent pas en France pour faire un petit tour sans être certains de trouver preneur. Il est donc évident que certains les commandent et les font venir (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ceux-là aussi doivent respecter les lois de la République et nous devons nous donner les moyens de les contraindre au respect de ces lois.

Je constate que vous êtes tous d'accord. Merci ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Du calme, mes chers collègues.

**M. René André.** Les animaux sont traités à l'étranger, pas en France !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il faut donc réaliser une réforme profonde du foncier non bâti, réforme sans laquelle nous ne pourrions pas développer l'extensification dont nous avons besoin.

**M. Ambroise Guellec.** Comment ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Si vous voulez des précisions, monsieur Guellec, je vais vous en donner.

**M. Ambroise Guellec.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La nécessité d'une réforme de la taxe du foncier non bâti part d'une analyse sur laquelle vous serez sûrement d'accord : cette taxe pèse lourdement sur l'agriculture française. Au total, cet impôt rapporte près de dix milliards de francs...

**M. Jean-Paul Charié.** Sept !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... dont plus des trois quarts sont assis sur les terres agricoles. On sait depuis longtemps que cet impôt foncier est réparti de façon imparfaite, et souvent très injuste. En moyenne, il représente près de 5 p. 100 de la valeur ajoutée des exploitations. Cependant, cette statistique d'ensemble dissimule en fait des situations très contrastées. En particulier, la charge finale est plus forte sur les exploitations d'élevage - c'est pourquoi vous avez consenti des exonérations en la matière - et plus lourde dans les zones défavorisées.

**M. Alain Bonnet.** Exact !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** C'est donc dans ces deux directions que l'on doit renforcer l'effort de solidarité nationale. Vous avez commencé à œuvrer en ce sens en acceptant à nouveau la diminution du foncier non bâti.

Nous savons aussi que la taxe fluctue très largement d'une région à l'autre, voire d'une commune à l'autre au sein d'une même région, puisqu'elle dépend partiellement des décisions des collectivités locales territoriales.

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** De telles imperfections ont été dénoncées depuis des années. Elles sont dues à l'assiette de l'impôt sur le foncier non bâti qui incorpore des valeurs cadastrales ayant vieilli, puisqu'elles datent de 1961. Elles n'ont désormais que peu de rapport avec la situation économique des agriculteurs. Tout le monde en est d'accord.

Pour ces raisons, le principe d'une réforme du foncier non bâti a été posé, vous le savez tous, par la loi du 30 janvier 1990 relative à la révision des bases cadastrales. Un rapport sera déposé au Parlement dès que les simulations indispensables auront été réalisées. Son dépôt est à la diligence du ministère de l'économie et des finances qui ne manquera pas de faire vite. (*Murmures.*)

**M. Germain Gengenwin.** Oh là là !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je souhaite que l'on puisse connaître ses conclusions avant la date fatidique fixée par la loi : septembre 1992. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger.** Charasse a dit que cela n'était pas possible !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Guillaume aurait pu commencer il y a quatre ans !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** M. Michel Charasse est un ministre toujours très rapide.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Cela dépend pour quoi !

**M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.** Il n'est pas rapide pour ouvrir son portefeuille !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je souhaite que les ordinateurs tournent le plus rapidement possible.

Il s'agit donc, monsieur Guellec, de réformer profondément cet impôt. Soit - ouvrez bien vos deux oreilles - on le transforme en une taxe sur la propriété assise sur les évaluations cadastrales modernes, soit on l'accroche à une taxe sur la valeur ajoutée à laquelle sont assujettis les exploitants.

**M. Jean-Paul Charié.** Supprimez-le !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Evidemment, on peut rêver, on peut imaginer, on peut inventer, on peut aussi programmer à terme sa fin.

**M. Jean-Paul Charié.** Exactement ! C'est cela qu'il faut faire !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les études, les simulations et le débat que vous aurez avec le Gouvernement, permettront de choisir entre les deux branches de cette alternative : ou on prépare la disparition de cet impôt en deux ou trois ans, ou on le transforme en un impôt plus juste et plus moderne. En tout cas, ainsi que je l'ai indiqué en commission de la production et des échanges, il faut en finir avec ce type d'impôt injuste, antisocial et anti-économique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.*)

Mesdames, messieurs les députés, je vous rappelle, puisqu'il faut toujours une conclusion, qu'il s'agit aujourd'hui d'un débat budgétaire, d'un débat économique, d'un profond débat de société.

Je n'ai pas eu le temps ce matin de rechercher quelques citations dans ce magnifique tableau de la France qu'a dressé Michelet où, avant d'écrire l'histoire de notre pays, il montre tout ce qui fait la richesse, la diversité, la splendeur et l'unité du territoire national. C'est dans cet esprit que nous devons à la fois rester fidèles à notre passé, à l'histoire de notre pays, à ce qui fait sa force et éviter de bâtir une France frieuse, repliée sur elle-même. Il nous faut une France forte et confiante, une France prête, dans tous les domaines, à bondir et à aborder 1993, mais avec sa paysannerie rassemblée, sa paysannerie forte.

Ce n'est pas parce que je suis, aujourd'hui, ministre de l'agriculture mais parce que je le pense profondément, que je tiendrai ce dernier propos : il n'y a pas de France heureuse sans une agriculture et sans une paysannerie également heureuses ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions. Je rappelle que les groupes interviendront par périodes d'un quart d'heure et que chaque orateur disposera de deux minutes pour poser sa question. Le débat gagnera en vivacité et en intérêt si chacun respecte scrupuleusement cette règle.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Ma question peut intéresser tous mes collègues qui ont dans leur circonscription une production de fromage à base de lait cru.

Monsieur le ministre, ma question porte sur les informations dont nous avons eu connaissance récemment et à propos desquelles vous avez déjà répondu à une question d'actualité, ce dont je vous remercie. En effet, la Communauté européenne préparerait un texte contraignant sur le plan de l'hygiène et de la salubrité, pour les fromages fabriqués à base de lait cru. Vous avez certes répondu de

façon rassurante cet après-midi à mon collègue Guy Drut, mais je souhaiterais que nous allions un peu plus loin en profitant de la sérénité du débat budgétaire.

Si ce bruit a couru, si la presse s'en est fait l'écho, ce n'est tout de même pas sans raison. Au mois de juillet 1990, nous avons adopté, dans cette enceinte, un texte de loi sur les appellations d'origine contrôlée. Chacun se souvient qu'à l'époque la réaction de Bruxelles n'avait pas été très enthousiaste. L'adoption d'un texte très limitatif en la matière par la Commission ne serait donc pas pour nous surprendre eu égard à la préoccupation française d'assurer des productions agro-alimentaires nutritives de qualité.

Je souhaiterais, donc, monsieur le ministre, que vous puissiez aller plus avant et exiger de Bruxelles des garanties sur le fait qu'un tel texte, avec le contenu drastique qu'on lui prête, n'est pas en préparation.

Auparavant, vous pourriez peut-être réunir les industriels de l'agro-alimentaire qui produisent des A.O.C. pour préparer, en concertation avec eux, la position française à défendre au niveau européen. Nous savons que notre texte national ne recueille pas l'unanimité à Bruxelles, loin s'en faut. Néanmoins, nous pourrions peut-être obtenir du Gouvernement français qu'il ait une position ferme face à la Commission, afin que le texte voté ici à l'unanimité en juillet 1990 devienne un texte européen.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, je partage tout à fait votre point de vue. Il est en effet souhaitable d'organiser cette concertation avec nos industriels de l'agro-alimentaire. Notre législation en la matière, grâce à l'action conjointe des derniers gouvernements et du Parlement, a beaucoup progressé et la France est d'ailleurs bien placée à Bruxelles pour faire avancer tout ce qui a trait aux A.O.C. au niveau communautaire. Nous avons une bonne position et nous sommes écoutés. Il faut donc aller dans le sens que vous préconisez.

**M. Alain Brune, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner.

**M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).** Monsieur le ministre, la vérité des chiffres de votre budget corrige l'illusion des propos que vous avez l'habitude de tenir devant le monde agricole.

Il suffit de mettre en relation la diminution de la dotation aux offices par produit avec les surprenantes baisses des crédits dévolus à l'aménagement du territoire et aux zones dites fragiles.

En effet, la baisse de 2,5 p. 100 de la dotation globale aux offices par produit - chapitre 44-54 - démontre que si vous approuvez ou du moins si vous accompagnez le désengagement économique de la C.E.E. face à l'organisation de la production et à la gestion du marché, vous êtes bien loin de le compenser par une augmentation de crédits rétribuant le rôle de l'agriculture dans l'aménagement de l'espace rural et dans l'animation des milieux ruraux, déjà fragilisés par l'évolution.

Où sont les concrétisations des belles phrases sur le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et la sauvegarde de l'activité dans les zones défavorisées ?

Où sont traduites ces généreuses déclarations du 29 septembre au soir de la grande manifestation de Paris ?

Le chapitre 44-80 baisse globalement de 0,2 p. 100. Les lignes consacrées aux interventions spéciales dans les zones agricoles défavorisées, vos actions spécifiques en zones défavorisées enregistrent respectivement une quasi-stagnation et une baisse de 8,7 p. 100.

Le chapitre 61-44, article 20, concernant l'amélioration du cadre de vie et du développement rural diminue de 13 p. 100. On aurait pu espérer, monsieur le ministre, que certains fonds interministériels à destination rurale compenseraient ces insuffisances. Malheureusement, la vérité des chiffres s'impose dans les dotations enregistrées au F.I.D.A.R. dont les autorisations de programme diminuent de 11 p. 100 et les crédits de paiement de 23 p. 100, au F.R.I.L.E., avec une diminution de 20 p. 100 de ses crédits et une stagnation pour le F.I.A.M.

Monsieur le ministre, il faut soit corriger ces inscriptions budgétaires, soit changer de discours !

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, dans le projet de loi de finances pour 1992, les crédits dont vous parlez - intervention en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole - et sur l'affectation desquels le conseil supérieur de l'orientation et de la coordination de l'économie agricole alimentaire s'est prononcé, sont reconduits à 3 751 millions de francs, contre 3 848 millions de francs en 1991.

Cette diminution s'explique par le fait que les crédits liés à la réglementation communautaire traduisent deux mouvements en sens inverse : la réduction des dépenses consacrées aux programmes de restructuration laitière - moins 120 millions de francs -, le renforcement des charges d'intervention - plus 70 millions de francs - résultant du niveau élevé de l'intervention dans le secteur du lait et de la viande bovine.

En outre, les dépenses de fonctionnement progressent notamment du fait de l'augmentation de la subvention de l'Etat à l'O.N.I.C., l'office national interprofessionnel des céréales, destinée à compenser le démantèlement de la taxe parafiscale pour le financement des actions du secteur céréalière.

Dans l'état actuel du projet de budget, les crédits d'orientation économique des offices connaîtraient une réduction de 112 millions de francs. Cette réduction est à rapporter au montant total du chapitre que je vous ai rappelé, à savoir 3 751 millions de francs. Son impact sur les moyens d'intervention des offices pourra être atténué grâce à un certain nombre de redéploiements que nous envisageons de faire après avoir consulté le conseil supérieur des offices.

Je ne peux pas vous répondre que les crédits sont en augmentation.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bergelin.

**M. Christian Bergelin.** Monsieur le ministre, la Commission de Bruxelles a préparé un projet de réforme de la P.A.C. qui introduit des changements considérables dans le monde agricole.

On a l'impression que ces mesures nouvelles, qui tendent à limiter les contributions budgétaires, ont été mises au point dans le secret des bureaux de Bruxelles, sans trop de concertation avec les professionnels.

Après avoir décidé de prendre un certain temps avant de faire connaître votre position, vous avez donné votre accord, sous réserve d'amendements. On peut d'ailleurs se demander si donner un accord à l'heure actuelle ne risque pas d'affaiblir la position de la France dans les futures négociations.

Le principe des aides directes semble arrêté avec, parallèlement, une baisse significative des prix à la production ; nous venons d'en parler. Un problème cependant se pose : s'il paraît indispensable, nécessaire et même incontournable d'apporter une protection aux agriculteurs qui ont de faibles revenus, dans des régions ou des départements où la production moyenne est modeste, ce système, à l'évidence, pénalisera les agriculteurs qui ont fortement investi et modernisé leur outil de production par rapport aux autres agriculteurs. Quelle est votre réponse à ce sujet, monsieur le ministre ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ou bien on aide l'agriculture par un soutien des prix et alors, comme on dit, le prix du produit est mis à la charge du consommateur. Ou bien on apporte des aides directes à l'exploitation, et c'est le contribuable qui paie. Le consommateur et le contribuable sont souvent d'ailleurs la même personne.

Mais on est obligé de maîtriser les volumes de production, comme on le fait dans l'industrie, dans le commerce, pour en arriver à une modernisation de l'agriculture. D'ailleurs, quand on parle avec eux, les responsables agricoles n'ont jamais demandé et ne demandent pas qu'on subventionne automatiquement des excédents qui ne trouveraient pas preneur. Certains disent : « Le tiers monde est preneur de ces surplus. » Bien sûr, on peut faire de l'aide alimentaire. La France et la Communauté en font plus que d'autres grands pays industrialisés. C'est une solution d'attente. Tout le monde sait bien que ce qu'il faut surtout, c'est aider les pays

en voie de développement à se doter d'une agriculture, et d'une agriculture vivrière, quand ces pays ne disposent que de productions de statut néocolonial, spéculatives.

Donc, si on veut maintenir le revenu des agriculteurs - car c'est cela qui compte - pour qu'ils vivent normalement et qu'ils restent là où ils habitent et travaillent, il faut arriver à un système beaucoup plus moderne qui, à la fois, continue le soutien par les prix - car le prix, c'est ce qui fera essentiellement le revenu - et, comme on ne peut pas monter indéfiniment les prix, compense des stabilisations ou des baisses de prix par des aides à l'individu et à l'exploitation.

**M. Jean-Paul Charié.** Et la baisse des charges !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** La baisse des charges est aussi une façon d'y contribuer. Je suis bien de votre avis.

Il faut donc combiner les trois types d'action : il faut arriver à une certaine baisse des charges - c'est le plan d'adaptation que je vous ai proposé après en avoir parlé avec le Premier ministre - ; il faut accepter une certaine baisse des prix, mais il faut la compenser par des aides à l'exploitation.

Vous savez, il n'y a pas trente-six façons de faire. Ce qui est dangereux, c'est l'esprit de système qui consisterait à ne faire que du soutien aux prix ou que de l'aide à l'exploitation. Il faut combiner les divers systèmes.

**M. le président.** La parole est à M. Roland Guillaume.

**M. Roland Guillaume.** Monsieur le ministre, lors de votre visite à Besançon le 30 mai dernier, vous avez laissé entendre qu'il serait possible d'étendre la zone de piémont à l'ensemble de la zone défavorisée du département du Doubs.

La situation agricole de ce département, vous la connaissez : certaines zones se dégradent ; la désertification rurale est un symptôme caractéristique. Il est urgent de casser la spirale dépressive dans laquelle l'agriculture de la zone défavorisée est engagée.

Les modifications de classement sont de votre compétence. Pensez-vous, monsieur le ministre, prendre une décision qui pourrait donner un espoir aux exploitants agricoles de ce département ?

Je me permets de vous rappeler que le Doubs a été exclu du classement en zone 5 b, contrairement au Jura. De telles dispositions sont préjudiciables à l'ensemble du massif jurassien puisqu'elles introduisent une disparité de traitement entre deux parties d'un même secteur : un secteur de montagne réputé homogène sur le plan socioprofessionnel.

Je sais que vous ne pouvez pas vous-même prendre des décisions dans ce domaine. Un nouveau dossier vous sera présenté par le département du Doubs. Je souhaite, monsieur le ministre, avoir, dès à présent, votre soutien.

Quant aux dispositions prises à la suite, suite au retrait annuel des terres, la Franche-Comté se situerait en classe I - M. Brune et le président de séance le savent bien - c'est-à-dire qu'elle ne se verrait attribuer que les primes minimales. Monsieur le ministre, pourriez-vous m'indiquer les raisons de ce classement que nous considérons inadmissible avec M. Brune, M. Forni et M. Bergelin.

**M. le président.** Prenez garde de ne pas oublier M. Charroppin ! (Sourires.)

**M. Roland Guillaume.** En effet ! Ni M. Bêche qui vient de partir !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, vos questions prouvent toute l'intérêt qu'il y a à faire partie de l'Europe et toute l'utilité des aides directes aux exploitations. C'est une démonstration qui est une réponse à la question de M. Bergelin.

En ce qui concerne le classement en zone défavorisée du Doubs, avant de pouvoir proposer une extension de la zone défavorisée, il nous faut disposer de la comparaison de la situation démographique et économique des communes concernées par rapport à la moyenne nationale. Comme le dernier recensement n'est pas encore entièrement dépouillé,

ces éléments ne sont pas tous disponibles actuellement. De plus, l'éventualité de nouveaux classements peut aussi être liée - c'est cruel à dire mais c'est pour une raison d'économie budgétaire - au déclassement d'autres zones dont la situation se serait redressée. Je connais le dossier depuis que je me suis rendu dans votre département et nous nous en préoccupons.

En ce qui concerne le classement du Doubs en objectif 5 b, la Commission de Bruxelles n'a pas retenu la totalité des propositions de classement faites par la France. A la suite de ma visite, je suis remonté à l'assaut. Il nous a été indiqué que cette décision n'était pas susceptible de modifications avant la fin des P.D.Z.R., c'est-à-dire avant la fin de 1993.

Le classement des régions pour la fixation du montant de l'indemnisation du gel annuel des terres résulte du calcul de la marge brute des exploitations céréalières de la région. Cette opération, établie en liaison avec les organisations professionnelles agricoles, a conduit à classer la Franche-Comté en zone I. C'est ce que je peux vous répondre pour le moment.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

8

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles (suite).

Agriculture et forêt :

Annexe n° 6. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome VII, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2260, tome I, de M. Alain Brune, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XVIII, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

# LuraTech

## www.luratech.com



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***